

Titre 2

Faits et chiffres de l'égalité professionnelle dans la fonction publique

PROJET

1 Effectifs et caractéristiques des agents de la fonction publique

2 Flux de personnels dans les trois versants de la fonction publique

3 Rémunérations dans les trois versants de la fonction publique

4 Formation

5 Conditions, organisation et temps de travail

6 Relations professionnelles

7 Action sociale

Sauf mention contraire, les textes et tableaux présentés ici sont extraits de la partie « Faits et chiffres » du *Rapport annuel sur l'état de la fonction publique – Edition 2015*, DGAFP, et d'autres publications statistiques récentes du Département des études et des statistiques - DGAFP.

NB : pour des raisons pratiques, la numérotation d'origine des tableaux et graphiques est conservée dans la version projet de ce rapport. Elle sera harmonisée dans la version définitive.

1 Effectifs et caractéristiques des agents de la fonction publique

1.2 L'emploi dans la fonction publique en 2013 : caractéristiques des agents

1.2 : La répartition femmes-hommes des agents de la fonction publique selon leur famille de métier

1.3 Les femmes dans l'encadrement supérieur et dirigeant dans les trois versants de la fonction publique en 2012

1.4 : Les agents de la fonction publique et leur famille en 2011

PROJET

1.1 L'emploi dans la fonction publique en 2013 : caractéristiques des agents

Au 31 décembre 2013, la fonction publique, hors bénéficiaires de contrats aidés, emploie 5,4 millions d'agents soit 20 % de l'emploi total (privé + public) en France. L'emploi public est en hausse de 35 400 agents en 2013 (+0,7 %), après avoir augmenté de 22 700 agents en 2012 (+0,4 %) tandis que l'emploi total en France augmente de 0,2% par an en moyenne en 2012-2013. Les effectifs augmentent cette année dans chacun des trois versants de la fonction publique.

Dans la fonction publique de l'État, cette hausse (+ 3 400 agents) est la première enregistrée depuis 8 ans. L'emploi dans les établissements publics administratifs (EPA) continue d'augmenter mais à un rythme ralenti (+ 1,9 % après + 4,2 % en 2012). Dans les ministères, la baisse de l'emploi se poursuit mais elle est d'une ampleur moindre que celle constatée en 2012 (- 0,3 % après - 1,7 %). Le ralentissement de cette baisse s'explique par une augmentation conjoncturelle de 15 200 postes au sein du ministère de l'Éducation nationale.

Dans la fonction publique territoriale, l'augmentation des effectifs est moins dynamique que l'année précédente (+0,9 % en 2013 après +1,7 % en 2012), un ralentissement que l'on observe à la fois au sein des collectivités territoriales (+0,2 % après +1,2 %) et des EPA locaux (+2,8 % après +3,5 %).

L'emploi dans la fonction publique hospitalière est à l'inverse plus dynamique que l'année précédente (+ 1,4 % contre 0,7 % en 2012), porté par l'accélération de la croissance de l'emploi des personnels non médicaux des hôpitaux.

L'évolution de la structure hiérarchique de l'emploi public, bien que modeste en 2013, poursuit la tendance observée depuis le début des années 2000 qui consiste en une progression de la proportion d'agents relevant de la catégorie A dans chacun des trois versants de la fonction publique pour atteindre 34 %.

La fonction publique se caractérise par une population plus féminisée et plus âgée que celle du secteur privé. Elle emploie 62 % de femmes contre 44 % dans le privé. Les salariés du public sont âgés en moyenne de 43 ans, soit 3 ans de plus que ceux du privé.

En 2013, la fonction publique continue de se féminiser : la part des femmes y augmente de 0,3 point. Depuis 2008 c'est dans la fonction publique de l'Etat (FPE), le versant le moins féminisé, que la part des femmes a le plus augmenté : +4 points, contre moins d'un point dans chacun des deux autres versants.

En 2013, la FPH demeure le versant le plus féminisé avec 77 % de femmes, proportion qui tombe à 73 % au sein de la catégorie A. Dans la FPE, les femmes sont, à l'inverse, proportionnellement plus nombreuses dans la catégorie hiérarchique la plus élevée que toutes catégories confondues. Globalement, la place des femmes dans l'échelle hiérarchique s'est améliorée. Leur part a encore progressé au sein de la catégorie A+, quel que soit le versant.

5,4 millions d'agents dans la fonction publique fin 2013, soit un emploi sur cinq

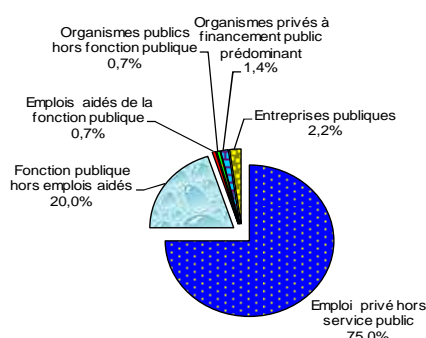


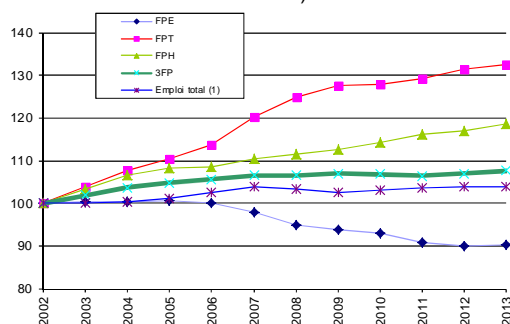
Figure V 1-2 : Effectifs physiques, en équivalents temps plein (ETP) et en équivalents temps plein annualisés (EQTP) dans la fonction publique en France en 2013

	Effectifs physiques au 31/12/2013		ETP au 31/12/2013	EQTP annualisés en 2013
	Ensemble	dont à temps partiel (en %)		
Fonction publique de l'État	2 385 488	15,3	2 269 733	2 290 195
Fonction publique territoriale	1 878 745	26,3	1 702 228	1 748 726
Fonction publique hospitalière	1 152 707	22,5	1 069 173	1 070 997
Ensemble de la fonction publique	5 416 940	20,6	5 041 134	5 109 918

Source : SIASP, Insee. Traitement DGAFP, département des études et des statistiques

Champ : emplois principaux, tous statuts, situés en France (métropole + DOM, hors COM et étranger), hors Mayotte. Hors bénéficiaires de contrats aidés.

Figure V 1-3 : Evolution des effectifs en fin d'année dans les trois versants de la fonction publique depuis 2002 en France
(base 100 au 31 décembre 2002)



Sources : FGE, Colter, DADS, SIASP, Insee; enquête SAE. Traitement DGAFP, département des études et des statistiques.
Champ : emplois principaux, tous statuts, situés en France (métropole + DOM, hors COM et étranger), hors Mayotte. Hors bénéficiaires de contrats aidés.
(1) Champ emploi total : salariés et non-salariés des secteurs public et privé, y compris bénéficiaires de contrats aidés

La place des femmes se renforce en nombre et dans l'échelle hiérarchique

Les agents en emploi dans la fonction publique présentent certaines spécificités socio-démographiques par rapport aux salariés du privé. En particulier, les femmes y sont largement majoritaires : au 31 décembre 2013, on compte 62 % de femmes dans la fonction publique (soit une hausse de 2 points depuis 2008), contre 44 % parmi les salariés du secteur privé (+0,5 point depuis 2008).

Dans l'ensemble de la fonction publique, les effectifs des femmes augmentent en 2013 (+0,3 %) tandis que ceux des hommes baissent (-0,3%). La part des femmes progresse ainsi de +0,3 point en un an au même rythme que depuis 2008. Dans la FPE, versant le moins féminisé, le nombre de femmes augmente de 1,0 % tandis que celui des hommes baisse de 0,9 %. Dans les deux autres versants, les effectifs des femmes augmentent plus vite que ceux des hommes : +1,2 % contre +0,4 % dans la fonction publique territoriale et +1,4 % contre +1,2 % dans la fonction publique hospitalière.

Malgré une part des femmes stable, la fonction publique hospitalière (FPH) reste le versant le plus féminisé avec 77 % de femmes, proportion qui atteint 87 % dans les établissements d'hébergement pour personnes âgées. Les filières « administrative » (part des femmes en hausse de +0,2 point par rapport à fin 2012) et « soignante (hors personnels médicaux) » (stable depuis fin 2012) sont les filières les plus féminisées avec près de 9 femmes pour 10 agents. À l'inverse, la filière « technique ouvrière » ne compte que 35 % de femmes (soit une part en hausse de 0,2 point).

Dans la fonction publique territoriale (FPT), la part des femmes s'élève à 61 % (soit +0,2 point par rapport à 2012) et varie selon le type de collectivité. Ainsi, les femmes représentent près de neuf agents sur dix dans les établissements communaux et plus des deux tiers d'entre eux dans les départements. En revanche, elles ne constituent qu'un quart des effectifs des établissements départementaux et la moitié dans les structures intercommunales. Les femmes restent très présentes dans les filières « sociale » et « médico-sociale » (95 %) ainsi que dans la filière « administrative » (82 %) malgré une part en baisse de 0,7 point et de 0,3 point par rapport à l'année précédente. Elles représentent également plus de neuf assistants maternels et familiaux sur dix (-0,5 point par rapport à 2012). Elles sont en revanche peu nombreuses dans les filières « sécurité » et « sportive » dans lesquelles elles ne représentent que 21 % et 28 % des effectifs (soit +0,5 point dans chacune de ces filières).

La proportion de femmes augmente, en apparence fortement dans la filière « médico-technique » (+ 4,1 points) pour atteindre 77 % fin 2013. Cette augmentation s'explique par la création du cadre d'emploi des techniciens paramédicaux territoriaux³ issu de la fusion du cadre d'emploi des assistants médico-techniques, féminisé à 75 % en 2012 avec celui des rééducateurs, féminisé à plus de 90 % et jusqu'ici classé dans la filière « médico-sociale ». La proportion de femmes dans ce nouveau cadre d'emploi atteint 80 %.

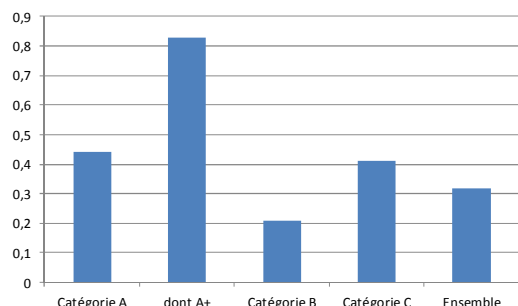
Enfin, dans la FPE, la part des femmes a sensiblement progressé au cours de ces cinq dernières années (+ 3 points depuis 2008), encore plus rapidement en 2013 que les années précédentes (+0,5 point après +0,3 point en 2012) pour atteindre 54 % fin 2013. Leur part a augmenté de 0,6 point dans les ministères (54 %) tandis qu'elle a baissé de 0,2 point dans les EPA (56 %). Ces variations sont liées aux transferts des effectifs, du ministère de l'Écologie vers l'EPA « Voies navigables de France ». En effet, 82 % des 3 800 agents transférés sont des hommes. Ainsi, la part de femme augmente de +1,4 point au sein du ministère tandis qu'elle baisse de 3,9 points dans les EPA sous sa tutelle. Hors transferts, la proportion de femmes aurait progressé respectivement de 0,3 et de 0,5 point.

Les ministères de l'Éducation nationale (71 % de femmes, soit une hausse de 0,3 point en 2013) et du Travail (70 %, en hausse de 0,4 point) restent les ministères les plus féminisés en 2013. À l'opposé, les ministères de la Défense (21 %, en hausse de 0,2 point) et de l'Intérieur (28 %, + 0,5 point) restent les moins féminisés.

³ Voir le décret n° 2013-262 du 27 mars 2013 portant statut particulier du cadre d'emplois des techniciens paramédicaux territoriaux.

Parmi les salariés employés par un EPA, les femmes sont surtout nombreuses dans les établissements sous tutelle des ministères du Travail (74 %), de l'Education nationale et de l'Intérieur et Outre-mer (67 % chacun).

Figure V 1-13 : Evolution de la part des femmes par catégorie hiérarchique dans la fonction publique entre fin 2012 et fin 2013 en France (en point de pourcentage)



Source : SIASP, Insee. Traitements DGAFP, département des études et des statistiques.

Champ : emploi principaux, tous statuts situés en métropole et DOM (hors Mayotte), hors COM et étranger. Hors bénéficiaires de contrats aidés.

En 2013, les femmes représentent 63 % des effectifs des catégories A et C et 56 % de ceux de la catégorie B. Si, globalement, les femmes sont proportionnellement plus nombreuses dans la catégorie hiérarchique la plus élevée, la situation est moins favorable dans la FPH. Les femmes y représentent en effet 73 % des effectifs de la catégorie A soit 4 points de moins que dans l'ensemble du versant. L'écart est nul dans la FPT et de + 7 points dans la FPE.

La place des femmes dans l'échelle hiérarchique s'est améliorée en 2013 dans la FPT (réduction de l'écart de 0,5 point) et dans une moindre mesure dans la FPH (réduction de l'écart de 0,1 point) ; elle est restée stable dans la FPE malgré les recrutements importants d'enseignants, notamment les « contractuels admissibles » à 73% féminins. Dans la FPH, la part des femmes progresse en particulier chez les médecins et les internes en médecine (+0,5 point) constitués pour moitié de femmes. Dans ces emplois, les effectifs féminins ont progressé plus vite que les effectifs masculins en 2013 (+4,2 % contre +2,0 %).

Comme en 2012, la féminisation des catégories hiérarchiques supérieures concerne tous les versants de la fonction publique. Dans la FPT, la part des femmes au sein de la catégorie A+ augmente au même rythme qu'en 2012 de 0,3 point et +3,3 points parmi les emplois de direction. Dans la FPE, l'augmentation est de +0,7 point (après +0,4 point en 2012) et +3,4 points dans les emplois à la décision du gouvernement⁴. Enfin, l'augmentation la plus forte a lieu dans la FPH. Elle est de +1,2 point (après + 0,9 point en 2012) et +1,7 point parmi les directeurs d'hôpitaux tandis que globalement la part des femmes est stable dans le versant hospitalier.

Effectifs physiques

Figure 1.3-1 : Répartition des effectifs physiques de la fonction publique de l'Etat entre ministères et établissements publics à caractère administratif au 31 décembre 2013 en France

	2013					Effectifs totaux (ministères + Épa) fin 2012	Évolution des effectifs totaux 2013/2012 (en %)
	Effectifs totaux (ministères + Épa)	Effectifs des ministères	Effectifs des Épa	Dont non-titulaires des Épa	Part des effectifs dans les Épa (en %)		
Affaires étrangères	3 933	3 765	168	38	4,3	3 844	2,3
Agriculture, alimentation et forêt	45 332	32 177	13 155	10 013	29,0	45 423	-0,2
Culture et Communication	24 813	11 141	13 672	10 289	55,1	25 095	-1,1
Défense	281 025	272 764	8 261	4 541	2,9	289 619	-3,0
Écologie, développement durable et énergie	81 494	62 218	19 276	5 962	23,7	84 984	-4,1
Ministères économique et financier	164 568	152 486	12 082	6 890	7,3	168 154	-2,1
Économie et finances	162 985	150 903	12 082	6 890	7,4	168 154	-3,1
Redressement productif	1 583	1 583	-	-	-	-	-
Ministères de l'enseignement	1 310 638	999 691	310 947	141 736	23,7	1 296 838	1,1
Éducation nationale	1 052 590	990 491	62 099	58 667	5,9	1 036 705	1,5
Enseignement supérieur et Recherche	258 048	9 200	248 848	83 069	96,4	260 133	-0,8
Intérieur et outre-mer	285 864	283 634	2 230	1 515	0,8	282 665	1,1
Police	137 964	137 964	-	-	-	138 959	-0,7
Outre-mer	1 317	1 317	-	-	-	1 310	0,5
Intérieur, autre	146 583	144 353	2 230	1 515	1,5	142 396	2,9
Justice	78 167	77 321	846	336	1,1	78 331	-0,2
Services du Premier ministre	10 010	9 466	544	248	5,4	9 554	4,8
Ministères sociaux	99 644	21 378	78 266	66 899	78,5	97 581	2,1
Affaires sociales et Santé	34 530	11 065	23 465	13 789	68,0	-	-
Travail, emploi, formation professionnelle et dialogue social	62 304	10 313	51 991	51 875	83,4	-	-
Sports	2 810	-	2 810	1 235	100,0	-	-
Total	2 385 488	1 926 041	459 447	248 467	19,3	2 382 088	0,1

Source : SIASP, Insee. Traitements DGAFP, département des études et des statistiques.

Champ : emplois principaux, tous statuts, situés en métropole et DOM (hors Mayotte), hors COM et étranger. Hors bénéficiaires de contrats aidés.

Note : l'appellation des ministères renvoie à la nomenclature d'exécution de la loi de finances initiale de l'année. Les effectifs du budget annexe des publications officielles et de l'information administrative sont décomptés avec ceux des services du Premier ministre. Les effectifs du budget annexe de contrôle et exploitation aériens sont décomptés avec ceux du ministère de l'Écologie, Énergie, développement durable et énergie.

Note de lecture : 5,9 % des effectifs des Épa du ministère de l'Agriculture, alimentation et forêt relèvent d'un Épa dérogatoire.

(1) Épa en situation dérogatoire : Épa dans lequel le statut normal de recrutement est celui de non-titulaire, soit de droit public, soit, dans certains cas, de droit privé. La dérogation au principe selon lequel les emplois peuvent être pourvus par des non-titulaires concerne, selon les cas, tous les emplois de l'Épa (par exemple, Pôle emploi) ou certains emplois (par exemple, emplois de personnel ouvrier des Crous).

⁴ Emplois définis par le décret n°85-779 du 24 juillet 1985.

Figure 1.5-1 : Effectifs physiques de la fonction publique territoriale au 31 décembre en France

	2012	2013				
	Effectifs au 31/12/2012	Effectifs au 31/12/2013	Part des femmes	Part des titulaires	Part des non-titulaires	Part des autres catégories et statuts
Emplois principaux						
Régions, départements et communes (1)	1 401 457	1 404 787	61,8	78,7	17,2	4,0
Epa locaux	460 962	473 958	58,3	73,2	25,5	1,3
Total Fonction publique territoriale	1 862 419	1 878 745	60,9	77,3	19,3	3,3
<i>Assistants maternels et familiaux</i>	46 125	46 451	94,7	0,0	0,0	100,0
<i>FPT, hors assistants maternels et familiaux</i>	1 816 294	1 832 294	60,0	79,3	19,8	0,9
Emplois secondaires						
Régions, départements et communes (1)	34 595	33 848	65,8	36,4	58,9	4,7
Epa locaux	14 276	14 812	60,1	34,9	64,9	0,2
Total	48 871	48 660	64,1	35,9	60,7	3,4

Source : SIASP, Insee. Traitement DGAFP, département des études et des statistiques.

Champ : emplois principaux, tous statuts, situés en métropole et DOM (hors Mayotte), hors COM et étranger. Hors bénéficiaires de contrats aidés.

(1) Les évolutions entre 2012 et 2013 concernant les effectifs des communes et des établissements communaux et intercommunaux doivent être interprétées avec précaution compte tenu de probables modifications dans le mode de déclaration des collectivités (regroupements notamment), en relation avec la mise en place de structures intercommunales.

Figure 1.5-2 : Effectifs en équivalents temps plein (ETP) de la fonction publique territoriale au 31 décembre en France

	2012	2013				
	ETP au 31/12/2012	ETP au 31/12/2013	Part des femmes	Part de fonctionnaires	Part des contractuels	Part des autres catégories et statuts
Emplois principaux						
Régions, départements et communes (1)	1 272 466	1 277 422	60,1	81,8	14,3	3,8
Epa locaux	412 832	424 806	55,7	76,6	22,2	1,2
Total Fonction publique territoriale	1 685 298	1 702 228	59,0	80,5	16,3	3,2
<i>Assistants maternels et familiaux</i>	40 619	41 059	95,0	0,0	0,0	100,0
<i>FPT, hors assistants maternels et familiaux</i>	1 644 679	1 661 169	58,1	82,5	16,7	0,8

Source : SIASP, Insee. Traitement DGAFP, département des études et des statistiques.

Champ : emplois principaux, tous statuts, situés en métropole et DOM (hors Mayotte), hors COM et étranger. Hors bénéficiaires de contrats aidés.

Les évolutions entre 2012 et 2013 concernant les effectifs des communes et des établissements communaux et intercommunaux doivent être interprétées avec précaution compte tenu de probables modifications dans le mode de déclaration des collectivités (regroupements notamment), en relation avec la mise en place de structures intercommunales.

Figure 1.6-1 : Effectifs physiques de la fonction publique hospitalière au 31 décembre 2013 en France

	2012	2013				
	Effectifs au 31/12/2012	Effectifs au 31/12/2013	Part des femmes	Part de titulaires	Part de non-titulaires	Part des autres catégories et statuts
Médecins (1)	110 008	113 509	51,0			100,0
Personnel non médical	916 469	927 425	80,2	82,2	17,5	0,3
Total hôpitaux	1 026 477	1 040 934	77,0	73,2	15,6	11,2
Etablissements d'hébergement pour personnes âgées (EHPA)	77 206	78 307	87,1	69,2	29,5	1,3
Autres établissements médico-sociaux	33 306	33 466	66,8	59,2	38,6	2,2
Total fonction publique hospitalière	1 136 989	1 152 707	77,4	72,5	17,2	10,2

Source : SIASP, Insee. Traitement DGAFP, département des études et des statistiques.

Champ : emplois principaux, tous statuts, situés en métropole et DOM (hors Mayotte), hors COM et étranger. Hors bénéficiaires de contrats aidés. (1) Y compris internes et résidents. Hors praticiens hospitalo-universitaires, décomptés avec la FPE.

Figure 1.6-2 : Effectifs de la fonction publique hospitalière en équivalent temps plein (ETP) au 31 décembre 2013 en France

	2012	2013				
	ETP au 31/12/2012	ETP au 31/12	Part des femmes	Part des titulaires	Part des non-titulaires	Part des autres catégories et statuts
Médecins (1)	94 030	97 478	52,0			100,0
Personnel non médical	858 633	870 602	79,6	82,7	17,0	0,3
Total hôpitaux	952 663	968 080	76,8	74,4	15,3	10,3
Etablissements d'hébergement pour personnes âgées (EHPA)	70 839	72 057	87,0	71,3	28,0	0,7
Autres établissements médico-sociaux	28 773	29 035	68,5	65,2	32,8	2,0
Total fonction publique hospitalière	1 052 275	1 069 173	77,2	73,9	16,6	9,4

Source : SIASP, Insee. Traitement DGAFP, département des études et des statistiques.

Champ : emplois principaux, tous statuts, situés en métropole et DOM (hors Mayotte), hors COM et étranger. Hors bénéficiaires de contrats aidés.

Y compris internes et résidents. Hors praticiens hospitalo-universitaires, décomptés avec la FPE.

Catégories hiérarchiques

Figure V.1-15 Répartition des effectifs de la fonction publique par catégorie hiérarchique, par sexe et tranche d'âge

	Situation au 31 décembre 2013				Évolution entre les 31 décembre 2012 et 2013			
	Part des hommes (en %)	Part des femmes (en %)	Part des moins de 30 ans (en %)	Part des 50 ans et plus (en %)	Part des hommes (en point de %)	Part des femmes (en point de %)	Part des moins de 30 ans (en point de %)	Part des 50 ans et plus (en point de %)
Catégorie A	36,7	63,3	13,7	29,9	-0,4	0,4	0,4	0,0
dont A+	60,5	39,5	2,0	45,6	-0,8	0,8	0,0	0,5
Catégorie B	43,9	56,1	14,8	28,8	-0,2	0,2	-0,3	0,8
Catégorie C	37,3	62,7	14,8	33,8	-0,4	0,4	-0,2	1,2
Toutes catégories	38,5	61,5	14,6	31,4	-0,3	0,3	-0,1	0,7

Source : SIASP, Insee. Traitement DGAFP, département des études et des statistiques.

Champ : emplois principaux, tous statuts, situés en métropole et DOM (hors Mayotte), hors COM et étranger. Hors bénéficiaires de contrats aidés.

Figure : Entrants et sortants de la fonction publique en 2013, par versant, sexe, statut, catégorie hiérarchique et âge

	Nombre moyen des postes principaux finaux entre les 31 décembre 2012 et 2013	entrants au 31/12	sortants au 31/12	entrants-sortants en 2013	taux d'entrée	taux de sortie
FPE	2 141 620	193 607	164 579	62 081	11,9%	10,6%
FPT	1 931 538	190 656	153 237	110 552	15,6%	13,7%
FPH	1 161 534	105 973	85 476	38 520	12,4%	10,7%
Femme	3 374 463	333 510	263 774	121 348	13,5%	11,4%
Homme	1 860 229	156 726	139 518	89 805	13,3%	12,3%
Fonctionnaires	3 807 798	78 132	152 787	3 676	2,1%	4,1%
Contractuels	912 508	263 797	164 249	190 938	49,8%	38,9%
Autres catégories et statuts	355 199	33 367	29 795	4 791	10,7%	9,7%
Emplois aidés	159 188	114 940	56 461	11 748	79,6%	42,8%
Catégorie A	1 766 480	116 061	100 689	16 328	7,5%	6,6%
Catégorie B	908 539	63 210	64 564	16 855	8,8%	9,0%
Catégorie C	2 499 502	297 619	222 078	147 978	17,8%	14,8%
Catégorie indéterminée	60 172	13 346	15 961	29 992	72,0%	76,4%
de 16 à 24 ans	248 498	141 791	58 033	101 688	98,0%	64,3%
de 25 à 29 ans	476 997	97 982	59 830	27 610	26,3%	18,3%
de 30 à 39 ans	1 251 963	111 960	74 956	30 797	11,4%	8,4%
de 40 à 49 ans	1 569 925	81 023	52 927	24 699	6,7%	4,9%
de 50 à 59 ans	1 443 188	49 134	80 246	17 679	4,6%	6,8%
60 ans et plus	244 122	8 346	77 300	8 680	7,0%	35,2%
Ensemble	5 234 692	490 236	403 292	211 153	13,4%	11,7%

Source : SIASP, Insee. Traitement DGAFP, département des études et des statistiques.

Champ : emplois principaux, tous statuts y compris contrats aidés, situés en métropole et DOM (hors Mayotte), hors COM et étranger. Hors militaires et NIR fictifs.

Figure 2.3-1 : Effectifs physiques par catégorie socioprofessionnelle (PCS-Insee) et par catégorie hiérarchique dans les trois versants de la fonction publique au 31 décembre 2013 en France (Métropole + DOM)

		Effectifs physiques	Part de femmes (en %)	Part de fonctionnaires * (en %)	Part de contractuels * (en %)
FPE (ministères et ÉPA)	Cadres et professions intellectuelles supérieures	797 571	51,6	70,7	12,7
	<i>dont catégorie A</i>	796 015	51,6	70,8	12,7
	<i>dont catégorie B</i>	1 035	55,9	37,1	19,9
	Professions Intermédiaires	887 669	66,5	69,8	16,1
	<i>dont catégorie A</i>	497 152	76,0	85,5	5,8
	<i>dont catégorie B</i>	386 760	54,8	50,3	29,4
	Employés, ouvriers	699 925	42,2	49,4	18,0
	<i>dont catégorie B</i>	203 911	18,7	49,3	0,9
	<i>dont catégorie C</i>	462 142	51,6	52,7	19,9
	Indeterminée	323	44,6	1,2	98,5
	Total FPE	2 385 488	54,4	64,1	15,5
FPT	Cadres et professions intellectuelles supérieures	149 170	55,7	72,1	26,8
	<i>dont catégorie A</i>	148 672	55,7	72,2	26,7
	<i>dont catégorie B</i>	285	58,6	36,1	63,9
	Professions Intermédiaires	291 959	66,0	78,2	21,8
	<i>dont catégorie A</i>	28 771	88,8	85,6	14,4
	<i>dont catégorie B</i>	260 952	63,5	77,7	22,3
	Employés, ouvriers	1 413 217	60,4	79,0	17,4
	<i>dont catégorie B</i>	4 074	41,2	83,1	16,9
	<i>dont catégorie C</i>	1 408 344	60,5	79,0	17,4
	Indeterminée	24 399	58,5	4,0	53,3
	Total FPT	1 878 745	60,9	77,3	19,3
FPH	Cadres et professions intellectuelles supérieures	145 949	54,5	10,9	10,5
	<i>dont catégorie A</i>	145 873	54,5	10,9	10,5
	<i>dont catégorie B</i>	25	64,0	24,0	76,0
	Professions Intermédiaires	444 063	84,3	86,7	13,3
	<i>dont catégorie A</i>	210 767	86,1	89,1	10,9
	<i>dont catégorie B</i>	230 593	83,0	85,2	14,8
	Employés, ouvriers	562 103	78,0	77,4	22,1
	<i>dont catégorie B</i>	1 269	76,4	79,0	20,9
	<i>dont catégorie C</i>	560 056	78,0	77,4	22,1
	Indeterminée	592	70,3	13,2	24,5
	Total FPH	1 152 707	77,4	72,5	17,2
3 FP	Cadres et professions intellectuelles supérieures	1 092 690	52,5	62,9	14,3
	Professions Intermédiaires	1 623 691	71,3	75,9	16,3
	Employés, ouvriers	2 675 245	59,3	70,9	18,6
	Indeterminée	25 314	58,6	4,2	53,2
		Total 3 FP	5 416 940	61,5	70,5

Source : SIASP, Insee. Traitement DGAFP, département des études et des statistiques.

Champ : emplois principaux, tous statuts, situés en métropole et DOM (hors Mayotte), hors COM et étranger. Hors bénéficiaires de contrats aidés.

Note : La catégorie socioprofessionnelle, issue de SIASP-Insee, repose désormais sur la nomenclature des professions et catégories socioprofessionnelles (PCS) de l'Insee, qui est la nomenclature de référence pour le suivi de l'emploi et des salaires à l'Insee. Son utilisation pour la fonction publique devrait donc permettre de meilleures comparaisons avec le secteur privé. Cette nomenclature n'est pas équivalente à celle issue du FGE et utilisée dans les précédents rapports, qui combinait la PCS de l'Insee et les catégories « statutaires » de la fonction publique. Il a donc paru pertinent pour la nouvelle présentation par catégorie socioprofessionnelle d'articuler les catégories agrégées de la PCS-Insee (cadres, professions intermédiaires, employés et ouvriers) avec la catégorie « statutaire » des agents (fonctionnaires selon leur catégorie hiérarchique voire selon leur corps-grade, contractuels).

Figure 2.3-2 : Effectifs physiques par catégorie socioprofessionnelle (*) et catégorie hiérarchique dans les ministères fin 2012 et fin 2013 en France

	Situation au 31 décembre 2013		Situation au 31 décembre 2012 (1)		Evolution 2013/2012	
	Effectifs physiques	Part de femmes (en %)	Effectifs physiques	Part de femmes (en %)	Effectifs (en %)	Part de femmes (en point de %)
PCS cadres et professions intellectuelles supérieures dont:	446 109	55,7	446 517	55,2	-0,1	0,46
Cadres de catégorie A+⁽²⁾	27 206	41,9	28 330	40,4	-4,0	1,49
Encadrement et direction	9 900	29,9	9 499	27,7	4,2	2,17
Inspection, contrôle et expertise	11 824	55,2	11 914	54,1	-0,8	1,09
Enseignement supérieur, recherche et assimilés	5 482	34,7	6 917	34,1	-20,7	0,64
Cadres de catégorie A (à l'exception des A+)	418 503	56,6	417 751	56,2	0,2	0,36
Attachés et inspecteurs	51 671	54,8	51 346	54,3	0,6	0,45
<i>dont attachés et inspecteurs principaux</i>	9 110	53,1	8 675	52,5	5,0	0,58
Ingénieurs de l'Etat (sauf militaires) ⁽²⁾	17 461	28,6	17 743	28,2	-1,6	0,39
Professeurs certifiés et agrégés	292 967	59,9	294 706	59,7	-0,6	0,13
Autres enseignants de catégorie A	3 454	47,0	3 697	46,7	-6,6	0,30
Police (commandants)	4 327	15,7	4 053	15,3	6,8	0,47
Autres cadres de catégorie A ⁽³⁾	48 623	52,8	46 206	50,8	5,2	2,04
Cadres de catégorie B	339	70,5	391	70,6	-13,3	-0,09
PCS de professions intermédiaires dont :	578 064	72,0	582 444	71,5	-0,8	0,50
Professions intermédiaires de catégorie A dont :	417 882	75,8	420 052	75,4	-0,5	0,46
Professeurs des écoles	324 137	82,0	324 152	81,6	0,0	0,38
Professeurs de lycée professionnel	59 917	49,3	59 927	48,9	0,0	0,34
Professeur de collège d'enseignement général	2 632	56,5	3 288	56,2	-20,0	0,33
Autres enseignants PI A	1 588	45,7	1 782	45,9	-10,9	-0,13
Police (capitaine et lieutenant)	5 837	27,8	6 371	27,1	-8,4	0,76
Autres professions intermédiaires de catégorie A	23 771	75,1	24 532	74,9	-3,1	0,13
Professions intermédiaires de catégorie B dont :	160 099	61,9	162 298	61,4	-1,4	0,52
Greffiers	9 213	87,8	8 867	87,8	3,9	-0,03
Instituteurs	4 703	76,3	5 364	75,8	-12,3	0,49
Autres enseignants PI de catégorie B	0	-	8	87,5	-	-
Personnels administratifs et techniques (secrétaires administratifs, contrôleurs et techniciens)	128 125	60,3	118 673	61,8	8,0	-1,49
<i>dont secrétaires administratifs</i>	29 338	75,1	28 630	75,0	2,5	0,13
Corps d'encadrement de l'administration pénitentiaire (commandants, capitaines et lieutenants pénitentiaires)	1 039	28,9	995	29,2	4,4	-0,28
Autres professions intermédiaires de catégorie B	17 019	58,2	28 391	49,9	-40,1	8,24
PCS employés et ouvriers dont :	299 400	49,3	309 424	49,5	-3,2	-0,14
Employés et ouvriers de catégorie B dont :	97 864	18,5	98 185	18,1	-0,3	0,36
Police (corps d'encadrement et d'application : gardiens de la paix, brigadiers...)	97 809	18,5	98 128	18,1	-0,3	0,36
<i>dont brigadiers (yc chefs et majors)</i>	45 318	16,1	45 002	15,5	0,7	0,60
<i>dont gardiens de la paix</i>	52 491	20,5	53 126	20,3	-1,2	0,19
Autres employés, ouvriers de catégorie B	55	81,8	57	77,2	-3,5	4,63
Employés et ouvriers de catégorie C dont :	200 822	64,4	210 514	64,1	-4,6	0,26
Adjoints administratifs et adjoints techniques	169 472	71,3	178 665	70,7	-5,1	0,54
Personnel surveillant de l'administration pénitentiaire	24 757	20,1	25 099	19,8	-1,4	0,32
Autres employés, ouvriers de catégorie C	6 593	54,4	6 750	54,7	-2,3	-0,35
Total	1 323 573	61,4	1 338 385	61,0	-1,1	0,40

Source : SIAASP, Insee. Traitement DGAFP, Département des études et des statistiques.

Champ : emplois principaux, fonctionnaires des ministères, situés en métropole et DOM (hors Mayotte), hors COM et étranger. Hors bénéficiaires de contrats aidés.

(*) Voir définitions et méthodes.

(1) Actualisation des données relatives à 2012.

(2) Par exemple : ingénieurs des travaux publics de l'Etat.

(3) Par exemple : conseiller principal d'éducation.

Figure 1.3-2 : Effectifs physiques des établissements publics à caractère administratif par catégorie hiérarchique (1) au 31 décembre 2013 en France

	Statut	Catégorie A	Catégorie B	Catégorie C	Indéterminée	Ensemble	Part de femmes (en %)
Épa nationaux à recrutement de droit public non dérogatoires ⁽²⁾	Fonctionnaires	123 043	32 521	36 475	253	192 292	48,9
	Contractuels	58 557	62 591	21 387	14 950	157 485	57,8
	Militaires et militaires volontaires	77	297	725	<5	1 102	69,5
	Autres catégories et statuts ⁽⁴⁾	518	304	1 028	<5	1 854	26,4
	Total	182 195	95 713	59 615	15 210	352 733	52,8
	Part de femmes (en %)	43,2	63,6	64,0	56,2	52,8	
Épa nationaux à recrutement de droit public dérogatoires ⁽²⁾	Fonctionnaires	2 376	4 521	6 523	130	13 550	53,8
	Contractuels	18 503	23 139	47 110	2 230	90 982	67,0
	Militaires et militaires volontaires	9	-	-	-	9	33,3
	Autres catégories et statuts ⁽⁴⁾	1 182	26	963	<5	2 173	51,6
	Total	22 070	27 686	54 596	2 362	106 714	65,0
	Part de femmes (en %)	49,7	68,6	69,9	52,5	65,0	
Épa nationaux à recrutement de droit privé ⁽³⁾	Fonctionnaires	35	-	-	-	35	34,3
	Contractuels	5 041	2 936	4 364	-	12 341	74,4
	Autres catégories et statuts ⁽⁴⁾	1 563	-	5	-	1 568	59,9
	Total	6 639	2 936	4 369	-	13 944	72,7
	Part de femmes (en %)	58,9	81,4	87,7	-	72,7	

Source : SIASP, Insee. Traitement DGAFP, département des études et des statistiques.

Champ : emplois principaux, tous statuts, situés en métropole et DOM (hors Mayotte), hors COM et étranger. Hors bénéficiaires de contrats aidés.

(1) Certaines populations de contractuels peuvent avoir été mal identifiées et classées par défaut en catégorie C.

(2) Y compris les agents des établissements publics locaux d'enseignement (EPL) de l'Éducation nationale et les EPL de l'Enseignement agricole recrutés sur ressources propres, y compris les élèves fonctionnaires rémunérés durant leur formation (IRA, ÉNA, IUFM, École polytechnique, École nationale de la magistrature, etc.). Ne comprend pas les agents payés directement par l'État, notamment dans les établissements supérieurs d'enseignement (universités, par exemple).

(3) Caisse nationale de Sécurité sociale (Acoss, Cnamts, CNAF, Cnavts) et Ecole nationale supérieure de sécurité sociale (En3s).

(4) La catégorie "autres catégories et statuts" recouvre principalement des enseignants et documentalistes des établissements privés sous contrat et des ouvriers d'État dans la FPE, des assistants maternels et familiaux dans la FPT, des médecins dans la FPH et des apprentis dans les trois versants.

Épa en situation dérogatoire : Épa dans lequel le statut normal de recrutement est celui de contractuel, soit de droit public, soit, dans certains cas, de droit privé. La dérogation au principe selon lequel les emplois peuvent être pourvus par des contractuels concerne, selon les cas, tous les emplois de l'Épa (par exemple, Pôle emploi) ou certains emplois (par exemple, emplois de personnel ouvrier des Crous).

Figure 2.4-1 : Part des femmes (en %) par type d'employeur et catégorie hiérarchique dans les trois versants de la fonction publique au 31 décembre 2013 en France

		A	dont A+	B	C	Indéterminée	Total
FPE	Ministères	64,1	41,8	36,5	46,2	59,0	54,1
	ÉPA	43,9	36,2	64,7	66,8	55,7	55,7
	Total FPE	60,9	37,6	42,4	51,2	57,0	54,4
FPT	Communes	60,0	54,2	58,3	60,4	65,1	60,1
	Départements	71,2	64,3	77,5	64,3	66,5	68,5
	Régions	57,7	35,8	63,8	57,6	48,2	57,9
	Total collectivités territoriales	63,8	58,2	65,4	60,9	63,7	61,8
	Etablissements communaux	82,3	46,8	84,3	89,0	87,6	88,1
	Etablissements intercommunaux	52,8	26,0	54,5	50,5	57,1	51,5
	Etablissements départementaux	35,9	47,8	35,7	23,3	70,4	26,9
	Autres Epa locaux	46,0	30,2	51,4	55,3	47,8	51,2
	Total ÉPA	54,9	34,4	56,8	59,0	68,3	58,3
	Total FPT	61,0	52,2	63,1	60,4	65,0	60,9
<i>Total secteur communal</i>	<i>59,2</i>	<i>44,4</i>	<i>59,1</i>	<i>61,5</i>	<i>66,1</i>	<i>61,1</i>	
FPH	Hôpitaux	73,1	42,3	83,5	77,1	75,8	77,1
	Etablissements d'hébergement pour personnes âgées (EHPA)	81,4	60,0	86,7	87,8	80,8	87,1
	Autres établissements médico-sociaux	68,0	44,9	71,3	64,5	45,5	66,8
	Total FPH	73,2	44,7	83,0	77,8	73,8	77,4
3FP		63,3	39,5	56,1	62,7	59,6	61,5
Privé		-	-	-	-	-	44,3

Source : SIASP, Enquête emploi, 4^{ème} trimestre 2013, Insee. Traitement DGAFP, département des études et des statistiques.

Champ : emplois principaux, tous statuts, situés en métropole et DOM (hors Mayotte), hors COM et étranger. Hors bénéficiaires de contrats aidés.

Note de lecture : dans la FPE, 64,1 % des agents des ministères de catégorie A sont des femmes.

Figure 2.4-2 : Part des femmes (en %) par statut et catégorie hiérarchique dans les trois versants de la fonction publique au 31 décembre 2013 en France

	Statut	A	dont A+	B	C	Indéterminée	Total	Total hors enseignants
FPE	Fonctionnaires	62,4	37,8	47,1	64,2	46,6	59,7	53,1
	Contractuels	51,8	30,7	68,0	66,7	57,4	61,0	62,3
	Autres catégories et statuts (1)	73,4	-	48,2	14,9	36,4	62,2	16,3
	Total agents civils	62,0	37,8	36,2	47,4	46,5	53,2	41,5
	Total agents civils hors enseignants	44,4	39,6	35,0	47,4	46,5	41,5	41,5
	Militaires et militaires volontaires	13,6	-	16,0	15,8	51,9	15,6	15,6
Total	60,9	37,6	42,4	51,2	57,0	54,4	46,0	
FPT	Fonctionnaires (2)	62,5	50,8	64,1	56,6	65,9	58,2	58,2
	Contractuels	57,4	55,1	59,6	70,8	65,0	67,2	67,2
	Autres catégories et statuts (1)	45,3	-	-	87,0	-	85,9	85,9
	Total	61,0	52,2	63,1	60,4	65,0	60,9	60,9
FPH	Fonctionnaires	84,4	45,9	84,0	77,7	75,8	80,8	80,8
	Contractuels	80,1	38,8	77,1	78,2	72,9	78,4	78,4
	Autres catégories et statuts (1)	50,8	-	61,1	87,0	-	51,8	51,8
	Total	73,2	44,7	83,0	77,8	73,8	77,4	77,4
FPE+FPT+FPH	Fonctionnaires (2)	65,8	39,1	62,6	62,8	52,8	63,8	63,1
	Contractuels	58,0	46,0	67,1	72,0	59,8	67,1	68,0
	Autres catégories et statuts (1)	62,9	-	48,2	65,2	36,4	63,0	55,7
	Total agents civils	62,0	37,8	36,2	47,4	46,5	53,2	41,5
	Total agents civils hors enseignants	44,4	39,6	35,0	47,4	46,5	41,5	41,5
	Militaires et militaires volontaires	13,6	-	16,0	15,8	51,9	15,6	15,6
Total	63,3	39,5	56,1	62,7	59,6	61,5	60,4	

Source : SIASP, Insee. Traitement DGAFP, département des études et des statistiques.

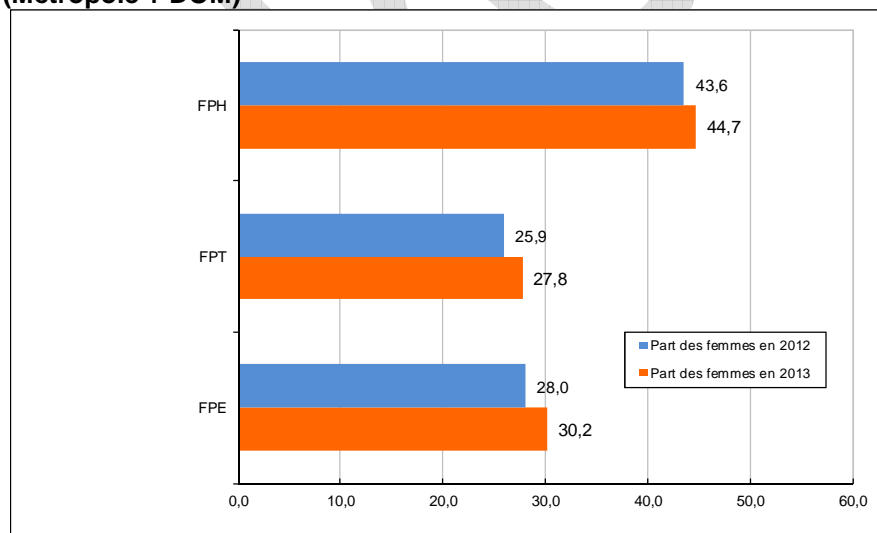
Champ : emplois principaux, tous statuts, situés en métropole et DOM (hors Mayotte), hors COM et étranger. Hors bénéficiaires de contrats aidés.

Note de lecture : dans la FPE, 62,4 % des agents des fonctionnaires de catégorie A sont des femmes.

(1) La catégorie autres catégories et statuts recouvre principalement des enseignants et documentalistes des établissements privés sous contrat et des ouvriers d'État dans la FPE, des assistants maternels et familiaux dans la FPT, des médecins dans la FPH et des apprentis dans les trois versants.

(2) Pour respecter le secret statistique, dans la FPT les militaires (2 000 sapeurs-pompiers de Marseille) sont regroupés avec les titulaires.

Figure 2.4-7 : Part de femmes (en %) dans les emplois et corps d'encadrement supérieur ou de direction (ESD) dans les trois versants de la fonction publique au 31 décembre 2013 en France (Métropole + DOM)



Source : SIASP, Insee. Traitement DGAFP, département des études et des statistiques.

Champ : emplois principaux, fonctionnaires et contractuels, situés en métropole et DOM (hors Mayotte), hors COM et étranger. Hors bénéficiaires de contrats aidés.

Note : Les fonctionnaires de catégorie A+ d'un corps donné détachés sur un emploi fonctionnel apparaissent ici dans l'emploi de détachement et non pas dans le corps d'origine.

Note de lecture : dans la FPE, 30,2 % des agents relevant les emplois et corps d'encadrement supérieur ou de direction (ESD) au 31 décembre 2013 sont des femmes.

Figure 2.4-6 : Effectif total et part de femmes dans les emplois et corps de catégorie A+ dans les trois versants de la fonction publique aux 31 décembre 2012 et 2013 en France

	2012		2013	
	Effectif total	Part de femmes (en %)	Effectif total	Part de femmes (en %)
Catégorie A+ de la FPE	103 154	37,0	103 142	37,6
Encadrement supérieur et emplois de direction de la FPE	10 121	28,0	10 536	30,2
Corps et emplois à la décision du gouvernement : décret de 1985 et assimilés	455	16,9	447	20,4
Ambassadeurs	48	18,8	43	16,3
Prefets	206	10,7	196	11,2
Secrétaires généraux	18	16,7	25	28,0
Recteurs d'académie	29	27,6	29	37,9
Directeurs d'administration centrale	137	24,8	138	31,2
Cadres dirigeants divers (chefs de services de l'Inspection générale, délégués...)	17	5,9	16	6,3
Autres corps de direction	2 456	24,6	2 612	25,5
Chefs de service et Sous-directeurs d'administration centrale, décret n°2012-32	449	27,4	575	28,9
Directeur de projet et expert de haut niveau	151	37,8	158	39,2
Autres emplois de direction d'administration centrale	31	19,4	32	25,0
Directeurs d'administration territoriale	896	24,6	876	24,8
Administrateurs généraux des finances publiques	702	22,2	735	22,2
Autres emplois et corps de direction	227	18,5	236	20,8
Encadrement supérieur	7 210	29,9	7 477	32,4
Corps Ena de conception et management	2 061	29,5	1 928	30,6
Ingénieurs	2 405	27,9	2 292	28,6
Commissaires de Police	1 535	25,5	1 521	26,1
Administrateurs Insee	500	34,0	501	33,5
Architectes et urbanistes de l'Etat	369	42,0	369	42,8
Conservateurs généraux du patrimoine	276	47,1	805	53,4
Autres corps d'encadrement supérieur	64	46,9	61	44,3
Inspection, contrôle et expertise	12 482	54,5	12 377	55,5
Corps Ena de Juridictions administratives et financières (dont Cour des comptes)	2 013	35,5	2 021	36,0
Corps et emplois de juridictions judiciaires	7 906	61,3	7 830	62,5
Corps et emplois d'inspection et contrôle (dont corps Ena)	1 195	30,4	1 172	31,9
Autres corps d'inspection (dont médecins de l'Éducation nationale)	1 368	64,0	1 354	64,8
Enseignement supérieur, recherche et assimilés	80 551	35,4	80 229	35,9
Chercheurs	21 806	34,5	21 688	34,7
Professeurs de l'enseignement supérieur	19 687	22,1	19 546	22,7
Maîtres de conférence	37 874	42,7	37 811	43,2
Inspecteurs de l'enseignement	1 184	40,0	1 184	40,0
Catégorie A+ de la FPT	10 891	52,0	12 550	52,2
Encadrement supérieur et emplois de direction de la FPT	5 922	25,9	6 589	27,8
Emplois de directions de la FPT (1)(2)	818	24,9	1 027	28,2
Encadrement supérieur de la FPT	5 104	26,1	5 562	27,7
Administrateurs territoriaux	1 759	39,5	1 894	41,3
Administrateur hors classe	681	26,7	722	28,3
Administrateur (3)	1 078	47,5	1 172	49,4
Ingénieurs territoriaux en chef	3 345	19,0	3 668	20,6
Ingénieur en chef de classe exceptionnelle	1 083	14,7	1 199	17,7
Ingénieur en chef de classe normale	2 262	21,1	2 469	22,0
Médecins territoriaux	4 969	83,0	5 961	79,3
Catégorie A+ de la FPH	5 614	43,6	5 607	44,7
Encadrement supérieur et emplois de direction de la FPH	5 614	43,6	5 607	44,7
Emplois de direction	4 371	47,3	4 262	48,6
Directeur d'hôpital (DH)	2 844	41,1	2 744	42,8
DH, Emplois fonctionnels	263	20,5	170	21,2
DH, Hors classe	1 936	40,4	1 984	41,8
DH, Classe normale	645	51,6	590	52,0
Directeur d'établissement sanitaire, social et médico-social (D3S)	1 527	58,9	1 518	59,3
D3S, Emplois fonctionnels	11	0,0	10	40,0
D3S, Hors classe	734	53,3	787	54,4
D3S, Classe normale	782	65,0	721	64,9
Encadrement supérieur de la FPH	1 243	30,4	1 345	32,3
Ingénieurs hospitaliers en chef	1 243	30,4	1 345	32,3
Total A+	119 659	38,7	121 299	39,5
Total Encadrement supérieur et emplois de direction	21 657	31,5	22 732	33,1

Source : SIASP, Insee. Traitement DGAFP, département des études et des statistiques.

Champ : emplois principaux, fonctionnaires et contractuels, situés en métropole et DOM (hors Mayotte), hors COM et étranger. Hors bénéficiaires de contrats aidés.

Note : Les fonctionnaires A+ d'un corps donné détachés sur un emploi fonctionnel apparaissent ici dans l'emploi de détachement et non pas dans le corps d'origine.

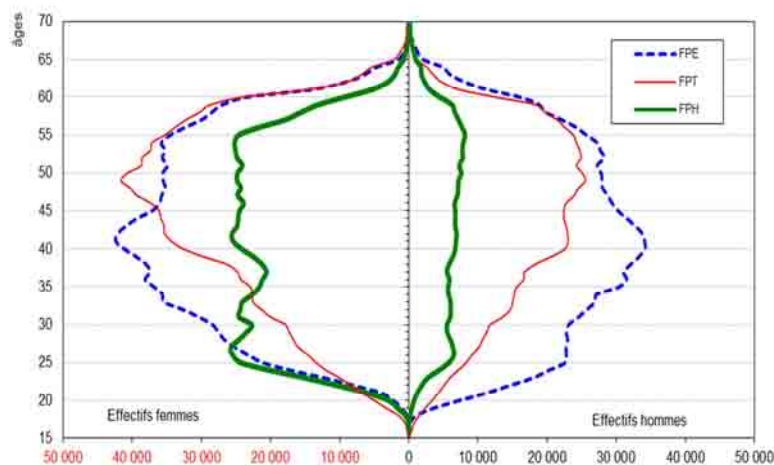
Note de lecture : dans la FPE, 20,4 % des agents relevant des corps et emplois à la décision du gouvernement : décret de 1985 au 31 décembre 2013 sont des femmes.

(1) Comprend les emplois de directeur général des services ou directeur, de directeur adjoint général des services ou directeur adjoint, de directeur général des services techniques et de directeur de services techniques. Les effectifs de directeur général des services et ceux de directeur, directeur adjoint des services ou directeur adjoint, peuvent avoir été légèrement surreprésentés. En effet, les mentions des termes 'directeur' et 'directeur adjoint' sans le qualificatif 'général' peuvent conduire à inclure les directeurs de collectivités qui n'occupent pas un emploi fonctionnel (au sens de l'article 53 de la loi du 26 janvier 1984).

(2) Comprend les personnels de la Ville de Paris.

Âges

Figure V 1-14 : Pyramide des âges par versant au 31 décembre 2013 en France



Source : SIASP, Insee. Traitement DGAFP, département des études et des statistiques.

Champ : emplois principaux, tous statuts, situés en métropole et DOM (hors Mayotte), hors COM et étranger. Hors bénéficiaires de contrats aidés.

Figure 2.5-2 : Age moyen, part des agents de moins de 30 ans et part de ceux de 50 ans ou plus dans les trois fonctions publiques par statut et par sexe, au 31 décembre 2013 en France

		Âge moyen (en années)			Part des moins de 30 ans (en %)			Part des 50 ans et plus (en %)		
		Hommes	Femmes	Ensemble	Hommes	Femmes	Ensemble	Hommes	Femmes	Ensemble
FPE	Fonctionnaires	45,0	44,1	44,5	6,0	7,8	7,1	35,5	33,6	34,4
	Contractuels	37,2	38,3	37,9	37,4	29,6	32,7	20,5	20,2	20,3
	Autres catégories et statuts ⁽¹⁾	46,6	44,1	45,0	5,0	9,0	7,5	43,9	33,2	37,2
	Total agents civils	43,8	43,1	43,3	11,4	11,9	11,7	33,6	31,1	32,1
	Militaires et militaires volontaires	34,5	32,2	34,2	36,9	42,5	37,8	9,0	4,0	8,2
	Total	41,5	42,7	42,2	17,5	13,0	15,1	27,7	30,1	29,0
FPT	Fonctionnaires ⁽²⁾	45,4	45,8	45,6	6,4	5,7	6,0	38,3	39,2	38,8
	Contractuels	38,8	38,9	38,9	30,4	29,4	29,8	24,0	23,2	23,5
	Autres catégories et statuts ⁽¹⁾	31,5	48,3	45,9	62,4	10,6	17,9	22,0	55,1	50,4
	Total	44,2	44,5	44,3	11,0	11,0	11,0	35,8	36,5	36,2
FPH	Fonctionnaires	44,6	42,5	42,9	9,1	13,4	12,5	37,2	30,0	31,4
	contractuels	36,4	34,6	35,0	36,6	44,9	43,1	16,9	14,0	14,6
	Autres catégories et statuts ⁽¹⁾	44,5	39,1	41,7	20,6	32,6	26,8	42,0	25,2	33,3
	Total	43,2	40,9	41,4	16,1	20,2	19,3	34,9	26,9	28,7
FPE+FPT+FPH	Fonctionnaires	45,1	44,3	44,6	6,5	8,6	7,9	36,9	34,5	35,4
	Contractuels	37,7	37,6	37,6	34,6	33,4	33,8	21,4	19,8	20,3
	Autres catégories et statuts ⁽¹⁾	44,7	43,7	44,1	15,6	15,8	15,7	41,6	36,3	38,3
	Total agents civils	43,8	43,0	43,3	11,9	13,8	13,1	34,6	31,8	32,8
	Militaires et militaires volontaires	34,5	32,2	34,2	36,9	42,5	37,8	9,0	4,0	8,2
	Total	42,7	42,8	42,8	15,0	14,2	14,6	31,4	31,4	31,4
	Privé	40,2	41,1	40,6	21,5	20,2	20,9	25,2	27,1	26,1

Source : SIASP, Insee. Traitement DGAFP, département des études et des statistiques.

Champ : emplois principaux, tous statuts, situés en métropole et DOM (hors Mayotte), hors COM et étranger. Hors bénéficiaires de contrats aidés.

Note de lecture : 6 % des hommes fonctionnaires de la FPE ont moins de 30 ans.

(1) La catégorie 'autres catégories et statuts' recouvre principalement des enseignants des établissements privés sous contrat et des ouvriers d'Etat dans la FPE, des assistants maternels et familiaux dans la FPT, des médecins dans la FPH et des apprentis dans les trois versants.

(2) Pour respecter le secret statistique, dans la FPT les militaires (2 000 sapeurs-pompiers de Marseille) sont regroupés avec les fonctionnaires

Figure 2.5-3 : Age moyen, part des moins de 30 ans et part des 50 ans et plus pour les agents des trois versants de la fonction publique par sexe et nature de l'employeur au 31 décembre 2013 en France

		Âge moyen (en années)			Part des moins de 30 ans (en %)			Part des 50 ans et plus (en %)		
		Femmes	Hommes	Ensemble	Femmes	Hommes	Ensemble	Femmes	Hommes	Ensemble
FPE	Ministères	42,9	41,4	42,3	11,5	16,9	14,0	30,6	27,0	28,9
	Épa	41,5	42,0	41,7	19,1	20,5	19,7	28,1	30,7	29,2
	Total FPE	42,7	41,5	42,2	13,0	17,5	15,1	30,1	27,7	29,0
FPT	Communes	44,3	44,3	44,3	11,6	11,7	11,6	36,4	37,2	36,7
	Départements	46,4	46,1	46,3	6,7	6,3	6,6	43,1	41,5	42,6
	Régions	46,7	46,4	46,6	4,9	5,7	5,2	41,1	41,0	41,1
	Total collectivités territoriales	45,0	44,8	44,9	10,1	10,4	10,2	38,2	38,2	38,2
	Etablissements communaux	43,9	43,3	43,8	13,4	14,5	13,5	35,6	33,4	35,3
	Etablissements intercommunaux	42,3	43,2	42,7	13,8	12,2	13,1	28,5	31,7	30,0
	Etablissements départementaux	41,1	40,4	40,6	16,3	12,9	13,8	24,3	21,2	22,0
	Autres Epa locaux	41,8	43,8	42,8	16,9	12,5	14,8	28,0	33,9	30,9
	Total ÉPA	42,9	42,5	42,7	13,8	12,6	13,3	31,2	29,3	30,4
	Total FPT	44,5	44,2	44,3	11,0	11,0	11,0	36,5	35,8	36,2
	FPH	Hôpitaux	40,8	43,2	41,3	20,5	16,4	19,5	26,7	35,0
EHPA		41,6	44,0	41,9	18,3	13,6	17,7	27,8	35,3	28,8
Autres établissements médico-sociaux		42,0	43,2	42,4	16,3	13,1	15,2	29,5	32,8	30,6
Total FPH		40,9	43,2	41,4	20,2	16,1	19,3	26,9	34,9	28,7
Total 3 FP	42,8	42,7	42,8	14,2	15,0	14,6	31,4	31,4	31,4	

Source : SIASP, Insee. Traitement DGAFP, département des études et des statistiques.

Champ : emplois principaux, tous statuts, situés en métropole et DOM (hors Mayotte), hors COM et étranger. Hors bénéficiaires de contrats aidés.

Note de lecture : 16,4 % des hommes travaillant dans les hôpitaux relevant de la FPH ont moins de 30 ans.

Figure 2.5-4 : Age moyen, part des moins de 30 ans et part des 50 ans et plus par catégorie hiérarchique et par sexe dans les trois versants de la fonction publique au 31 décembre 2013 en France

		Âge moyen (en années)			Part des moins de 30 ans (en %)			Part des 50 ans et plus (en %)		
		Hommes	Femmes	Ensemble	Hommes	Femmes	Ensemble	Hommes	Femmes	Ensemble
FPE	Catégorie A	44,3	42,4	43,1	10,2	11,6	11,0	34,8	27,2	30,2
	dont A+	48,3	46,2	47,5	1,7	2,1	1,9	46,0	37,5	42,8
	Catégorie B	40,1	42,0	40,9	16,8	16,7	16,8	20,2	30,2	24,4
	Catégorie C	37,7	44,6	41,2	34,6	13,0	23,5	22,8	40,2	31,7
	Catégorie Indéterminée ⁽¹⁾	40,8	39,2	39,9	27,4	27,9	27,7	28,6	23,2	25,5
Total	41,5	42,7	42,2	17,5	13,0	15,1	27,7	30,1	29,0	
FPT	Catégorie A	46,6	45,0	45,6	5,7	7,6	6,9	43,2	38,6	40,4
	dont A+	53,6	50,1	51,8	1,2	2,6	1,9	72,5	58,8	65,4
	Catégorie B	44,3	43,2	43,6	10,0	11,8	11,1	36,0	32,1	33,5
	Catégorie C	43,9	44,6	44,3	11,6	11,1	11,3	34,9	37,2	36,3
	Catégorie Indéterminée ⁽¹⁾	40,8	41,2	41,1	29,2	25,2	26,6	29,7	30,0	29,9
Total	44,2	44,5	44,3	11,0	11,0	11,0	35,8	36,5	36,2	
FPH	Catégorie A	43,2	37,8	39,3	19,7	29,7	27,0	36,4	18,8	23,5
	dont A+	50,9	46,1	48,8	1,9	5,3	3,4	61,3	43,6	53,4
	Catégorie B	43,6	43,2	43,2	13,9	14,1	14,1	36,5	34,3	34,7
	Catégorie C	43,1	41,7	42,0	14,0	17,2	16,5	33,3	28,4	29,5
	Catégorie Indéterminée ⁽¹⁾	56,2	49,5	51,2	0,0	5,3	3,9	59,3	50,0	52,4
Total	43,2	40,9	41,4	16,1	20,2	19,3	34,9	26,9	28,7	
FPE+FPT+FP H	Catégorie A	44,4	41,6	42,6	11,1	15,3	13,7	35,9	26,4	29,9
	dont A+	48,8	46,8	48,0	1,7	2,4	2,0	48,8	40,7	45,6
	Catégorie B	41,2	42,7	42,1	15,2	14,5	14,8	24,8	32,0	28,8
	Catégorie C	42,2	43,8	43,2	17,7	13,2	14,8	31,6	35,2	33,8
	Catégorie Indéterminée ⁽¹⁾	40,8	39,9	40,3	27,9	26,9	27,3	28,9	25,6	26,9
Total	42,7	42,8	42,8	15,0	14,2	14,6	31,4	31,4	31,4	

Source : SIASP, Insee. Traitement DGAFP, département des études et des statistiques.

Champ : emplois principaux, tous statuts, situés en métropole et DOM (hors Mayotte), hors COM et étranger. Hors bénéficiaires de contrats aidés.

Note de lecture : 36,4 % des hommes de catégorie A dans la FPH ont plus de 50 ans.

(1) La qualité de la catégorie hiérarchique doit faire l'objet d'améliorations dans SIASP.

Figure 2.5-5 : Age moyen, part des moins de 30 ans et part des 50 ans et plus par sexe dans les emplois et corps A+ dans les trois versants de la fonction publique au 31 décembre 2013 en France

	Âge moyen (en années)			Part des moins de 30 ans (en %)			Part des 50 ans et plus (en %)		
	Hommes	Femmes	Ensemble	Hommes	Femmes	Ensemble	Hommes	Femmes	Ensemble
Catégorie A+ de la FPE	48,3	46,2	47,5	1,7	2,1	1,9	46,0	37,5	42,8
Encadrement supérieur et emplois de direction de la FPE	48,8	45,8	47,9	7,3	9,2	7,9	54,2	43,6	51,0
Corps et emplois à la décision du gouvernement : décret de 1985 et assimilés	56,0	53,9	55,6	0,0	2,2	0,5	82,6	80,2	82,1
Ambassadeurs	60,6	58,9	60,3	0,0	0,0	0,0	100,0	100,0	100,0
Prefets	57,6	57,1	57,5	0,0	0,0	0,0	90,8	95,5	91,3
Secrétaires généraux	55,3	48,6	53,4	0,0	28,6	8,0	77,8	71,4	76,0
Recteurs d'académie	55,1	57,9	56,1	0,0	0,0	0,0	88,9	100,0	93,1
Directeurs d'administration centrale	51,5	51,3	51,5	0,0	0,0	0,0	59,0	65,1	60,9
Cadres dirigeants divers (chefs de services de l'Inspection générale, délégués...)	56,7	52,0	56,4	0,0	0,0	0,0	93,3	100,0	93,8
Autres corps de direction	53,6	52,7	53,4	0,0	0,2	0,0	73,6	72,0	73,2
Chefs de service et Sous-directeurs d'administration centrale, décret n°2012-32	48,9	49,0	48,9	0,0	0,0	0,0	48,2	48,8	48,4
Directeur de projet et expert de haut niveau	54,4	54,2	54,3	0,0	0,0	0,0	81,3	77,4	79,8
Autres emplois de direction d'administration centrale	49,8	51,3	50,2	0,0	0,0	0,0	45,8	62,5	50,0
Directeurs d'administration territoriale	54,1	53,8	54,0	0,0	0,0	0,0	77,1	79,3	77,6
Administrateurs généraux des finances publiques	55,7	53,6	55,2	0,0	0,6	0,1	84,3	78,5	83,0
Autres emplois et corps de direction	55,9	55,7	55,8	0,0	0,0	0,0	83,4	91,8	85,2
Encadrement supérieur	46,4	43,6	45,5	10,7	12,0	11,1	44,7	34,5	41,4
Corps Ena de conception et management	48,7	46,7	48,1	3,4	4,4	3,7	49,3	42,2	47,2
Ingénieurs	44,8	40,0	43,4	20,5	20,0	20,3	44,5	24,7	38,9
Commissaires de Police	45,5	40,4	44,2	5,4	13,6	7,6	35,3	21,9	31,8
Administrateurs Insee	42,4	44,0	42,9	22,2	17,9	20,8	35,4	44,1	38,3
Architectes et urbanistes de l'Etat	49,4	44,4	47,2	2,4	4,4	3,3	50,7	30,4	42,0
Conservateurs généraux du patrimoine	50,4	47,2	48,7	5,3	10,0	7,8	62,7	49,5	55,7
Autres corps d'encadrement supérieur	47,3	43,2	45,5	0,0	0,0	0,0	38,2	11,1	26,2
Inspection, contrôle et expertise	51,9	46,6	48,9	1,6	4,1	3,0	64,7	44,0	53,2
Corps Ena de Juridictions administratives et financières (dont Cour des comptes)	50,7	46,2	49,1	2,6	6,2	3,9	58,7	41,5	52,5
Corps et emplois de juridictions judiciaires	51,3	45,6	47,7	1,3	4,0	3,0	62,1	40,2	48,4
Corps et emplois d'inspection et contrôle (dont corps Ena)	55,7	52,8	54,8	1,5	2,4	1,8	83,1	70,1	78,9
Autres corps d'inspection (dont médecins de l'Éducation nationale)	52,1	49,8	50,6	0,6	3,9	2,7	65,6	56,1	59,5
Enseignement supérieur, recherche et assimilés	47,8	46,2	47,2	1,0	0,9	0,9	42,8	35,2	40,1
Chercheurs	47,4	47,3	47,3	0,9	0,7	0,8	41,4	41,3	41,4
Professeurs de l'enseignement supérieur	53,0	51,7	52,7	0,0	0,1	0,0	63,2	58,0	62,0
Maîtres de conférence	44,3	44,0	44,2	1,7	1,2	1,5	28,5	25,2	27,1
Inspecteurs de l'enseignement	53,6	52,7	53,2	0,0	0,0	0,0	72,0	68,5	70,6
Catégorie A+ de la FPT	53,6	50,1	51,8	1,2	2,6	1,9	72,5	58,8	65,4
Encadrement supérieur et emplois de direction de la FPT	52,9	48,3	51,6	1,2	4,0	2,0	70,3	52,1	65,3
Emplois de directions de la FPT (1)(2)	52,6	49,4	51,7	0,1	0,7	0,3	66,5	58,3	64,2
Encadrement supérieur de la FPT	53,0	48,1	51,6	1,4	4,6	2,3	71,0	50,9	65,4
Administrateurs territoriaux	50,1	46,2	48,5	4,5	8,9	6,3	57,9	45,6	52,8
Administrateur hors classe	54,1	51,1	53,3	0,4	0,0	0,3	72,8	63,7	70,2
Administrateur (3)	46,5	44,5	45,5	8,1	12,1	10,1	44,9	39,2	42,1
Ingénieurs territoriaux en chef	54,1	50,0	53,3	0,2	0,1	0,2	76,0	56,4	72,0
Ingénieur en chef de classe exceptionnelle	56,2	52,1	55,5	0,1	0,0	0,1	85,3	68,4	82,3
Ingénieur en chef de classe normale	53,0	49,2	52,2	0,3	0,2	0,2	71,3	51,7	67,0
Médecins territoriaux	56,3	50,8	51,9	1,1	2,0	1,8	80,8	61,5	65,5
Catégorie A+ de la FPH	50,9	46,1	48,8	1,9	5,3	3,4	61,3	43,6	53,4
Encadrement supérieur et emplois de direction de la FPH	50,9	46,1	48,8	1,9	5,3	3,4	61,3	43,6	53,4
Emplois de direction	51,2	45,9	48,6	2,5	5,9	4,2	63,5	43,4	53,7
Directeur d'hôpital (DH)	51,4	46,6	49,3	2,6	4,3	3,3	63,3	44,9	55,5
DH, Emplois fonctionnels	54,2	51,1	53,6	0,0	2,8	0,6	72,4	66,7	71,2
DH, Hors classe	53,6	49,0	51,7	0,2	0,1	0,2	71,6	52,3	63,5
DH, Classe normale	41,1	39,3	40,2	13,8	15,6	14,8	25,4	22,5	23,9
Directeur d'établissement sanitaire, social et médico-social (D3S)	50,8	45,1	47,4	2,3	8,1	5,7	63,9	41,3	50,5
D3S, Emplois fonctionnels	56,5	46,5	52,5	0,0	0,0	0,0	83,3	75,0	80,0
D3S, Hors classe	54,3	49,0	51,4	0,0	0,0	0,0	78,3	54,4	65,3
D3S, Classe normale	45,8	41,5	43,0	5,5	15,6	12,1	43,1	29,1	34,0
Encadrement supérieur de la FPH	50,2	47,1	49,2	0,6	2,1	1,0	55,8	44,8	52,3
Ingénieurs hospitaliers en chef	50,2	47,1	49,2	0,6	2,1	1,0	55,8	44,8	52,3
Total A+	48,8	46,8	48,0	1,7	2,4	2,0	48,8	40,7	45,6
Total Encadrement supérieur et emplois de direction	50,5	46,5	49,2	4,3	6,6	5,1	60,7	45,7	55,7

Source : SIASP, Insee. Traitement DGAFP, département des études et des statistiques.

Champ : emplois principaux, fonctionnaires et contractuels, situés en métropole et DOM (hors Mayotte), hors COM et étranger. Hors bénéficiaires de contrats aidés.

Note : Les titulaires A+ d'un corps donné détachés sur un emploi fonctionnel apparaissent ici dans l'emploi de détachement et non pas dans le corps d'origine.

Note de lecture : dans la FPE, 82,1 % des agents relevant des corps et emplois à la décision du gouvernement : décret de 1985 ont 50 ans ou plus.

(1) Comprend les emplois de directeur général des services ou directeur, de directeur adjoint général des services ou directeur adjoint, de directeur général des services techniques et de directeur de services techniques. Les effectifs de directeur général des services et ceux de directeur, directeur adjoint des services ou directeur adjoint, peuvent avoir été légèrement surreprésentés. En effet, les mentions des termes 'directeur' et 'directeur adjoint' sans le qualificatif 'général' peuvent conduire à inclure les directeurs de collectivités qui n'occupent pas un emploi fonctionnel (au sens de l'article 53 de la loi du 26 janvier 1984).

(2) Comprend les personnels de la Ville de Paris.

Travailleurs handicapés

Figure 2.6-6 : Répartition des bénéficiaires de l'obligation d'emploi en faveur des travailleurs handicapés par statut et par sexe dans les trois versants de la fonction publique au 1er janvier 2013 (en %)

	Fonctionnaires			Contractuels	Ouvriers d'Etat	Total	Part de femmes
	Catégorie A	Catégorie B	Catégorie C				
Total ministères	31,6	24,4	33,5	8,7	1,8	100,0	52,2
Total établissements publics ⁽²⁾	14,7	15,1	17,9	50,7	1,5	100,0	57,6
Total FPE ⁽¹⁾⁽²⁾	29,4	23,2	31,5	14,2	1,7	100,0	52,9
<i>Total FPE ⁽¹⁾⁽²⁾ hors Éducation</i>	<i>10,5</i>	<i>33,5</i>	<i>41,7</i>	<i>11,5</i>	<i>2,8</i>	<i>100,0</i>	<i>42,3</i>
Collectivités territoriales	2,5	7,1	82,8	7,6		100,0	52,6
EPA locaux	3,1	7,5	79,7	9,7		100,0	45,9
Total FPT	2,6	7,2	82,1	8,1		100,0	51,2
Hôpitaux	8,3	18,4	68,7	4,6		100,0	75,0
Autres	4,6	8,6	67,3	19,5		100,0	70,6
Total FPH	7,9	17,4	68,6	6,1		100,0	74,5
Total 3 FP ⁽²⁾	13,0	15,1	61,7	9,7	0,6	100,0	57,3

Source : FIPHFP, campagne de déclaration 2014.

Champ : Employeurs de la fonction publique d'au moins 20 agents à temps plein ou leur équivalent. Les agents sur emplois particuliers ne sont pas inclus ici.

⁽¹⁾ La FPE correspond ici strictement aux ministères et aux ÉPA, en cohérence avec les définitions retenues par ailleurs dans le rapport annuel.

⁽²⁾ Ne comprend pas La Poste, les chambres consulaires ou les caisses de Sécurité sociale. Sur le champ strict de la fonction publique, le taux légal d'emploi (4,92 % début 2013) est différent de celui observé, en incluant les employeurs assujettis au FIPHFP, mais ne relevant pas de la fonction publique qui est publié par le FIPHFP (4,90% début 2013).

Figure 2.6-7 : Bénéficiaires de l'obligation d'emploi en faveur des travailleurs handicapés occupant un emploi particulier ⁽¹⁾ par sexe au 1er janvier 2013

	en nombre			évolution par rapport à 2012 (en %)		
	Hommes	Femmes	Ensemble	Hommes	Femmes	Ensemble
FPE ⁽²⁾⁽³⁾	42	71	113	50,0	-11,3	4,6
FPT	922	663	1 585	45,7	30,8	39,0
FPH	280	607	887	15,2	35,2	28,2
Total 3FP ⁽³⁾	1 244	1 341	2 585	37,6	29,4	33,2

Source : FIPHFP, campagne de déclaration 2014.

Champ : Employeurs de la fonction publique d'au moins 20 agents à temps plein ou leur équivalent.

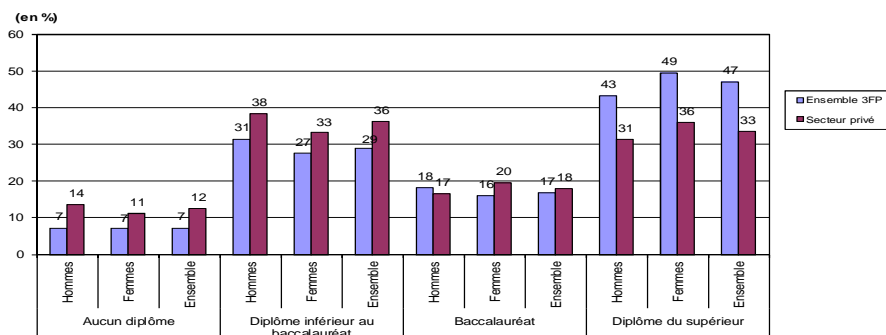
⁽¹⁾ Stagiaires handicapés accueillis pour des stages pratiques dans le cadre de formations diplômantes ou de conventions conclues avec des structures de travail protégé, apprentis, CES, CEC, CAE, CA, emplois jeunes, emplois Berkani de droit privé.

⁽²⁾ La FPE correspond ici strictement aux ministères et aux ÉPA, en cohérence avec les définitions retenues par ailleurs dans le rapport annuel.

⁽³⁾ Ne comprend pas La Poste, les chambres consulaires ou les caisses de Sécurité sociale. Sur le champ strict de la fonction publique, le taux légal d'emploi (4,92 % début 2013) est différent de celui observé, en incluant les employeurs assujettis au FIPHFP, mais ne relevant pas de la fonction publique qui est publié par le FIPHFP (4,90% début 2013).

Diplômes

Figure 2.8-2 : Répartition par niveau de diplôme et sexe dans les trois versants de la fonction publique et le secteur privé en 2013 (1)



Source : Enquête emploi 2013, Insee. Traitement DGAFP, département des études et des statistiques.

(1) Suite à la refonte de l'enquête Emploi en 2013 et à l'amélioration de l'identification des agents des différents versants de la fonction publique, ces données ne sont pas comparables avec celles des rapports antérieurs.

Champ : France métropolitaine. Age en années révolues au 31 décembre 2013.

Note de lecture : 43% des hommes en emploi dans la fonction publique et 30% des hommes en emploi dans le secteur privé en 2012 sont diplômés du supérieur.

Figure 2.8-1 : Répartition par niveau de diplôme, sexe et âge des agents des trois versants de la fonction publique en 2013 (1) en France métropolitaine
(en %)

			aucun diplôme	diplôme inférieur au baccalauréat	baccalauréat	diplôme du supérieur	
FPE	15-29 ans	H	3,2	23,0	27,8	46,0	
		F	1,1	5,8	16,8	76,3	
		total	2,1	14,0	22,0	61,9	
	30-49 ans	H	1,2	14,3	21,7	62,8	
		F	1,5	5,7	11,8	81,1	
		total	1,4	9,6	16,3	72,7	
	50 ans et plus	H	2,5	27,3	13,8	56,3	
		F	2,5	19,3	22,0	56,3	
		total	2,5	22,8	18,4	56,3	
	Tous âges	H	1,9	19,3	20,2	58,6	
		F	1,7	9,9	15,6	72,8	
		Ensemble FPE	1,8	14,2	17,7	66,4	
	FPT	15-29 ans	H	12,0	37,7	28,5	21,8
			F	3,8	24,9	28,2	43,1
			total	7,2	30,3	28,3	34,2
30-49 ans		H	13,2	42,6	18,8	25,3	
		F	12,0	35,1	18,5	34,4	
		total	12,4	37,9	18,6	31,0	
50 ans et plus		H	17,9	58,1	9,3	14,6	
		F	17,3	53,8	12,2	16,7	
		total	17,6	55,4	11,1	15,9	
Tous âges		H	14,8	47,7	16,5	21,0	
		F	13,1	40,9	17,2	28,8	
		Ensemble FPT	13,8	43,5	16,9	25,8	
FPH		15-29 ans	H	3,7	16,7	40,8	38,8
			F	1,2	27,0	23,3	48,5
			total	1,8	24,8	27,0	46,4
	30-49 ans	H	5,2	33,7	11,7	49,5	
		F	5,1	31,7	14,5	48,6	
		total	5,2	32,1	13,9	48,8	
	50 ans et plus	H	9,1	36,9	4,7	49,2	
		F	11,4	40,9	9,9	37,8	
		total	10,9	40,0	8,8	40,3	
	Tous âges	H	6,1	31,6	14,9	47,4	
		F	6,2	33,5	14,8	45,5	
		Ensemble FPH	6,2	33,1	14,8	45,9	
	3FP	15-29 ans	H	9,2	34,0	24,4	32,5
			F	4,7	25,3	27,3	42,7
			total	7,2	30,1	25,7	37,0
30-49 ans		H	13,5	34,4	16,6	35,5	
		F	10,1	28,8	19,6	41,5	
		total	11,9	31,8	18,0	38,2	
50 ans et plus		H	17,4	50,5	10,1	22,0	
		F	17,3	47,3	14,2	21,2	
		total	17,4	48,9	12,1	21,6	
Tous âges		H	13,6	38,5	16,5	31,4	
		F	11,1	33,3	19,6	36,0	
		Ensemble 3FP	12,5	36,1	17,9	33,5	

Source : Enquête emploi 2013, Insee. Traitement DGAFP, département des études et des statistiques.

(1) Suite à la refonte de l'enquête Emploi en 2013 et à l'amélioration de l'identification des agents des différents versants de la fonction publique, ces données ne sont pas comparables avec celles des rapports antérieurs.

Champ : France métropolitaine. Age en années révolues au 31 décembre 2013.

Note de lecture : 46,0 % des hommes de la FPE âgés de 15 à 29 ans sont diplômés du supérieur.

Statut

Figure 2.4-3 : Part de femmes (en %) parmi les agents fonctionnaires et contractuels des ministères par ministère et catégorie hiérarchique au 31 décembre 2013 en France

	Catégorie A		dont A+		Catégorie B		Catégorie C		Catégorie Indéterminée		Total 2013		Total 2012	
	Fonctionnaires	Contractuels	Fonctionnaires	Contractuels	Fonctionnaires	Contractuels	Fonctionnaires	Contractuels	Fonctionnaires	Contractuels	Fonctionnaires	Contractuels	Fonctionnaires	Contractuels
Affaires étrangères	39,9	43,1	31,6	ns	48,8	ns	67,4	0,0	48,4	56,3	55,6	53,0	55,0	50,0
Agriculture, alimentation et forêt	49,7	47,3	46,8	ns	54,5	62,2	84,0	68,7	ns	67,3	56,7	58,6	56,2	57,6
Culture et Communication	49,5	43,3	48,3	ns	59,2	ns	55,2	57,5	ns	64,5	53,7	53,7	52,9	55,1
Défense	29,3	32,3	23,9	ns	46,1	25,2	65,3	ns	ns	50,4	52,9	33,8	53,5	34,0
écologie, développement durable et énergie	32,8	41,9	28,5	ns	39,1	ns	51,3	47,4	ns	56,7	41,1	50,9	39,6	49,3
Ministères économique et financier	47,3	41,7	24,4	ns	60,6	58,5	64,1	70,7	52,1	50,9	57,6	59,3	58,0	59,7
Économie et finances	47,6	42,2	25,0	ns	60,6	58,7	64,1	73,6	52,6	52,8	57,7	61,2	-	-
Redressement productif	26,1	27,4	18,1	ns	60,8	ns	62,0	21,2	ns	45,6	40,1	31,9	-	-
Ministère de l'enseignement	69,2	63,3	33,9	26,3	78,8	74,3	83,9	80,8	32,1	65,6	70,1	68,3	69,7	66,7
Éducation nationale	69,4	63,6	39,4	ns	80,0	74,3	86,2	83,1	81,1	66,9	70,4	68,7	70,1	67,2
Enseignement supérieur et Recherche	37,4	37,0	29,1	27,8	54,0	ns	48,6	51,5	6,9	58,5	41,6	48,1	42,6	48,2
Intérieur et outre-mer	32,9	25,9	24,2	ns	24,1	6,9	73,2	38,2	ns	58,6	35,6	37,8	35,3	36,9
Justice	62,7	56,4	62,0	ns	75,4	58,9	41,6	58,5	ns	55,3	54,5	58,0	53,8	60,8
Services du Premier ministre	40,8	46,6	33,7	ns	71,5	62,4	69,2	39,6	ns	56,8	53,8	50,0	53,3	49,6
Ministères sociaux	47,3	57,4	41,9	ns	73,2	74,2	84,4	70,0	48,7	65,7	65,3	61,9	64,9	61,7
Affaires sociales et santé	43,1	55,7	44,5	ns	76,0	73,7	83,9	62,8	ns	66,8	60,1	60,9	-	-
Travail, emploi, formation professionnelle et dialogue social	55,0	59,7	35,4	ns	71,9	75,4	85,0	74,2	ns	ns	70,6	63,7	-	-
Total	65,4	57,4	41,9	22,2	45,5	69,5	64,4	57,4	42,1	60,3	61,4	60,6	61,0	58,4
Total hors enseignants	51,0	43,4	43,4	ns	44,9	81,8	64,4	57,4	42,1	60,3	52,8	62,6	52,4	62,0

Source : SIASP, Insee. Traitement DGAFP, département des études et des statistiques.

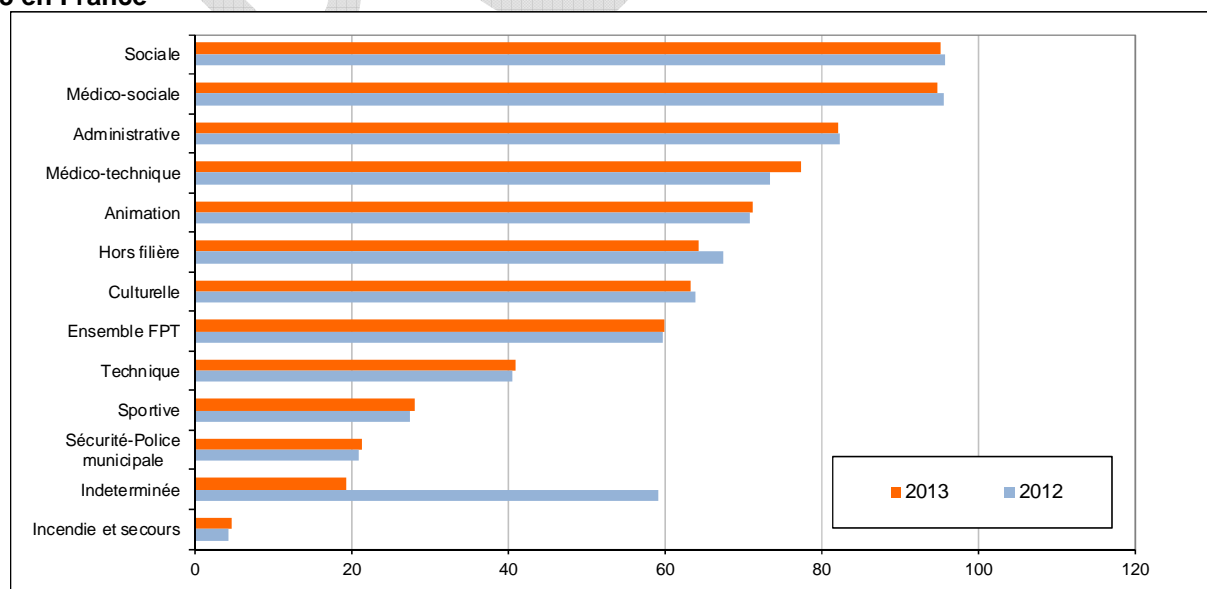
Champ : emplois principaux, tous statuts, situés en métropole et DOM (hors Mayotte), hors COM et étranger. Hors bénéficiaires de contrats aidés.

Note de lecture : au ministère des Affaires étrangères 39,9% des fonctionnaires de catégorie A sont des femmes.

ns : non significatif. En deçà d'un seuil fixé à 50 salariés la part de femmes par statut n'a pas été calculée.

Filières d'emploi

Figure 2.4-4 : Part de femmes (en %) par filière d'emploi dans la FPT aux 31 décembre 2012 et 2013 en France

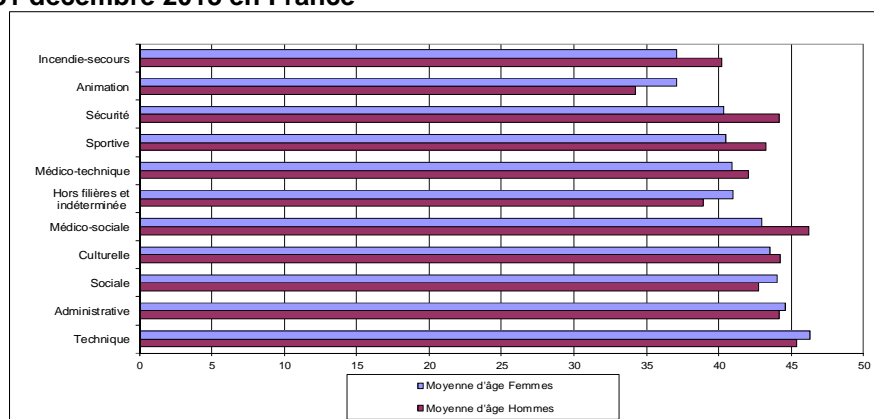


Source : SIASP, Insee. Traitement DGAFP, département des études et des statistiques.

Champ : emplois principaux de la FPT, hors assistants maternels et familiaux, apprentis, collaborateurs de cabinet et Pacte, situés en métropole et DOM (hors Mayotte), hors COM et étranger. Hors bénéficiaires de contrats aidés.

(1) Note de lecture : dans la FPT 95 % des agents de la filière sociale sont des femmes.

Figure 2.5-7 : Age moyen des agents de la FPT(*) par filière (par ordre croissant(1)) et par sexe au 31 décembre 2013 en France



Source : SIASP, Insee. Traitement DGAFP, département des études et des statistiques.

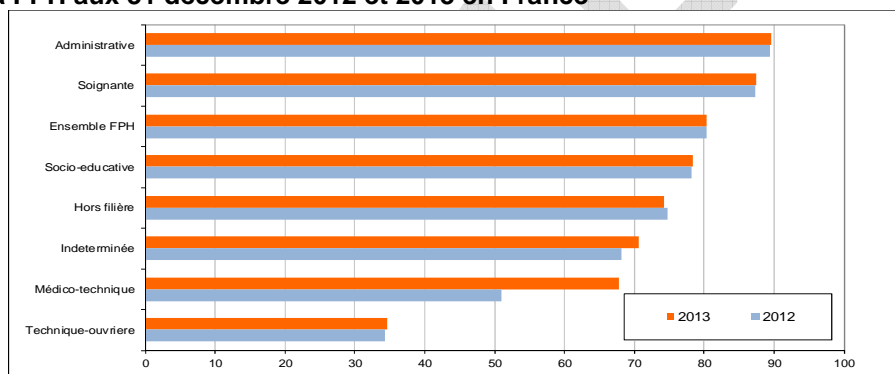
Champ : emplois principaux, tous statuts situés en métropole et DOM (hors Mayotte), hors COM et étranger. Hors bénéficiaires de contrats aidés.

(*) Hors assistants maternels et familiaux, apprentis, collaborateurs de cabinet et Pacte

(1) Par ordre croissant de l'âge moyen des femmes

(2) Il s'agit par définition de la NET (Nomenclature des emplois territoriaux) des emplois non classables ailleurs.

Figure 2.4-5 : Part de femmes (en %) par filière d'emploi parmi les personnels non médicaux dans la FPH aux 31 décembre 2012 et 2013 en France



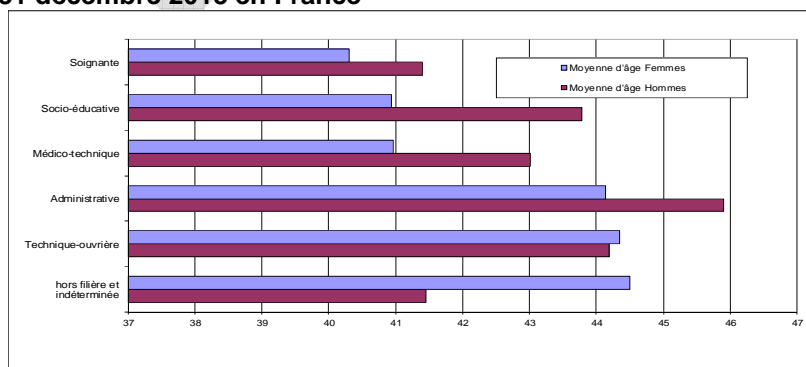
Source : SIASP, Insee. Traitement DGAFP, département des études et des statistiques.

Champ : emplois principaux de la FPH, hors médecins et internes, situés en métropole et DOM (hors Mayotte), hors COM et étranger. Hors bénéficiaires de contrats aidés.

Note de lecture : dans la FPH 89,6% des agents de la filière administrative sont des femmes.

(1) Il s'agit par définition de la NEH (Nomenclature des emplois hospitaliers) des emplois non classables ailleurs, comme par exemple les travailleurs handicapés en C.A.T, les formateurs occasionnels et les apprentis

Figure 2.5-8 : Age moyen des agents de la FPH(*) par filière (par ordre croissant(1)) et par sexe au 31 décembre 2013 en France



Source : SIASP, Insee. Traitement DGAFP, département des études et des statistiques.

Champ : emplois principaux, tous statuts, situés en métropole et DOM (hors Mayotte), hors COM et étranger. Hors bénéficiaires de contrats aidés. (*) Hors médecins et internes (1) Par ordre croissant de l'âge moyen des femmes

1.2 La répartition femmes-hommes des agents de la fonction publique selon leur famille de métiers⁵

La répartition par sexe est très variable selon les métiers. Si les métiers du bâtiment et des travaux publics, de la sécurité et de la défense, ou de la famille « Espaces verts, paysages sont tenus majoritairement par des hommes (respectivement 84, 85 et 95 %) ; les familles de métiers « Soins » et « Services à la personne, restauration » sont très féminisées, avec près de 80 % de femmes (voir Figure 4).

La répartition par âge varie également sensiblement selon les familles de métiers (voir Figure 5). La part des 50 ans et plus est nettement plus faible dans les familles « Sécurité, Défense » (13 %) ou « Sport et loisirs, animation, culture » (25 %) que dans les autres familles de métiers de la fonction publique. A l'inverse, elle est plus élevée dans les familles « Administration » (40 %), « Technique, informatique, transports » (40 %), « Finances publiques » (50 %). D'autre part, les familles de métiers qui ont la part des moins de 30 ans la plus élevée sont les familles « Espaces verts, paysages », « Action sociale », « Sports et loisirs, animation, culture » et « Soins », avec plus de 20 % des agents qui figurent dans cette tranche d'âge, contre 14 % en moyenne dans la fonction publique.

Figure 4 : Répartition par sexe des agents de la fonction publique selon leur famille de métiers (en %)

	Hommes	Femmes	Ensemble
Action sociale	24,4	75,7	100,0
Administration	30,5	69,5	100,0
Bâtiment, travaux publics	84,0	16,0	100,0
Entretien, maintenance	34,4	65,6	100,0
Espaces verts, paysages	94,6	5,4	100,0
Finances publiques	39,1	60,9	100,0
Education, formation, recherche	38,7	61,3	100,0
Justice	34,5	65,5	100,0
Sécurité, Défense	85,1	14,9	100,0
Services à la personne, restauration	20,2	79,8	100,0
Soins	20,5	79,5	100,0
Sport et loisirs, animation, culture	36,1	63,9	100,0
Technique, informatique, transports	76,0	24,0	100,0
Ensemble 3FP	38,9	61,1	100,0

Source : Dares-DGAFP-Drees-Insee, enquête Conditions de travail 2013. *Traitement DGAFP, département des études et des statistiques.*

Champ : France, agents de la fonction publique.

⁵ La nomenclature FaPFP de familles de métiers de la fonction publique. Composée de 13 grandes familles de métiers, elle offre la possibilité d'analyses étendues sur les trois versants de la fonction publique, *Documents et méthodes*, 2015, DGAFP.

1.3 Les femmes dans l'encadrement supérieur et dirigeant dans les trois versants de la fonction publique en 2012⁶

Fin 2012, 21 600 agents occupent un poste d'encadrement supérieur ou de direction (ESD) dans la fonction publique, ce qui représente 4,0 agents pour 1 000. Ce ratio s'élève à 4,2 dans la fonction publique d'État (9 900 agents), 4,9 dans la fonction publique hospitalière (5 600) et 3,2 dans la fonction publique territoriale (6 000).

Les femmes sont relativement peu nombreuses à occuper des postes d'ESD (31 %) au regard de leur part dans l'ensemble des agents de catégorie A (64 %). Avec 44 % de femmes, les emplois d'ESD de la FPH sont les plus féminisés. La FPE et la FPT comptent respectivement 28 % et 25 % de femmes dans ces corps et emplois ; la part de femmes décline à mesure que le niveau de responsabilité s'élève dans chacun des versants, mais elle s'accroît parmi les jeunes ESD.

Figure 1 : Effectifs, part des femmes et âge dans les ESD selon le versant de la fonction publique

	Situation au 31 décembre 2012				Evolution entre 2011 et 2012		
	Effectifs	Part des femmes (en %)	Age moyen (en années)	Part des 50 ans et plus (en %)	Effectifs (en%)	Part des femmes (en point de %)	Part des 50 ans et plus (en point de %)
Ensemble FPE	9 977	27,7	47,7	50,3	0,7	0,8	0,3
<i>Corps et emplois à la décision du gouvernement : décret de 1985 et assimilés</i>	487	17,5	55,6	81,9	5,4	1,2	-0,1
<i>Autres corps et emplois de direction</i>	1 646	25,5	52,6	72,1	0,9	-1,4	-0,4
dont directeurs d'administration territoriale de l'Etat	772	24,1	53,7	76,4	-7,8	-1,6	-1,0
Corps d'encadrement supérieur (1)	7 844	28,8	46,1	43,7	0,5	1,3	0,5
dont corps Ena de conception et management	2 061	29,5	47,9	46,2	2,3	2,1	-0,1
dont ingénieurs	2 406	27,9	43,3	38,2	-1,8	1,0	0,5
Ensemble FPT	5 985	25,9	52,0	67,8	0,1	0,9	0,3
<i>Emplois de directions de la FPT (2)(3)</i>	881	24,6	52,5	69,2	-7,0	1,8	-1,0
<i>Encadrement supérieur de la FPT</i>	5 104	26,1	51,9	67,5	1,4	0,7	0,6
Administrateurs territoriaux	1 759	39,5	49,1	56,5	0,0	0,3	1,8
Ingénieurs territoriaux en chef	3 345	19,0	53,4	73,3	2,1	1,0	-0,1
Ensemble FPH	5 617	43,5	48,8	54,7	0,1	0,8	-1,5
<i>Emplois de direction de la FPH</i>	4 374	47,3	48,8	55,2	-4,5	1,9	-1,5
Directeur d'hôpital (DH)	2 846	41,1	49,5	57,2	-7,3	1,5	-1,6
Directeur d'établissement sanitaire, social et médico-social (D3S)	1 528	58,8	47,4	51,6	1,1	1,6	-0,9
Encadrement supérieur de la FPH	1 243	30,4	49,1	52,8	20,3	-0,3	-0,8
Ingénieurs hospitaliers en chef	1 243	30,4	49,1	52,8	20,3	-0,3	-0,8

Source : SIASP, Insee. Traitement DGAFP, département des études et des statistiques.

Champ : emplois principaux, agents civils. Hors bénéficiaires de contrats aidés. France entière (Métropole + DOM, hors COM et étranger).

Note : Les agents A+ d'un corps donné détachés sur un emploi fonctionnel apparaissent ici dans l'emploi de détachement et non pas dans le corps d'origine.

(1) Les corps d'inspection, de contrôle et d'expertise et les corps d'enseignement supérieur et de recherche sont exclus.

(2) Comprend les emplois de directeur général des services ou directeur, de directeur adjoint général des services ou directeur adjoint, de directeur général des services techniques et de directeur de services techniques.

Les effectifs de directeur général des services et ceux de directeur, directeur adjoint des services ou directeur adjoint, peuvent avoir été légèrement surreprésentés. En effet, les mentions des termes "directeur" et "directeur adjoint" sans le qualificatif "général" peuvent conduire à inclure les directeurs de collectivités qui n'occupent pas un emploi fonctionnel (au sens de l'article 53 de la loi du 26 janvier 1984).

(3) Comprend les personnels de la Ville de Paris.

Fin 2012, 31 % de femmes dans les corps et emplois d'encadrement supérieur et de direction de la fonction publique pour 63 % dans l'ensemble de la catégorie A

⁶ Source : L'encadrement supérieur et dirigeant dans les trois versants de la fonction publique. L'encadrement supérieur et dirigeant de la fonction publique représente 21 600 agents fin 2012, soit 0,4 % de l'emploi, Eva Baradji, Olivier Dorothée, Erwan Pouliquen, Point Stat, 2015, DGAFP.

Dans les trois versants de la fonction publique les femmes sont relativement peu nombreuses à occuper des postes d'ESD (31 %) au regard de leurs effectifs dans l'ensemble des agents de catégorie A (63 %). Avec 44 % de femmes, les emplois d'ESD de la FPH sont les plus féminisés. La FPE et la FPT comptent respectivement 28 % et 26 % de femmes dans ces corps et emplois ; la part de femmes décline à mesure que le niveau de responsabilité s'élève dans chacun des versants.

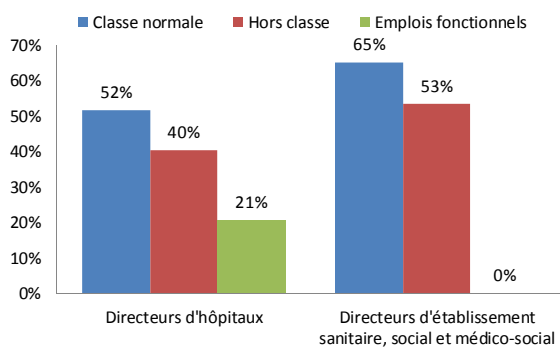
Dans la FPH, les femmes représentent 41 % des emplois de directeurs d'hôpitaux (DH) et plus les échelons sont élevés, plus leur proportion décroît (voir figure 3). On compte ainsi 52 % de femmes parmi les DH de classe normale, 40 % parmi les DH hors classe et 21 % parmi les DH nommés sur emploi fonctionnel. Les femmes sont en revanche majoritaires parmi les directeurs des établissements sanitaires, sociaux et médico-sociaux (58,8 %) mais sont moins présentes dans la catégorie « hors classe » (53 % contre 65 % dans la classe normale).

Dans la FPE, les femmes, déjà peu nombreuses parmi les A+ (37 % contre 60 % parmi les A et 44 % parmi les A hors enseignants), sont encore moins représentées parmi les ESD (28 %). Avec 17 % de femmes les emplois à la décision du gouvernement et assimilés constituent la catégorie la moins féminisée. La part des femmes y varie toutefois selon les emplois. Elles représentent seulement 11 % des préfets mais plus d'un quart des directeurs d'administration centrale. Parmi les autres corps et emplois de direction (25 % de femmes) et d'encadrement supérieur (29 % de femmes), les conservateurs du patrimoine (42 % de femmes), les architectes et urbanistes de l'État (42 %), les directeurs de projet (38 %) et les administrateurs Insee (34 %) sont les corps les plus féminisés.

Parmi les corps Ena, conception et management, qui constituent un des principaux viviers des emplois de direction, les femmes représentent 30 % des effectifs : un tiers des administrateurs civils, autant parmi les conseillers des affaires étrangères, moins d'un quart des sous-préfets et moins d'un conseiller économique sur cinq ; leur part baisse avec le grade, quel que soit le corps (voir figure 4).

Dans la FPT, alors que les femmes représentent 60 % des agents de la catégorie A, elles n'occupent qu'un ESD sur quatre. Peu présentes dans l'ensemble du corps des ingénieurs territoriaux en chef (19 %), elles sont plus nombreuses dans la classe normale (21 %) que dans la classe exceptionnelle (15 %) (voir figure 5). De même, elles représentent 39 % des administrateurs territoriaux : 47 % dans la classe normale et 27 % dans la hors classe.

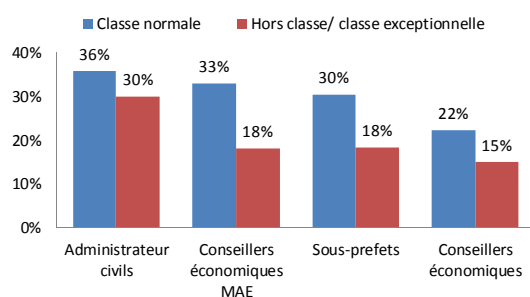
Figure 3 : Part des femmes dans les emplois de direction de la FPH selon les grades



Source : SIASP, Insee. Traitement DGAFP, département des études et des statistiques.

Champ : emplois principaux, agents civils. France entière (Métropole + DOM, hors COM et étranger).

Figure 4 : Part des femmes dans les corps Ena conception et management selon les grades

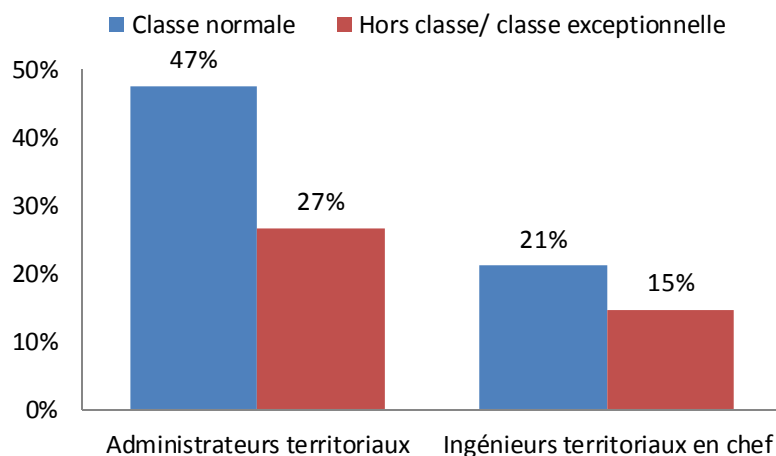


Source : SIASP, Insee. Traitement DGAFP, département des études et des statistiques.

Source : SIASP, Insee. Traitement DGAFP, département des études et des statistiques.

Champ : emplois principaux, agents civils des ministères et des EPA. France entière (Métropole + DOM, hors COM et étranger).

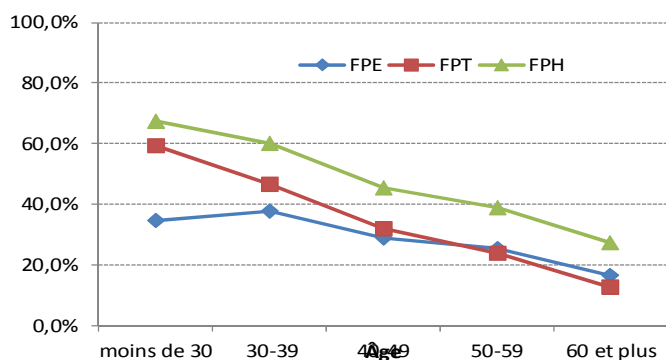
Figure 5 : Part des femmes dans l'encadrement supérieur de la FPT selon les grades



Source : SIASP, Insee. Traitement DGAFP, département des études et des statistiques.

Champ : emplois principaux, agents civils. France entière (Métropole + DOM, hors COM et étranger).

Figure 6 : Part des femmes dans les emplois de direction et d'encadrement supérieur selon le versant de la fonction publique



Source : SIASP, Insee. Traitement DGAFP, département des études et des statistiques.

Champ : France entière (Métropole + DOM, hors COM et étranger) ; emplois principaux, agents civils de la FPE, tous statuts de la FPT et FPH.

Marque de la féminisation en cours, les femmes occupant des ESD sont en moyenne plus jeunes que les hommes dans chacun des versants : de 3,3 ans dans la FPE, de 4,7 ans dans la FPT et de 4,9 ans dans la FPH. Leur part varie en fonction de l'âge dans chacun des versants. Comme dans l'ensemble de la catégorie A, les femmes des ESD sont plus nombreuses aux âges les plus jeunes et leur part baisse ensuite régulièrement avec l'âge (voir figure 6). Dans la FPT et la FPH, leur part est supérieure à celle des hommes avant 30 ans (respectivement 59 % et 68 %) alors que dans la FPE elles sont proportionnellement moins nombreuses à tout âge.

Leur part parmi les moins de 30 ans est 2,3 fois plus élevée que celle observée tous âges confondus dans la FPT et 1,6 fois dans la FPH alors que ce ratio s'élève à 1,1 si l'on considère l'ensemble de la catégorie A de chacun de ces versants.

Dans la FPE, ce rapport s'établit à 1,2 parmi les ESD, comme dans l'ensemble de la catégorie A.

Féminisation récente des emplois et corps de direction et d'encadrement supérieur

Si la part des femmes parmi les ESD de la FPE demeure faible fin 2012, elle s'est régulièrement accrue au cours des dix dernières années. Depuis 2002, la proportion de femmes a ainsi augmenté dans cette catégorie de personnels (+ 6 points), les commissaires de police (+ 9 points) et les administrateurs Insee (+ 8 points) ; et de façon moins rapide parmi les directeurs d'administration centrale (+ 4 points) et les emplois du décret n° 2012-32 (+ 3 points).

En 2012, la part des femmes continue d'augmenter dans l'encadrement supérieur et emplois de direction : + 0,8 point dans la FPE et la FPH et + 0,9 point dans la FPT. Dans ce dernier versant, la proportion de femmes a augmenté plus fortement dans les emplois de direction (1,8 point) que dans les corps d'encadrement supérieur (+ 0,7 point).

Ces hausses sont notables car elles sont dans chacun des versants plus élevées que l'augmentation de la part des femmes dans l'ensemble de la catégorie A : + 0,6 point dans la FPE et la FPH et + 0,2 point dans la FPT.

8 % des femmes occupant un poste de direction ou d'encadrement supérieur travaillent à temps partiel

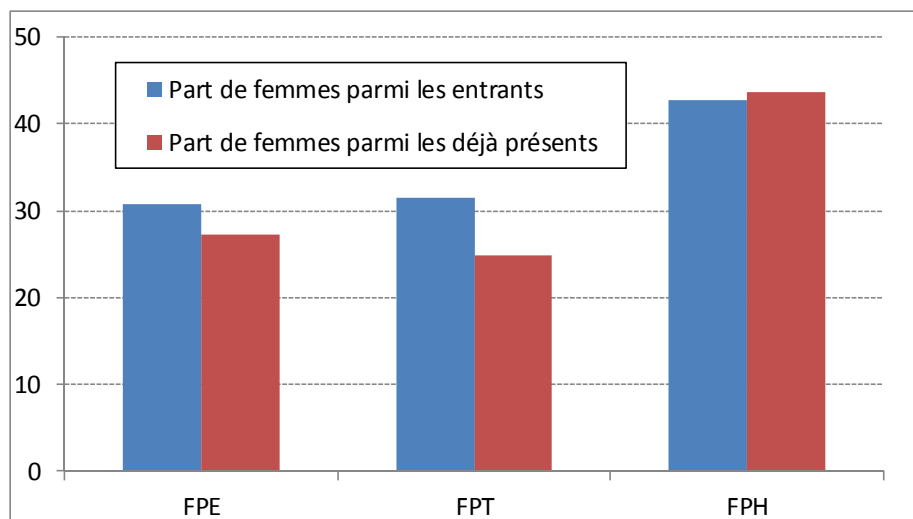
Parmi les ESD, les femmes à temps partiel – pour la majorité à 80 % – sont nettement moins nombreuses (8 %) que l'ensemble des femmes des trois versants de la fonction publique (28 %). Elles sont quatre fois plus souvent à temps partiel que leurs homologues masculins (2 %) tandis que dans l'ensemble de la fonction publique, elles le sont 3 fois plus souvent que les hommes. Dans la FPH, 11 % d'entre elles occupent un poste à temps partiel contre 3 % des hommes. L'écart femme-homme est plus faible dans la FPT (9 % contre 4 %) et nettement plus élevé dans la FPE (7 % contre 1 %). Dans ce dernier versant, près d'une femme ingénieure sur quatre travaille à temps partiel contre 4 % des hommes appartenant au même corps.

Encadré 1 : Profil des entrants dans les emplois et corps de direction et d'encadrement supérieur en 2012

Les nouveaux dirigeants et cadres supérieurs sont plus souvent des femmes que les agents déjà présents dans ces corps et emplois un an auparavant.

La proportion des femmes parmi les nouveaux personnels d'encadrement et de direction est plus élevée de 3 points (dont 7 points au sein des emplois à la décision du gouvernement) dans la FPE et de 7 points dans la FPT. Dans la FPH, la part des femmes parmi les emplois de directeur d'établissement sanitaire, social et médico-social est supérieure de 12 points pour les nouveaux par rapport aux anciens. Elle est, en revanche, inférieure parmi les emplois de directeurs d'hôpitaux (de 2 points) et les corps d'encadrement (de 1 point) où la féminisation était plus avancée qu'ailleurs.

Figure 7 : Part des femmes chez les « entrants » et les « déjà présents » dans les emplois supérieurs



Source : SIASP, Insee. Traitement DGAFP, département des études et des statistiques.

Champ : emplois principaux, agents civils. France entière (Métropole + DOM, hors COM et étranger).

Les écarts de salaire entre hommes et femmes plus importants au sein de l'encadrement supérieur et de direction dans la FPE et la FPH

Le salaire brut moyen des femmes est inférieur à celui des hommes au sein de l'encadrement supérieur et de direction de 11,0 % dans la FPE, 13,3 % dans la FPT et 6,9 % dans le SHP (Figure 8). Les différences de taux

de prime moyen entre hommes et femmes contribuent à cet écart à hauteur de 3,3 points dans la FPE, 3,2 points dans la FPT et de façon moindre pour la FPH.

Dans la FPE, les écarts de rémunération entre femmes et hommes sont moins marqués au sein des corps et emplois à la décision du gouvernement (2,4 %) et résultent de différences de traitement indiciaire moyen, les taux de primes étant proches. Au sein des autres ESD l'écart est plus important avec 7,2 % d'écart de salaire brut moyen parmi les autres corps et emplois de direction et une différence de taux de prime y contribuant à hauteur de 2,8 point. Parmi ces autres ESD, l'écart entre femmes et hommes atteint 7,5 % parmi les directeurs d'administration territoriale de l'État, la différence de taux de primes contribuant pour 2,9 points. L'écart entre femmes et hommes est plus important encore (9,4 %) au sein de l'encadrement supérieur (avec une contribution de l'écart indemnitaire de 2,3 points). Ce surcroît de différence s'explique pour partie par l'écart d'âge et d'ancienneté moyenne des femmes par rapport aux hommes. Si la structure d'âge et de corps et emplois des femmes parmi les ESD de la FPE était identique à celle des hommes, l'écart de salaire brut entre femmes et hommes serait de l'ordre de 5 % dans la FPE (dont 2,5 points expliqués par l'écart en matière indemnitaire).

Dans la FPT, l'écart de salaire brut moyen entre femmes et hommes est plus marqué sur les emplois de direction (15,0 % sur le salaire moyen brut) que parmi les ingénieurs territoriaux en chef (7,0 %). Contrairement au cas de la FPE, les différences de taux de prime contribuent plus fortement à l'écart pour les emplois de direction (4,7 points) que pour les autres emplois d'encadrement supérieur (0,3 point).

Dans le SHP, parmi les titulaires, le salaire brut moyen des femmes ingénieurs en chef hospitaliers est inférieur de 11,2 % à celui des hommes. Au sein de cette catégorie, les écarts entre femmes et hommes sont relativement faibles avant 40 ans (5 %) et davantage accentués ensuite (15 %).

L'accès à la classe exceptionnelle est possible pour les agents issus de la classe normale dès lors qu'ils sont contractuelles, ce qui n'est le cas que de 30 % des hommes. L'accès à la hors classe nécessite au préalable de réussir le concours pour être titulaire de classe normale, avec des modalités de reclassement susceptibles de générer un retard de carrière durable par rapport aux hommes.

Figure 8 : Salaires mensuels moyens par équivalent temps plein des agents titulaires des corps et emplois de direction et d'encadrement supérieur dans la fonction publique selon le sexe en 2012

	Femmes			Hommes			Ecart de salaire brut moyen femmes / hommes (en %)
	Salaire brut moyen	Part des primes (en %)	Salaire net moyen	Salaire brut moyen	Part des primes (en %)	Salaire net moyen	
Encadrement supérieur et emplois de direction de la FPE dont :	7 065	43,7	6 051	7 942	45,5	6 813	-11,0
Corps et emplois à la décision du gouvernement : décret de 1985 et assimilés	11 845	50,4	10 233	12 132	50,6	10 474	-2,4
Ambassadeurs ⁽¹⁾	ns	ns	ns	ns	ns	ns	0,6
Prefets	11 083	48,3	9 548	12 072	49,9	10 415	-8,2
Secrétaires généraux	ns	ns	ns	ns	ns	ns	-21,4
Recteurs d'académie	ns	ns	ns	ns	ns	ns	-4,5
Directeurs d'administration centrale	13 739	55,9	11 938	13 706	55,8	11 909	0,2
Cadres dirigeants divers (chefs de services de l'Inspection générale, délégués...)	ns	ns	ns	ns	ns	ns	3,9
Autres corps et emplois de direction de la FPE	9 092	48,8	7 843	9 797	50,2	8 470	-7,2
dont Chefs de service et Sous-directeurs d'administration centrale	9 855	50,6	8 501	10 109	50,8	8 726	-2,5
dont Administrateurs généraux des finances publiques	10 796	57,9	9 405	11 804	58,3	10 295	-8,5
dont Directeurs d'administration territoriale de l'Etat	7 575	40,1	6 484	8 188	41,8	7 022	-7,5
Encadrement supérieur de la FPE	6 333	41,2	5 406	6 992	42,6	5 971	-9,4
dont Corps Ena de conception et management	7 100	46,6	6 127	7 474	46,1	6 445	-5,0
dont Ingénieurs	6 037	40,7	5 178	7 171	42,2	6 157	-15,8
Encadrement supérieur et emplois de direction de la FPT dont :	5 331	38,9	4 562	6 147	40,8	5 267	-13,3
Emplois de direction de la FPT	5 226	38,9	4 467	6 145	42,1	5 265	-15,0
Encadrement supérieur de la FPT dont :	5 506	38,9	4 717	6 149	39,4	5 268	-10,5
Administrateurs territoriaux ⁽²⁾ dont :	5 218	38,3	4 469	6 021	38,7	5 198	-13,3
Administrateurs hors classe	6 364	37,7	5 448	7 267	38,2	6 220	-12,4
Administrateurs de classe normale (y compris administrateurs stagiaires)	4 904	38,5	4 201	5 241	39,2	4 492	-6,4
Ingénieurs territoriaux en chef	5 757	39,4	4 934	6 187	39,6	5 302	-7,0
Ingénieurs en chef de classe exceptionnelle	6 936	38,3	5 943	7 350	39,1	6 294	-5,6
Ingénieurs en chef de classe normale	5 412	39,8	4 639	5 642	39,8	4 837	-4,1
Encadrement supérieur et emplois de direction du SHP dont :	6 312		5 436	6 777		5 830	-6,9
Emplois de direction du SHP	6 462		5 573	7 044		6 071	-8,3
Directeur d'hôpital (DH)	6 462		5 573	7 044		6 071	-8,3
DH, Emplois fonctionnels	7 736		6 656	8 339		7 192	-7,2
DH, Hors classe	6 863		5 921	7 229		6 229	-5,1
DH, Classe normale	5 203		4 485	5 359		4 620	-2,9
Encadrement supérieur du SHP	5 175		4 397	5 828		4 976	-11,2
Ingénieurs hospitaliers en chef	5 175		4 397	5 828		4 976	-11,2

Sources : SIASP, Insee. Traitement Insee, Drees, DGCL, département des études et des statistiques locales et DGAFF, département des études et des statistiques.

Champ : France entière (métropole et DOM, hors COM et étranger). Agents titulaires civils.

Ns : non significatif.

(1) Seuls les postes en activité sur le territoire national étant pris en compte, les rémunérations qui pourraient être calculées ne pourraient être représentatives de celles de l'ensemble des ambassadeurs.

(2) Emplois de directeur général des services ou directeur des communes de plus de 80 000 habitants, de directeur adjoint général des services ou directeur adjoint des communes de plus de 400 000 habitants, de directeur général des services techniques des communes de plus de 150 000 habitants ; y compris Ville de Paris.

Dans la fonction publique de l'État, des comportements de départ à la retraite spécifiques par rapport aux autres titulaires

En 2012, 2 936 pensions de droit direct sont entrées en paiement (encadré 5) suite au départ à la retraite de titulaires civils 7 de catégorie A+ de la fonction publique de l'État, soit une baisse de 8,6 % par rapport à 2011 (-18,6 % pour les femmes et -3,7 % pour les hommes, voir figure 9).

Les départs à la retraite ont donc représenté 2,8 % des effectifs A+ en activité en 2012.

Cette diminution s'inscrit dans un contexte de baisse beaucoup plus marquée en 2012 du nombre de pensions entrées en paiement pour l'ensemble des titulaires civils de la FPE (-28,3 %, dont -37,5 % pour les femmes et -12,0 % pour les hommes), d'une part en raison du décalage de l'âge légal de départ à la retraite, et d'autre part en raison de la suppression depuis le 1er janvier 2012 des départs anticipés des parents de trois enfants.

Cette baisse relativement modérée du nombre de départs pour les agents de catégorie A+ tient au fait que ces derniers liquident leurs droits en moyenne à un âge plus élevé, et que les départs pour motifs familiaux étaient beaucoup moins fréquents que pour l'ensemble des titulaires, compte tenu notamment d'une moindre proportion de femmes parmi les A+. Par ailleurs, parmi les femmes de catégorie A+ dont la pension est entrée en liquidation en 2011, 30,4 % avaient liquidé pour motifs familiaux, soit une proportion nettement plus faible que parmi l'ensemble des femmes titulaires (39,3 %) et que parmi les autres femmes de catégorie A (42,8 %).

L'âge moyen de liquidation des agents de catégorie A+ est relativement plus élevé (64,7 ans) que celui de l'ensemble des titulaires civils (60,9 ans) ainsi que de celui des autres agents titulaires de catégorie A (60,8 ans). En 2012, au sein de la catégorie A+, l'âge moyen de liquidation des hommes est supérieur de 2 mois et demi à celui des femmes. Cet écart est proche de celui sur l'ensemble des titulaires (3 mois) mais est beaucoup plus faible que celui sur les catégories A hors A+ (9 mois).

En 2012, les agents titulaires de catégorie A+ ont liquidé leurs droits avec un indice majoré moyen de 1025 (977 pour les femmes, 1045 pour les hommes) et un indice majoré médian de 963 (963 pour les femmes, 1058 pour les hommes), un quart d'entre eux ayant liquidé avec un indice inférieur à 821, un quart avec un indice supérieur à 1164.

Le montant mensuel moyen des pensions entrées en paiement en 2012 s'élève à 3 947 euros pour les catégories A+, le montant médian à 3 905 euros. Un quart des nouveaux pensionnés perçoit moins de 3 104 euros, un quart plus de 4 899 euros. L'écart de pension moyenne entre femmes et hommes au moment de la liquidation (-7,5 %) est relativement plus faible que pour l'ensemble des titulaires civils (-18,3 %).

Pour les agents de catégorie A+, l'écart de pension entre femmes et hommes semble relever avant tout de l'écart de rémunération indiciaire atteinte avant la liquidation (-6,5 % d'écart entre indices majorés moyens à la liquidation, à comparer à -7,9 % pour les autres agents de catégorie A), les durées de carrière entre femmes et hommes étant relativement plus proches que pour les autres catégories (-0,2 % de durée totale d'assurance pour les A+, contre -2,2 % pour les autres agents de catégorie A).

Encadré 3 : Effectifs et caractéristiques des agents titulaires civils dont la pension est entrée en paiement

Figure 10 : Effectifs et caractéristiques des agents titulaires civils de l'État (hors La Poste et France Télécom) dont la pension est entrée en paiement en 2012

	Nombre de départs à la retraite (hors inéligibilité)				Âge de départ à la retraite		Durée moyenne validée en 2012 (en jours)		Indice majoré à la liquidation en 2012				Montant mensuel des pensions de droit direct en 2012 (en euros) - Pension principale et accessoires			
	Nombre de départs en 2012	Evolution 2011/2012 (en %)	dont nombre de départs pour motifs familiaux en 2012	Evolution 2011/2012 (en %)	Âge moyen de première mise en paiement en 2012	Evolution 2012/2011 (en années)	Services acquis dans le régime	Durée totale d'assurance	Moyenne	Premier quartile	Médiane	Troisième quartile	Moyenne	Premier quartile	Médiane	Troisième quartile
Ensemble titulaires civils, dont :	40 418	-28,3%	3 637	-75%	60,9	2,1	12 506	15 139	663	514	658	783	2 286	1 593	2 205	2 798
Ensemble																
Catégories A+	2 936	-8,6%	129	-60%	64,7	1,0	13 448	15 468	1 025	821	963	1 164	3 947	3 104	3 905	4 899
Catégories A (hors A+)	22 235	-28,9%	2 374	-73%	60,8	2,3	12 872	14 929	746	658	741	783	2 565	2 142	2 558	2 957
Femmes																
Ensemble titulaires civils, dont :	22 516	-37,5%	3 524	-75%	60,8	2,9	12 256	15 052	617	443	612	741	2 080	1 481	2 016	2 621
Catégories A+	856	-18,6%	128	-60%	64,7	2,7	13 222	15 448	977	821	963	1 058	3 733	2 951	3 710	4 459
Catégories A (hors A+)	12 600	-38,5%	2 348	-73%	60,8	3,5	12 495	14 789	719	658	725	783	2 420	2 028	2 445	2 825
Hommes																
Ensemble titulaires civils, dont :	17 902	-12,0%	113	-12%	61,0	0,6	12 822	15 248	721	551	725	821	2 545	1 835	2 424	3 081
Catégories A+	2 080	-3,7%	ns	ns	64,9	0,4	13 542	15 477	1 045	916	1 058	1 164	4 035	3 170	4 006	5 002
Catégories A (hors A+)	9 635	-10,5%	26	-43%	61,5	0,5	13 364	15 114	781	695	783	813	2 753	2 285	2 686	3 172

Source : DGFiP-Service des retraites de l'État, Bases des PCMR au 31/12/2012

Champ : Pensions civiles d'ayant droit, hors La Poste et France Télécom, entrées en paiement au 31/12/2012

Note : la catégorie A+ est déterminée en fonction du rapprochement du fichier ADAGE du SRE et des grades NNE.

Encadré 4 : La notion de « catégorie A+ » désigne les corps, cadres d'emplois et statuts d'emplois de l'encadrement supérieur et dirigeant des trois versants de la fonction publique

Bien qu'elle n'ait pas d'existence juridique définie dans le statut général des fonctionnaires, la notion de catégorie « A+ » est fréquemment utilisée pour distinguer les corps, les cadres d'emplois et les statuts d'emplois de l'encadrement supérieur et dirigeant au sein de la catégorie A. Ainsi, la « catégorie A+ » telle qu'entendue dans cette étude recouvre l'ensemble des corps (dans la FPE et la FPH) et cadres d'emplois (dans la FPT) de l'encadrement supérieur, les emplois fonctionnels de direction des trois versants de la fonction publique, les emplois « à la décision du gouvernement » dans la fonction publique de l'État.

Figure 10 : Effectifs et répartition des agents de la « catégorie A+ » au sein de l'ensemble des agents de la catégorie A

Les corps et emplois de direction et d'encadrement supérieur (Cedes) au sein de la catégorie A selon le versant de la fonction publique

	Situation au 31 décembre 2012				
	Effectifs	Répartition en %	Part de femmes (en %)	Age moyen	Part des 50 ans et plus (en %)
Ensemble A+ de la FPE ⁽¹⁾, dont	103 048	8,1	36,9	47,4	42,4
Encadrement supérieur et direction (ESD)	9 977	0,8	27,7	47,7	50,3
Inspection, contrôle et expertise	12 391	1,0	54,5	48,8	53,0
Enseignement supérieur, recherche et assimilés	80 680	6,3	35,4	47,1	39,8
Autres A, dont	1 175 752	91,9	62,5	42,7	29,2
Enseignants	877 055	68,6	68,4	42,6	27,8
Ensemble A de la FPE	1 278 800	100,0	60,5	43,1	30,2
Ensemble A+ de la FPT, dont	10 954	6,5	51,8	51,8	65,9
Encadrement supérieur et direction (ESD)	5 985	3,6	25,9	52,0	67,8
Médecins territoriaux	4 969	3,0	83,0	51,5	63,7
Autres A, dont	156 445	93,5	60,9	45,0	38,4
Ingénieurs territoriaux, ingénieurs territoriaux principaux	23 652	14,1	36,4	43,1	28,8
DGA, DGS, DGST non A+ ⁽²⁾	4 400	2,6	37,3	48,5	49,2
Ensemble A de la FPT	167 399	100,0	60,3	45,4	40,2
Ensemble A+ de la FPH, dont	5 617	1,6	43,5	48,8	54,7
Encadrement supérieur et direction (ESD)	5 617	1,6	43,5	48,8	54,7
Autres A, dont	337 646	98,4	73,5	39,1	22,9
Médecins	161 936	47,2	86,6	35,2	10,1
Infirmiers	111 030	32,3	50,4	41,7	32,9
Ensemble A de la FPH	343 263	100,0	73,0	39,2	23,5

Source : SIASP, Insee. Traitement DGAFP, département des études et des statistiques.

Champ : emplois principaux, tous statuts. Hors bénéficiaires de contrats aidés. France entière (Métropole + DOM, hors COM et étranger).

Note : Les agents A+ d'un corps donné détachés sur un emploi fonctionnel apparaissent ici dans l'emploi de détachement et non pas dans le corps d'origine.

(1) civils uniquement.

(2) Emplois de directeur général des services ou directeur des communes de moins de 80 000 habitants, de directeur adjoint général des services ou directeur adjoint des communes de moins de 400 000 habitants, de directeur général des services techniques des communes de moins de 150 000 habitants.

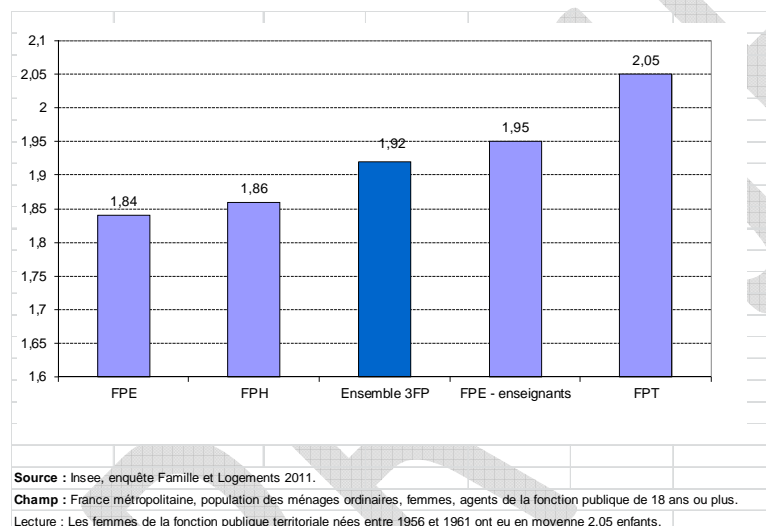
1.4 Les agents de la fonction publique et leur famille en 2011⁷

D'après l'enquête Famille et Logements 2011 de l'Insee, les agents de la fonction publique se déclarent majoritairement en couple (73 %). Leurs formes d'unions (mariage, pacs, union libre) varient d'un versant de la fonction publique à l'autre. 28 % des agents de la fonction publique en couple (cohabitants ou non) ont un conjoint lui aussi agent de la fonction publique. Ainsi, dans la fonction publique les couples formés de deux agents de la fonction publique sont 2,4 fois plus nombreux que le voudrait le hasard. Plus d'1 agent sur 2 vit avec un enfant de moins de 25 ans, plus d'1 sur 10 avec un enfant de moins de trois ans.

En 2011, 74 % des agents de la FPT ont eu des enfants, contre 71 % dans la FPH et 69 % dans la FPE. L'âge moyen dans la fonction publique territoriale est plus élevé que dans les deux autres versants de la fonction publique, ce qui peut en partie expliquer que plus d'agents aient eu des enfants au moment où on les interroge.

Au-delà de la seule part d'agents ayant eu des enfants à une date donnée, l'observation de la descendance finale des femmes de la génération née entre 1956 et 1961 (âgée de 50 à 55 ans en 2011, donc en fin de vie féconde), employées dans la fonction publique, avec 1,92 enfant en moyenne montre un niveau similaire à celui de l'ensemble des femmes actives du même âge en emploi.

Figure 2 : Descendance finale des femmes nées entre 1956 et 1961 dans la fonction publique



La descendance finale est différente selon les versants de la fonction publique : elle est plus élevée chez les femmes travaillant dans la FPT avec 2,05 enfants, contre 1,84 enfants dans la FPE (et 1,95 pour les enseignants) et 1,86 dans la FPH (voir Figure 2).

Plus de la moitié des agents de la fonction publique vivent avec un enfant de moins de 25 ans dans le logement

69 % des agents de la fonction publique vivent en couple dans leur logement. 53 % vivent avec un enfant âgé de moins de 25 ans (voir tableau 5), ce qui est supérieur à la moyenne nationale. Dans les études sur la famille, le seuil de la majorité des enfants est généralement retenu pour décrire le noyau familial. Toutefois, 13 % des agents de la fonction publique vivent avec un enfant âgé de 18 à 25 ans. Les femmes agents de la fonction publique en couple ont davantage d'enfants que les salariées du secteur privé⁸. Une plus grande stabilité de l'emploi et une certaine flexibilité du travail pourraient faciliter la conciliation travail et famille dans la fonction publique. D'ailleurs, d'après l'enquête Familles-employeurs (Ined), les salariés de la fonction publique se déclarent plus satisfaits quant aux possibilités de conciliation entre vie familiale et vie professionnelle que ceux du secteur privé.

⁷ Voir notamment *Les agents de la fonction publique et leur famille en 2011*, Emma Davie, *Point Stat*, 2014, DGAFP.

42 % des agents de la fonction publique vivent dans une famille traditionnelle, c'est-à-dire dans une famille formée d'un couple et d'enfants nés de leur union. 5 % vivent dans une famille recomposée, c'est-à-dire dans une famille composée d'un couple et d'au moins un enfant de l'un des conjoints né d'une autre union : 4 % dans la FPE, 5 % dans la FPT et 6 % dans la FPH.

Tableau 5 : Situation familiale des individus majeurs selon le type d'employeur

	FPE	Dont : enseignants	FPT	FPH	3FP
Vit en couple dans le logement	70,1	74,6	68,4	68,7	69,3
dont: Sans enfant	22,7	21,4	21,9	22,4	22,4
Famille traditionnelle	43,1	49,3	41,2	40,7	42
Famille recomposée	4,3	3,8	5,2	5,6	4,9
Ne vit pas en couple dans le logement	29,9	25,4	31,6	31,3	30,8
dont: Sans enfant	23,2	19,3	22,8	22,4	22,9
Famille monoparentale	6,7	6,1	8,9	8,9	7,9
Ensemble	100	100	100	100	100
dont: Sans enfant	45,9	40,7	44,7	44,8	45,3
Avec enfants	54,1	59,2	55,3	55,2	54,7
Avec enfants de moins de 25 ans	52,5	58,3	52,8	53,3	52,8
Avec enfants de moins de 18 ans	46,3	52,5	43,5	46,3	45,4

Source : Insee, enquête Famille et Logements 2011. Traitement DGAFP, département des études et des statistiques.

Champ : France métropolitaine, population des ménages ordinaires, agents de la fonction publique de 18 ans ou plus, enfants vivant en famille.

Note : La typologie des familles est celle de l'Insee.

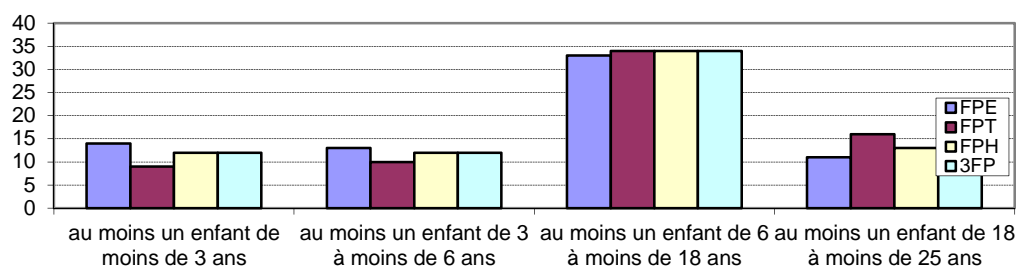
31 % des agents ne vivent pas en couple (dont 4 % sont en couple non cohabitant) et 8 % vivent dans une famille monoparentale. Les agents de la FPT et de la FPH vivent légèrement plus souvent dans une famille monoparentale que ceux de la FPE (9 % contre 7 % dans la FPE). La part de personnes en famille monoparentale est par ailleurs plus élevée chez les agents de la fonction publique que la moyenne des actifs en emploi.

Les enseignants de la fonction publique semblent avoir des comportements démographiques spécifiques. Ils vivent plus souvent en couple (75 % contre 69 % en moyenne pour l'ensemble des agents de la fonction publique) et vivent plus souvent avec des enfants. 58 % d'entre eux vivent avec au moins un enfant âgé de moins de 25 ans (contre 53 % en moyenne dans la fonction publique). Ils sont également plus souvent en famille traditionnelle (49 % contre 42 %), et moins souvent en famille recomposée (4 % contre 5 % en moyenne) ou monoparentale (6 % contre 8 % en moyenne).

Les agents de la FPE et de la FPH vivent plus souvent avec des enfants de moins de trois ans

12 % des agents de la fonction publique vivent avec au moins un enfant de moins de trois ans, enfant de l'enquêté ou de son conjoint, et 12 % avec un enfant âgé de 3 à 6 ans (voir figure 3). En lien avec une population un peu plus âgée dans la FPT que dans les autres versants, ces proportions sont plus faibles chez les agents de la FPT : ils sont 9 % et 10 % à vivre respectivement avec un enfant de moins de 3 ans, et avec un enfant âgé de 3 à 6 ans. Ils vivent en revanche plus souvent avec des enfants âgés de 18 à 25 ans : 16 % d'entre eux sont dans ce cas, contre 11 % dans la FPE et 13 % dans la FPT.

Figure 3 : Répartition des agents de la fonction publique selon l'âge de leurs enfants



Source : Insee, enquête Famille et Logements 2011. Traitement DGAFP, département des études et des statistiques.

Champ : France métropolitaine, population des ménages ordinaires, agents de la fonction publique de 18 ans ou plus, enfants vivant en famille. Lecture : 14 % des agents de la FPE vivent avec un enfant âgé de moins de trois ans.

Figure 10.3-1 : Situation familiale des individus majeurs selon le type d'employeur

	FPE	Dont : enseignants	FPT	FPH	3FP
Vit en couple dans le logement	70,1	74,6	68,4	68,7	69,3
dont: Sans enfant	22,7	21,4	21,9	22,4	22,4
Famille traditionnelle	43,1	49,3	41,2	40,7	42,0
Famille recomposée	4,3	3,8	5,2	5,6	4,9
Ne vit pas en couple dans le logement	29,9	25,4	31,6	31,3	30,8
dont: Sans enfant	23,2	19,3	22,8	22,4	22,9
Famille monoparentale	6,7	6,1	8,9	8,9	7,9
Ensemble	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0
dont: Sans enfant	45,9	40,7	44,7	44,8	45,3
Avec enfants	54,1	59,2	55,3	55,2	54,7
Avec enfants de moins de 25 ans	52,5	58,3	52,8	53,3	52,8
Avec enfants de moins de 18 ans	46,3	52,5	43,5	46,3	45,4

Source : Insee, enquête Famille et Logements 2011. Traitement DGAFP, département des études et des statistiques.

Champ : France métropolitaine, population des ménages ordinaires, agents de la fonction publique de 18 ans ou plus, enfants vivant en famille.

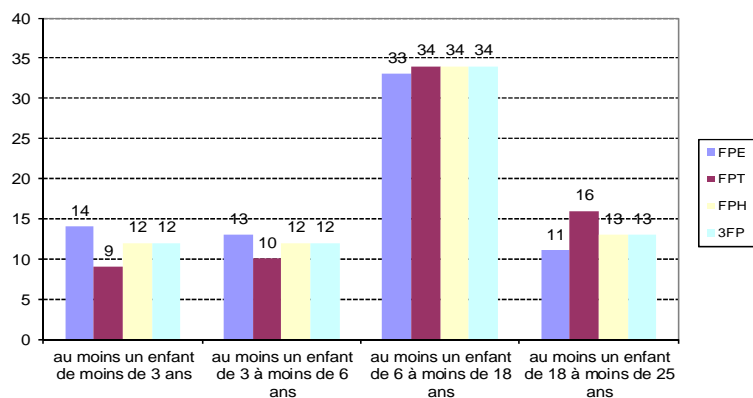
⁽³⁾ Les enfants considérés ici sont les enfants, au sens du recensement (voir ci-dessous) cohabitants, sans limite d'âge. On entend par famille traditionnelle une famille, cohabitant dans le même logement, composée d'un couple d'individus âgés de 18 ans ou plus et d'enfants nés de leur union (quel que soit leur âge).

On entend par famille recomposée une famille, cohabitant dans le même logement, composée d'un couple d'individus âgés de 18 ans ou plus et d'au moins un enfant de l'un des conjoints né d'une autre union (quel que soit son âge).

Note : L'enfant est défini au sens du recensement, comme une personne célibataire vivant l'essentiel de son temps dans le même logement qu'au moins un de ses parents et qui n'est elle-même ni parent d'un enfant du logement, ni en couple dans le logement.

Voir "Un enfant sur dix vit dans une famille recomposée", *Insee Première*, n°1470, Octobre 2013.

Figure 10.3-2 : Répartition des agents de la fonction publique selon l'âge de leurs enfants dans le logement (en %)

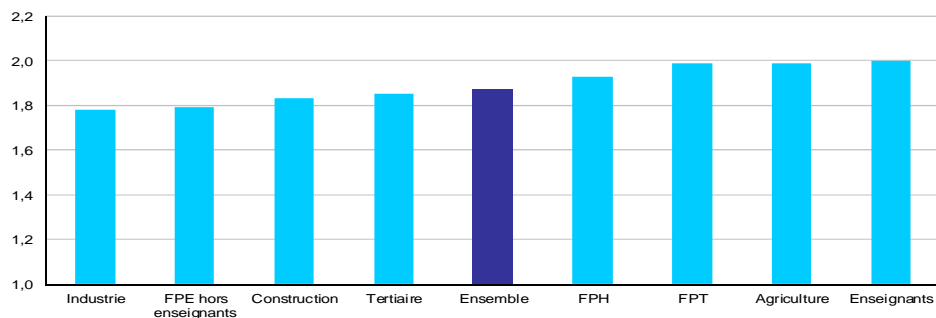


Source : Insee, enquête Famille et Logements 2011. Traitement DGAFP, département des études et des statistiques.

Champ : France métropolitaine, population des ménages ordinaires, agents de la fonction publique de 18 ans ou plus, enfants vivant en famille.

Lecture : 14% des agents de la FPE vivent avec un ou plusieurs enfants dont au moins un à moins de 3 ans.

Figure 10.3-3 : Nombre moyen d'enfants qu'une salariées a eus au cours de sa vie, selon le type d'employeur



Source : Insee, enquête Famille et logements 2011.

Champ : France métropolitaine, femmes salariées âgées de 45 ans à 49 ans, vivant en ménage ordinaire.

2 Flux de personnels dans les trois versants de la fonction publique

2.1 Les recrutements externes dans la fonction publique de l'État et la fonction publique territoriale en 2013

2.2 Les recrutements internes, examens professionnels et concours réservés dans la fonction publique

2.3 La mobilité professionnelle des agents de la fonction publique

2.4 Les départs à la retraite dans les trois versants de la fonction publique

PROJET

2.1 Les recrutements externes dans la fonction publique de l'État et la fonction publique territoriale en 2013

En 2013, 40 874 lauréats ont été admis par recrutement externe comme titulaires dans la fonction publique territoriale et la fonction publique de l'État (respectivement 12 410 et 28 464), auxquels s'ajoutent 23 314 recrutements directs sans concours (22 235 et 1 079 respectivement).

La fonction publique territoriale constitue ainsi le premier recruteur public avec 34 645 recrutements externes, dont plus de la moitié sans concours.

L'État a augmenté son offre d'emplois en 2013 (+19,3 %) : 29 817 postes ont été offerts, dans le cadre de 407 concours aux recrutements externes, contre 25 003 l'année précédente pour 487 concours.

Cette progression ne permet cependant pas d'infléchir la courbe qui reste à l'un de ses niveaux les plus bas depuis plus de 10 ans (67 050 recrutés au pic de 2002).

Le nombre de recrutements réalisés est en progression par rapport à 2012 pour la catégorie A uniquement, (+ 4 569 recrutés) essentiellement sur les postes d'enseignants. En revanche ils sont en diminution pour les catégories hiérarchiques B (-707 recrutés) et C (-369).

La fonction publique territoriale a augmenté le nombre de lauréats aux concours en 2013 par rapport à l'année précédente (+2 481 admis) soit une hausse de 8 %. Cette hausse ne concerne que le recrutement direct en catégorie C. Seuls les agents recrutés sans concours sont entrés en plus grand nombre par rapport à 2012 (+19,3%)

Les femmes sont majoritaires à se présenter aux concours de la fonction publique de l'État et réussissent mieux que les hommes

En 2013, la part des femmes dans l'ensemble des recrutements externes s'élève à 65,6% soit trois points de plus qu'en 2012 ; elles sont 56,0% parmi les candidats présents lors des épreuves de sélection.

Elles réussissent mieux que les hommes sur les postes de catégorie A (55,4 % de femmes parmi les présents et 69,3 % parmi les recrutés). En 2013, sur les postes de catégorie B, elles représentent 56,1 % des candidats présents mais réussissent moins bien que les hommes (51,6% parmi les recrutés). De même, dans la catégorie C, elles sont 57,6 % de femmes parmi les présents et 55,5 % parmi les recrutés. Concernant la catégorie A, les femmes sont notamment plus nombreuses à se présenter aux concours d'enseignants (68,2 % de femmes parmi les candidats), où les recrutements sont plus encore féminisés (72,5% des lauréats).

Pour les concours non enseignants, toutes catégories hiérarchiques confondues, elles représentent un peu plus de la moitié des candidats (52,7 %) et sont recrutées en proportion un peu plus grande que les hommes (54,6 %).

Figure 3.1-1 : Recrutements externes dans la fonction publique de l'État : nombre de candidats admis sur liste principale et effectivement recrutés en 2013

	Postes offerts		Admis				Recrutés		dont femmes	
	nombre 2013	Evolution 2013/2012 (en %)	nombre 2013	Evolution 2013/2012 (en %)	Part 2013 (%)	Evolution 2013/2012 (en %) (3)	nombre 2013	Evolution 2013/2012 (en %)	Part 2013 (%)	Evolution 2013/2012 (en %) (3)
Ensemble des recrutements externes (1) (résultats globaux estimés) (2)	29 817	19,3	27 435	15,4	65,7	-	28 464	14,0%	65,6	-
Ensemble des recrutements externes (1) (résultats partiels) (2)	28 916	19,1	26 534	15,1	65,7	19,5	27 563	5,5%	65,6	18,5
Concours externe (résultats globaux estimés) (2)	26 610	21,5	24 628	18,4	66,0	24,5	25 684	16,5%	66,0	23,0
Concours unique	1 360	10,4	1 257	12,6	54,8	1,0	1 257	11,0%	53,6	-1,9
3ème concours	507	29,0	447	30,3	67,8	34,1	444	26,1%	67,6	32,2
Recrutement externe sans concours (résultats globaux estimés) (2)	1 049	-6,2	813	-29,0	83,0	-55,7	789	-27,1%	80,7	-56,4
Pacte (résultats globaux estimés) (2)	291	-20,1	290	-23,9	52,2	-91,5	290	-19,4%	56,5	-90,2

Sources : enquêtes annuelles Bilan des recrutements dans la fonction publique de l'État, DGAFP, département des études et des statistiques.

(1) Définitions : Ensemble des recrutements externes : avec et sans concours, concours unique, 3ème concours, Pacte.

(2) Certains ministères n'ont pas pu fournir tous les résultats de concours : cela concerne en 2012 le ministère de l'Éducation nationale et de l'Intérieur et en 2013 le ministère de l'Éducation nationale, de l'Intérieur, des Finances et de l'Écologie. Les résultats partiels portent en 2012 sur 475 concours sur un total de 487 organisés et en 2013 sur 393 sur un total de 407 organisés. Les résultats globaux estimés prennent en compte le nombre de postes offerts aux concours pour lesquels les résultats n'ont pas été obtenus (soit 724 postes en 2012 et 901 postes en 2013), en faisant l'hypothèse qu'ils ont été pourvus en nombre équivalent.

(3) Calculé à partir des résultats partiels

Sur le long terme⁹

Le vivier des candidats s'est également étendu par une réduction de la ségrégation professionnelle. Ainsi, dans les concours où cette ségrégation « de fait » existe, les barrières entre hommes et femmes se réduisent. Les

⁹ France, portrait social, édition 2015 - Insee Référence, Jeanne-Marie Daussin-Benichou, Salah Idmachiche, Aude Leduc et Erwan Pouliquen, Insee.

femmes, bien que toujours minoritaires parmi les candidats aux concours historiquement plus masculins, sont devenues progressivement plus nombreuses à les tenter. C'est le cas de l'ensemble des concours de la police retenus ici, du concours de surveillant d'administration pénitentiaire et de celui d'ingénieurs des travaux publics de l'État. Inversement, les hommes sont devenus plus nombreux à candidater aux concours de catégories C et B relevant des finances publiques (Impôt et Trésor), les femmes y réussissant en outre moins bien que les hommes. Depuis le début des années 2000, les femmes réussissent désormais mieux que les hommes aux concours de l'enseignement (Capes et agrégation) ainsi qu'aux autres concours de catégorie A.

4. Caractéristiques des 23 principaux concours étudiés sur 1980-2012	Moyennes sur 1980-2011					2012				
	Nombre de candidats présents	Nombre de postes offerts	Sélectivité ¹	% de femmes présentes aux épreuves	% femmes parmi les candidats admis	Nombre de candidats présents	Nombre de postes offerts	Sélectivité ¹	% de femmes présentes aux épreuves	% de femmes parmi les candidats admis
Catégorie A (hors enseignants)	1 736	96	18	42	44	2 340	94	25	40	53
Ingénieur des travaux public de l'État	5 848	132	44	25	26	10 981	205	54	33	41
Ingénieur des travaux de la météorologie	295	9	32	33	25	36	2	18	33	0
Personnel de catégorie A des Douanes	1 809	62	29	51	44	2 282	56	41	46	48
Secrétaire adjoint des affaires étrangères	295	10	29	50	40	348	17	20	49	47
Attaché de l'Insee	897	34	26	36	38	1 539	30	51	30	43
Commissaire de police	662	36	18	50	32	408	8	51	54	45
Personnel de catégorie A du Trésor	2 808	211	13	55	50	1 792	155	12	49	56
Inspection du travail	437	35	13	63	55	477	24	20	64	50
Attaché d'administration de l'État (IRA)	2 574	331	8	56	50	3 199	350	9	57	58
Enseignants	28 193	5 566	5	58	57	11 274	3 143	4	60	64
Professeur agrégé	14 367	1 975	7	52	47	8 323	1 248	7	54	52
Professeur certifié	42 020	9 156	5	60	59	14 225	5 038	3	64	67
Catégorie B	3 405	122	28	54	46	1 670	104	16	56	49
Contrôleur des impôts	12 083	295	41	59	48	6 027	289	21	53	36
Inspecteur de police	4 321	120	36	36	26	1 287	33	39	50	45
Contrôleur du Trésor	8 646	335	26	59	49	4 464	180	25	54	49
Géomètre du cadastre	537	27	20	23	23	206	27	8	25	15
Contrôleur de l'Insee	523	27	19	54	38	499	40	12	43	30
Technicien d'agriculture	585	30	19	45	49	217	29	7	56	59
Greffier des cours et tribunaux	1 552	91	17	81	85	1 439	112	13	90	95
Secrétaire administratif des services extérieurs agricoles	479	30	16	77	77	313	84	4	89	80
Technicien des travaux publics de l'État	1 917	140	14	20	26	577	142	4	27	24
Catégorie C	21 623	1 266	17	40	24	12 635	487	26	39	35
Agent administratif des finances publiques	22 398	730	31	67	56	13 363	709	19	53	52
Surveillant d'administration pénitentiaire	12 325	625	20	28	16	12 488	526	24	32	15
Gardiens de la paix ²	30 147	2 445	12	25	17	12 054	225	54	31	27

1. Sélectivité : nombre de candidats présents / nombre de postes offerts.

2. Les gardiens de la paix ont été reclassés en catégorie B en 2005-2006.

Champ : 23 principaux concours externes de la fonction publique de l'État organisés entre 1980 et 2012.

Lecture : entre 1980 et 2011, chaque année en moyenne 12 325 personnes ont candidaté au concours de surveillant d'administration pénitentiaire, pour un total de 625 postes offerts. La sélectivité moyenne de ce concours, calculée ici comme le rapport entre le nombre de candidats présents et le nombre de postes offerts est de 20.

Note : les instituteurs et les professeurs des écoles sont exclus du champ, car les données ne sont pas disponibles sur l'ensemble de la période. En effet, le concours de professeur des écoles s'est substitué à celui d'instituteurs au cours des années 1990.

Source : DGAFP-DES, enquêtes annuelles Bilan des recrutements.

Fonction publique de l'Etat

Figure 3.1-2 : Différents types de recrutement externe, avec et sans concours dans la fonction publique de l'Etat en 2013

	Résultats globaux estimés			Résultats partiels															
	Postes estimés ⁽¹⁾	Recrutés estimés ⁽²⁾	Part de recrutement résultats estimés (en %) ⁽¹⁾	Postes	Présents			Admissibles			Admis			Recrutés			Taux de sélectivité	Part des recrutements (en %)	
					H	F	Total	H	F	Total	H	F	Total	H	F	Total			
Concours externes	A	21 764	19 537		21 764	57 860	74 175	132 035	28 426	32 551	60 977	5 947	13 906	19 853	5 808	13 729	19 537		6,7
	B	2 910	3 188		2 910	25 969	33 382	59 351	4 220	5 153	9 373	1 529	1 383	2 912	1 545	1 643	3 188		20,4
	C	1 936	2 950		1 827	18 358	22 385	40 743	4 026	4 139	8 165	845	909	1 754	1 335	1 515	2 850		23,2
Total concours externes		26 610	25 664	90,2	26 501	102 187	129 942	232 129	36 672	41 843	78 515	8 321	16 198	24 519	8 688	16 887	25 575		9,5
3ème concours	A	454	398		454	718	1 564	2 282	271	589	860	106	294	400	106	292	398		5,7
	B	53	46		53	225	35	260	124	22	146	38	9	47	38	8	46		5,5
Total 3ème concours		507	444	1,6	507	943	1 599	2 542	395	611	1 006	144	303	447	144	300	444		5,7
Concours uniques	A	1 301	1 206		1 301	7890	6 817	14 707	1 250	1 598	2 848	561	645	1 206	576	630	1 206		12,2
	B	59	51		59	32	141	173	14	89	103	7	44	51	7	44	51		3,4
Total concours uniques		1 360	1 257	4,4	1 360	7922	6 958	14 880	1 264	1 687	2 951	568	689	1 257	583	674	1 257		11,8
Total recrutements externes par concours		28 477	27 385	96,2	28 368	111 052	138 499	249 551	38 331	44 141	82 472	9 033	17 190	26 223	9 415	17 861	27 276		9,5
Externes sans concours (1)	C	524	264	0,9	524	2 070	5 517	7 587	208	906	1 114	49	239	288	51	213	264		26,3
Externes sans concours résultats non communiqués (1)		525	525		525	nd	nd	nd	nd	nd	nd	nd	nd	525	nd	nd	525		nd
Pacte (1)	C	24	23	0,1	24	281	203	484	79	59	138	11	12	23	10	13	23		21,0
Pacte résultats non communiqués (1)	C	267	267	0,9	267	nd	nd	nd	nd	nd	nd	nd	nd	267	nd	nd	267		nd
Total recrutements externes sans concours (1)		1340	1079	3,8	548	2 351	5 720	8 071	287	965	1 252	60	251	311	61	226	287		26,0 (2)
Total général externe		29 817	28 464	100,0	28 916	113 403	144 219	257 622	38 618 (2)	45 106 (2)	83 724 (2)	9 093 (2)	17 441 (2)	26 534	9 476	18 087	27 563		9,7

Source : enquêtes annuelles Bilan des recrutements dans la fonction publique de l'État, DGAFP, département des études et des statistiques.

Définition : Taux de sélectivité : présents/admis.

(1) En 2013 les ministères de l'Education nationale, de l'intérieur, des Finances et de l'Ecologie n'ont pas pu fournir tous les résultats de concours et de recrutements sans concours et Pacte. Les résultats partiels portent sur 393 concours sur un total de 407 organisés. Les résultats globaux estimés prennent en compte le nombre de postes offerts aux concours pour lesquels les résultats n'ont pas été obtenus, en faisant l'hypothèse qu'ils ont été pourvus en nombre équivalent.

(2) Calcul hors Pacte et sans concours : résultats manquants ne pouvant être estimés.

nd : données non disponibles, non communiquées ou manquantes

Figure 3.1-3 : Nombre de candidats effectivement recrutés par catégorie et par sexe selon la voie de recrutement externe dans la fonction publique de l'Etat en 2013

	Catégorie A		Catégorie B		Catégorie C	Ensemble	
	Total	Dont enseignement (1)	Total	Dont enseignement (1)	Total	Total général	Dont enseignement (1)
Postes offerts (résultats estimés) (2)	23 519	19 255	3 022	0	3 276	29 817	19 255
Postes offerts (résultats partiels) (2)	23 519	19 255	3 022	0	2 375	28 916	19 255
Total recrutés (résultats estimés) (2)	21 141	16 966	3 285	0	4 038	28 464	16 966
Total recrutés (résultats partiels) (2)	21 141	16 966	3 285	0	3 137	27 563	16 966
Hommes	6 490	4 664	1 590	0	1 396	9 476	4 664
Femmes	14 651	12 302	1 695	0	1 741	18 087	12 302
Taux de sélectivité	6,9	3,1	19,9	0,0	23,6(3)	9,7(3)	3,1
Dont concours externe							
Postes offerts (résultats estimés) (2)	21 764	18 857	2 910	0	1 936	26 610	18 857
Postes offerts (résultats partiels) (2)	21 764	18 857	2 910	0	1 827	26 501	18 857
Total recrutés (résultats estimés) (2)	19 537	16 616	3 188	0	2 959	25 684	16 616
Total recrutés (résultats partiels) (2)	19 537	16 616	3 188	0	2 850	25 575	16 616
Hommes	5 808	4 579	1 545	0	1 335	8 688	4 579
Femmes	13 729	12 037	1 643	0	1 515	16 887	12 037
Taux de sélectivité	6,7	3,1	20,4	0,0	23,2	9,5	3,1
Dont recrutement externe sans concours							
Postes offerts (résultats estimés) (2)					1 049	1 049	0
Postes offerts (résultats partiels) (2)					524	524	0
Total recrutés (résultats estimés) (2)					789	789	0
Total recrutés (résultats partiels) (2)					264	264	0
Hommes					51	51	0
Femmes					213	213	0
Taux de sélectivité					26,6 ⁽³⁾	26,6 ⁽³⁾	0,0
Dont recrutement par Pacte							
Postes offerts (résultats estimés) (2)					291	291	0
Postes offerts (résultats partiels) (2)					24	24	0
Total recrutés (résultats estimés) (2)					290	290	0
Total recrutés (résultats partiels) (2)					23	23	0
Hommes					10	10	0
Femmes					13	13	0
Taux de sélectivité					26,3 ⁽³⁾	26,3 ⁽³⁾	0,0
Dont concours unique							
Postes offerts	1 301	10	59	0	0	1 360	10
Total recrutés	1 206	10	51	0	0	1 257	10
Hommes	576	9	7	0	0	583	9
Femmes	630	1	44	0	0	674	1
Taux de sélectivité	12,2	1,8	3,4	0,0	0,0	11,8	1,8
Dont 3ème concours							
Postes offerts	454	388	53	0	0	507	388
Total recrutés	398	340	46	0	0	444	340
Hommes	106	76	38	0	0	125	76
Femmes	292	264	8	0	0	227	264
Taux de sélectivité	5,7	4,8	5,5	0,0	0,0	7,2	4,8

Sources : enquêtes annuelles Bilan des recrutements dans la fonction publique de l'Etat, DGAFF, département des études et des statistiques.

Définition : taux de sélectivité = présents/admis

(1) Postes d'enseignants.

(2) En 2013 les ministères de l'Education nationale, de l'intérieur, des Finances et de l'Ecologie n'ont pas pu fournir tous les résultats de concours et de recrutements sans concours et Pacte. Les résultats partiels portent sur 393 concours sur un total de 407 organisés. Les résultats globaux estimés prennent en compte le nombre de postes offerts aux concours pour lesquels les résultats n'ont pas été obtenus, en faisant l'hypothèse qu'ils ont été pourvus en nombre équivalent.

(3) Calcul hors Pacte et hors recrutement sans concours : résultats manquants ne pouvant être estimés.

Figure 3.1-4 : Origine statutaire des candidats effectivement recrutés par voie externe dans la fonction publique de l'Etat en 2013, sur champ partiel (1)

	Concours niveau A			Concours niveau B			Concours niveau C			Total
	H	F	Total	H	F	Total	H	F	Total	
Candidats extérieurs à la fonction publique	4 613	11 373	15 986	457	738	1 195	1 261	1 421	2 682	19 863
Origine FPE										
Titulaires catégorie A	548	571	1 119	2	3	5	1	0	1	1 125
Titulaires catégorie B	90	95	185	7	4	11	1	1	2	198
Titulaires catégorie C	7	19	26	95	147	242	1	7	8	276
<i>s/Total titulaires</i>	<i>645</i>	<i>685</i>	<i>1330</i>	<i>104</i>	<i>154</i>	<i>258</i>	<i>3</i>	<i>8</i>	<i>11</i>	<i>1 599</i>
Agents contractuels	1 173	2 483	3 656	113	191	304	8	31	39	3 999
s/Total FPE	1 818	3 168	4 986	217	345	562	11	39	50	5 598
Origine FPT tous statuts	22	37	59	5	5	10	2	2	4	73
Origine FPH tous statuts	17	25	42	3	4	7	3	3	6	55
Catégorie indéterminée	20	48	68	908	603	1 511	119	276	395	1 974
Total général	6 490	14 651	21 141	1 590	1 695	3 285	1 396	1 741	3 137	27 563
<i>Dont ressortissants de l'Union européenne</i>	<i>nc</i>	<i>nc</i>	<i>33</i>	<i>nc</i>	<i>nc</i>		<i>nc</i>	<i>nc</i>	<i>10</i>	<i>43</i>

Sources : enquêtes annuelles Bilan des recrutements dans la fonction publique de l'État, DGAFP, département des études et des statistiques.

Définition : Recrutements externes : avec et sans concours, concours unique, 3ème concours, Pacte.

(1) En 2013 les ministères de l'Education nationale, de l'intérieur, des Finances et de l'Ecologie n'ont pas pu fournir tous les résultats de concours et de recrutements sans concours et Pacte. Les résultats partiels portent sur 393 concours sur un total de 407 organisés.

Figure 3.1-7 : Répartition des candidats effectivement recrutés par ministère et voie d'accès en 2013

Ministères	Concours externe			Concours unique			3ème concours			Externe sans concours			Pacte			Total
	H	F	Total	H	F	Total	H	F	Total	H	F	Total	H	F	Total	
Affaires étrangères et européennes	35	46	81										0	5	5	86
Alimentation, Agriculture et Pêche	171	200	371	47	50	97	26	4	30	0	0	0	0	0	0	498
Comptes publics, Fonction publique et réforme de l'Etat ; Économie, Industrie et Emploi																
résultats partiels (1)	1 149	1 301	2 450	27	17	44	0	0	0	0	0	0	10	8	18	2 512
résultats estimés (1)	1 149	1 301	2 450	27	17	44	0	0	0	nd	nd	48	nd	nd	178	2 720
Culture et Communication	15	23	38	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	38
Défense	22	44	66	7	44	51	0	0	0	12	30	42	0	0	0	159
Ecologie, Énergie, Développement durable et Mer																
résultats partiels (1)	316	183	499	4	1	5	0	0	0	0	0	0	0	0	0	504
résultats estimés (1)	nd	nd	574	4	1	5	0	0	0	nd	nd	97	0	0	0	676
Ministères de l'enseignement : Education nationale ; Enseignement supérieur et																
résultats partiels (1)	5 286	13 373	18 659	395	446	841	76	264	340	0	0	0	0	0	0	19 840
résultats estimés (1)	5 286	13 373	18 659	395	446	841	76	264	340	nd	nd	283	nd	nd	107	20 230
Immigration, Intégration Identité nationale et Développement solidaire ; Intérieur, Outre-mer et Collectivités territoriales																
résultats partiels (1)	877	368	1 245	4	6	10	0	0	0	39	183	222	0	0	0	1 477
résultats estimés (1)	nd	nd	1 279	4	6	10	0	0	0	nd	nd	319	0	0	0	1 608
Justice et libertés	567	982	1 549	13	37	50	15	5	20	0	0	0	0	0	0	1 619
Ministères sociaux :																
Santé et Sports	68	128	196	72	51	123	0	0	0	0	0	0	0	0	0	319
Travail, Relations sociales, Famille, Solidarité et Ville	16	30	46	2	4	6	3	2	5	0	0	0	0	0	0	57
Services du Premier ministre	166	209	375	12	18	30	24	25	49	0	0	0	0	0	0	454
Total résultats partiels	8 688	16 887	25 575	583	674	1 257	144	300	444	51	213	264	10	13	23	27 563
Total résultats estimés	nd	nd	25 684	583	674	1 257	144	300	444	nd	nd	789	nd	nd	290	28 464
dont :																
Concours interministériels	166	209	375				24	25	49							424
ÉNA	26	14	40				6	3	9							49
IRA	140	195	335				18	22	40							375
EPST (2)	191	299	490	523	299	822	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1 312

Sources : enquêtes annuelles Bilan des recrutements dans la fonction publique de l'État, DGAFP, département des études et des statistiques.

Note : l'appellation des ministères renvoie à la nomenclature d'exécution de la loi de finances initiale de l'année.

nd : données non disponibles, non communiquées ou manquantes

(1) En 2013 les ministères de l'Education nationale, de l'intérieur, des Finances et de l'Ecologie n'ont pas pu fournir tous les résultats de concours et de recrutements sans concours et Pacte. Les résultats partiels portent sur 393 concours sur un total de 407 organisés. Les résultats globaux estimés prennent en compte le nombre de postes offerts aux concours pour lesquels les résultats n'ont pas été obtenus, en faisant l'hypothèse qu'ils ont été pourvus en nombre équivalent.

(2) Etablissements Publics Scientifiques et Techniques

Figure 3.1-8 : Ensemble des recrutements externes dans la fonction publique de l'Etat dont le nombre de candidats admis sur liste principale est supérieur à 200 en 2013

	Postes offerts	Inscrits			Présents			Admissibles			Admis			Recrutés			Taux de sélectivité
		H	F	total	H	F	total	H	F	total	H	F	total	H	F	total	
Catégorie A																	
Professeur des écoles	8 438	6 229	35 271	41 500	2 904	17 644	20 548	1 941	10 263	12 204	1 099	7 033	8 132	1 099	7 033	8 132	2,5
Professeurs certifiés*	6 682	12 178	19 200	31 378	6 224	10 527	16 751	3 528	6 163	9 691	1 894	3 653	5 547	1 803	3 517	5 320	3,0
Professeurs agrégés	1 589	11 108	12 730	23 838	4 469	5 166	9 635	1 498	1 706	3 204	703	791	1 494	703	789	1 492	6,4
Professeurs de lycée professionnel	1 601	4 370	6 023	10 393	2 092	2 679	4 771	1 211	1 400	2 611	561	743	1 304	488	617	1 105	3,7
Professeurs d'Education physique et sportive	760	1 147	610	1 757	798	451	1 249	660	393	1 053	483	277	760	483	277	760	1,6
Ingénieur d'études 2ème classe	522	8960	10506	19466	7 614	9 338	16 952	2 762	2 935	5 697	205	265	470	194	261	455	36,1
Attaché	417	4 563	5 022	9 585	2 957	2 741	5 698	1 188	823	2 011	185	232	417	187	231	418	13,7
Directeur de recherche 2ème classe	375	1 239	639	1 878	1 239	638	1 877	359	227	586	222	150	372	235	144	379	5,0
Chargé de recherche de 2e classe	312	4 507	2 884	7 391	4 486	2 860	7 346	497	379	876	196	111	307	194	113	307	23,9
Conseiller principal d'éducation	300	1 297	3 873	5 170	521	1 427	1 948	158	502	660	79	221	300	78	218	296	6,5
Infirmier	291	134	2 291	2 425	86	1 643	1 729	23	660	683	8	246	254	8	246	254	6,8
Assistants ingénieurs	284	4149	6156	10305	2173	3043	5216	848	819	1667	121	122	243	118	122	240	21,5
Magistrat	250	601	2 113	2 714	328	1 363	1 691	76	321	397	51	189	240	52	190	242	7,0
Catégorie B																	
Gardien de la paix de la police nationale	1 035	9 610	4 614	14 224	5 727	2 532	8 259	1 784	785	2 569	778	258	1 036	778	258	1 036	8,0
Secrétaire administratif classe normale	317	5 439	18 210	23 649	2 618	8 457	11 075	266	893	1 159	98	292	390	80	232	312	28,4
Technicien recherche et formation classe normale	290	1 743	3 332	5 075	1 158	2 301	3 459	488	601	1 089	127	138	265	132	140	272	13,1
Contrôleur des Finances publiques 2ème classe	205	4 434	5 518	9 952	3 495	4 049	7 544	269	191	460	117	88	205	108	84	192	36,8
Catégorie C																	
Personnel de catégorie C	824	10 831	12 978	23 809	5 709	6 411	12 120	1 611	1 820	3 431	363	461	824	711	959	1 670	14,7
élève surveillant	385	16 587	9 160	25 747	8 422	3 768	12 190	1 555	855	2 410	275	49	324	417	157	574	37,6
Adjoint administratif 2è classe	515	1 825	6 227	8 052	1 494	5 262	6 756	171	906	1 077	39	233	272	39	209	248	24,8
adjoint administratif 1ere classe	273	3 063	15 855	18 918	1 472	7 576	9 048	180	677	857	56	215	271	56	215	271	33,4

Sources : enquêtes annuelles Bilan des recrutements dans la fonction publique de l'Etat, DGAFP, département des études et des statistiques.

Définitions : Recrutements externes : avec et sans concours, concours unique, 3ème concours, Pacte. Taux de sélectivité : présents/admis.

*CAPES (certificat d'aptitude au professorat de l'enseignement du second degré) + CAPET (certificat d'aptitude au professorat de l'enseignement technique).

Figure 3.2-1 : Recrutements déconcentrés (1) par voie externe dans la fonction publique de l'Etat, sur champ partiel (4) en 2013

	Postes offerts	Présents			Admis			Recrutés			Taux de sélectivité
		H	F	Total	H	F	Total	H	F	Total	
Concours externe, dont :	11 004	24 024	50 834	74 858	2 429	8 160	10 589	2 429	8 164	10 593	7,1
Agriculture	20	44	58	102	7	13	20	7	12	19	5,1
Défense	38	51	299	350	4	34	38	4	34	38	9,2
Éducation nationale	9 846	16 898	44 907	61 805	1 665	7 781	9 446	1 653	7 771	9 424	6,5
Ministères économique et financier	302	3 651	3 418	7 069	157	127	284	169	142	311	24,9
Intérieur, Outre-mer et Collectivités territoriales	798	3 380	2 152	5 532	596	205	801	596	205	801	6,9
Intérieur, Outre-mer et Collectivités territoriales (résultats estimés)	832	nd	nd	nd	nd	nd	nd	nd	nd	835	nd
Ecologie (résultats estimés)	75	nd	nd	nd	nd	nd	nd	nd	nd	75	nd
Concours unique	336	154	1 764	1 918	18	272	290	18	271	289	6,6
3ème concours	305	239	964	1 203	49	211	260	49	211	260	4,6
Externe sans concours (résultats partiels)	501	1 380	5 099	6 479	40	227	267	40	201	241	24,3
Externe sans concours (résultats estimés)	985	nd	nd	nd	nd	nd	nd	nd	nd	725	nd
Pacte (résultats partiels)	10	251	123	374	9	1	10	8	1	9	37,4
Pacte (résultats estimés)	274	nd	nd	nd	nd	nd	nd	nd	nd	273	nd
Total déconcentrés (résultats partiels)	12 156	26 048	58 784	84 832	2 545	8 871	11 416	2 544	8 848	11 392	7,4
Total tous recrutements externes (2) (résultats partiels)	28 916	113 403	144 219	257 622	9 093	17 441	26 534	9 476	18 087	27 563	9,7
Part de concours déconcentrés (en %) (résultats partiels)	42,0	23,0	40,8	32,9	28,0	50,9	43,0	26,8	48,9	41,3	
Total déconcentrés (résultats estimés) (4)	13 013	nd	nd	nd	nd	nd	nd	nd	nd	12 249	nd
Total tous recrutements externes (4) (résultats estimés)	29 817	nd	nd	nd	nd	nd	nd	nd	nd	28 464	nd
Part de concours déconcentrés (en %) (résultats estimés)	43,6	nd	nd	nd	nd	nd	nd	nd	nd	43,0	nd

Sources : enquêtes annuelles Bilan des recrutements dans la fonction publique de l'Etat, DGAFP, département des études et des statistiques.

Définition : Taux de sélectivité : présents/admis.

(1) Concours Déconcentrés (Organisés au niveau local : académie, région, département...) et concours Nationaux à affectation locale (Organisés au niveau national pour affectation dans les services déconcentrés de l'Etat)

(2) Hors Pacte et sans concours dont les résultats non pas été communiqués.

(3) Ensemble des recrutements externes : avec et sans concours, concours unique, 3ème concours, Pacte.

(4) En 2013 les ministères de l'Education nationale, de l'intérieur, des Finances et de l'Ecologie n'ont pas pu fournir tous les résultats de concours et de recrutements sans concours et Pacte. Les résultats partiels portent sur 393 concours sur un total de 407 organisés. Les résultats globaux estimés prennent en compte le nombre de postes offerts aux concours pour lesquels les résultats n'ont pas été obtenus, en faisant l'hypothèse qu'ils ont été pourvus en nombre équivalent.

nd : données non disponibles, non communiquées ou manquantes

Figure 3.2-2 : Recrutements externes déconcentrés (1) dans la fonction publique de l'Etat par catégorie et par type d'accès, sur champ partiel (3) en 2013

Type de concours	Catégorie A			Catégorie B			Catégorie C			Total
	H	F	Total	H	F	Total	H	F	Total	
Concours externe	1469	7212	8 681	802	598	1 400	158	354	512	10 593
Externe sans concours	0	0	0	0	0	0	40	201	241	241
Concours unique	14	248	262	4	23	27	0	0	0	289
3ème concours	49	211	260	0	0	0	0	0	0	260
Pacte	0	0	0	0	0	0	8	1	9	9
Total déconcentrés (résultats partiels)	1532	7671	9 203	806	621	1 427	206	556	762	11 392
Total tous recrutements externes ⁽²⁾ (résultats partiels)	6 490	14 651	21 141	1 590	1 695	3 285	1 396	1 741	3 137	27 563
Part des concours déconcentrés (en %) (résultats partiels)	23,6	52,4	43,5	50,7	36,6	43,4	14,8	31,9	24,3	41,3
Total déconcentrés (résultats estimés) (3)	nd	nd	9 203	nd	nd	1 427	nd	nd	1 619	12 249
Total tous recrutements externes ⁽²⁾ (résultats estimés)	nd	nd	21 141	nd	nd	3 285	nd	nd	4 038	28 464
Part des concours déconcentrés (en %) (résultats estimés)	nd	nd	43,5	nd	nd	43,4	nd	nd	40,1	43,0

Sources : enquêtes annuelles Bilan des recrutements dans la fonction publique de l'État, DGAFP, département des études et des statistiques.

Définition : Taux de sélectivité : présents/admis.

(1) Concours Déconcentrés (Organisés au niveau local : académie, région, département...) et concours Nationaux à affectation locale (Organisés au niveau national pour affectation dans les services déconcentrés de l'Etat)

(2) Ensemble des recrutements externes : avec et sans concours, concours unique, 3ème concours, Pacte.

(4) En 2013 les ministères de l'Education nationale, de l'intérieur, des Finances et de l'Ecologie n'ont pas pu fournir tous les résultats de concours et de recrutements sans concours et Pacte. Les résultats partiels portent sur 393 concours sur un total de 407 organisés. Les résultats globaux estimés prennent en compte le nombre de postes offerts aux concours pour lesquels les résultats n'ont pas été obtenus, en faisant l'hypothèse qu'ils ont été pourvus en nombre équivalent.

nd : données non disponibles, non communiquées ou manquantes

Tableau 3.5-1 : Résultats du concours externe et du troisième concours d'entrée à l'ÉNA en 2013

	Postes offerts			Présents				Admis					
	nombre	Evolution 2012/2013 (en %)	Evolution 2003/2013 (en %)	dont femmes		dont femmes		dont femmes		dont femmes			
				nombre	Evolution 2012/2013 (en %)	nombre	Evolution 2012/2013 (en %)	nombre	Evolution 2012/2013 (en %)	nombre	Evolution 2012/2013 (en %)		
Externe	40	0,0	-20,0	650	4,0	-12,3	261	-3,0	40	0,0	-20,0	14	27,3
Troisième concours	8	0,0	-11,1	94	-5,1	8,0	38	8,6	9	12,5	0,0	3	0,0
Total	48	0,0	-18,6	744	-2,8	-10,1	299	4,0	49	2,1	-16,9	17	21,4

Source : ÉNA.

ÉNA : taux de féminisation 2006 – 2013

en %	Concours 2006	Concours 2007	Concours 2008	Concours 2009	Concours 2010	Concours 2011	Concours 2012	Concours 2013
Inscriptions								
- Interne	45,37	45,70	46,36	44,63	44,58	33,33	32,50	36,00
- Externe	28,20	35,50	34,90	36,84	39,50	43,84	42,00	40,00
- 3e concours	29,83	25,80	29,30	32,17	29,00	30,47	35,00	33,00
Admissibilité								
- Interne	35,87	44,44	48,75	46,34	38,75	34,85	30,76	50,79
- Externe	25,71	27,69	35,48	42,42	43,93	41,46	31,25	34,11
- 3e concours	36,84	6,25	37,50	33,33	33,33	42,86	42,86	42,85
Admission								
- Interne	24,44	41,50	40,00	37,50	30,00	34,00	28,00	61,30
- Externe	30,56	35,50	37,50	37,50	37,50	40,00	27,50	35,00
- 3e concours	33,33	12,50	37,50	25,00	25,00	37,50	37,50	33,33
Global promo	33,80	36,20	38,78	36,25	32,50	37,50	28,75	45,00

Source : Service du recrutement et des évaluations de l'ÉNA

Figure 3.4-1 : Résultats du concours externe et du troisième concours des IRA en 2013

	Postes offerts			Présents				Admis					
	nombre	Evolution 2013/2012 (en %)	Evolution 2013/2003 (en %)	nombre	Evolution 2013/2012 (en %)	Evolution 2013/2003 (en %)	dont femmes		nombre	Evolution 2013/2012 (en %)	Evolution 2013/2003 (en %)	dont femmes	
							nombre	Evolution 2013/2012 (en %)				nombre	Evolution 2013/2012 (en %)
Externe	335	-4,3	-13,0	3 162	-1,2	22,4	1 763	-3,9	335	-4,3	-9,5	195	-3,9
Troisième concours	40	2,6	0,0	478	5,1	315,7	277	5,3	40	2,6	0,0	22	0,0
Total	375	-3,6	-11,8	3 640	-0,4	34,9	2 040	-2,7	375	-3,6	-8,5	217	-3,6

Sources : IRA ; DGAFP, bureau des politiques de recrutement, de formation et de la professionnalisation.

Fonction publique territoriale

Figure 3.3-3 : Recrutements par la voie du 3ème concours dans la fonction publique territoriale (1) et par cadre d'emploi en 2013

	Postes offerts	Inscrits (3)			Présents (3)			Admissibles (3)			Admis (3)			Part des femmes (en %)
		H	F	Total	H	F	Total	H	F	Total	H	F	Total	
Catégorie A+														
Administrateur territorial	29	376	388	764	152	117	269	29	35	64	10	11	21	52,4
Conservateur du patrimoine	12	165	440	605	99	255	354	nd	nd	75	4	8	12	66,7
Ingénieur en chef territorial	24	238	130	368	108	59	167	25	18	43	7	5	12	41,7
Conservateur des bibliothèques	14	127	366	493	81	219	300	7	16	23	4	9	13	69,2
Total catégorie A+	79	906	1 324	2 230	440	650	1 090	nd	nd	205	25	33	58	56,9
Catégorie A														
Attaché de conservation de patrimoine	158	628	2 307	2 935	345	1 137	1 482	64	238	302	37	115	152	75,9
Professeur d'enseignement artistique	897	685	850	1 535	518	664	1 182	349	413	762	320	315	635	49,7
Directeur d'établissement de l'enseignement artistique 2 ^{ème} catégorie	28	31	20	51	30	19	49	30	19	49	20	7	27	25,9
Ingénieur	1 000	2 595	2 352	4 947	1 614	1 378	2 992	619	601	1 220	394	369	763	48,4
Médecin	203	7	122	129	6	105	111	4	53	57	3	39	42	92,9
Médecin 2 ^e classe	67	6	69	75	5	54	59	5	50	55	4	47	51	92,2
Puéricultrice	184	3	313	316	2	242	244	0	143	143	0	131	131	100,0
Total catégorie A	2 537	4 077	5 911	9 988	2 520	3 599	6 119	1 070	1 518	2 588	777	1 024	1 801	56,8
Catégorie B														
Animateur territorial	511	1 126	1 776	2 902	763	1 162	1 925	293	544	837	173	305	478	63,9
Animateur territorial principal 2 ^e classe	143	164	333	497	140	200	340	43	70	113	38	51	89	57,1
Assistant du patrimoine et des bibliothèques	256	907	3 685	4 592	358	1 729	2 087	68	417	485	30	225	255	88,2
Assistant conservateur principal de 2 ^e classe	266	520	2 924	3 444	308	1 688	1 996	67	466	533	34	230	264	87,2
Assistant socio-éducatif	512	349	5 166	5 515	274	3 670	3 944	61	847	908	40	465	505	92,1
Educateur de jeunes enfants	501	45	2 018	2 063	37	1 709	1 746	14	684	698	11	475	486	97,7
Infirmier	418	51	781	832	35	649	684	26	466	492	23	409	432	94,7
Rédacteur	1 555	4 658	19 207	23 865	2 453	9 766	12 219	412	1 921	2 333	250	1 162	1 412	82,3
Rédacteur principal 2 ^e classe	1 021	2 031	6 586	8 617	943	2 920	3 863	243	791	1 034	151	504	655	76,9
Total catégorie B	5 183	9 730	42 597	52 327	5 311	23 493	28 804	1 227	6 206	7 433	749	3 827	4 576	83,6
Catégorie C														
Adjoint administratif 1 ^{ère} classe	22	443	0	443	301	0	301	4	41	45	1	21	22	95,5
Adjoint d'animation 1 ^{ère} classe	419	247	566	813	143	401	544	79	194	273	63	126	189	66,7
Adjoint du patrimoine 1 ^{ère} classe	199	1 391	4 516	5 907	876	3 013	3 889	80	381	461	43	186	229	81,2
Adjoint technique principal 2 ^{ème} classe des établissements d'enseignement	180	446	190	636	332	91	423	171	78	249	99	28	127	22,0
Agent de maîtrise	674	2 342	466	2 808	1 683	281	1 964	752	127	879	466	72	538	13,5
Agent social de 1 ^{ère} classe	475	43	813	856	25	648	673	17	456	473	10	271	281	96,4
Agent territorial spécialisé des écoles maternelles	191	29	3 827	3 856	25	2 986	3 011	5	449	454	2	189	191	98,8
Agent territorial spécialisé des écoles maternelles 1 ^{ère} classe	622	99	13 368	13 467	87	10 596	10 683	11	1 233	1 244	3	547	550	99,5
Auxiliaire de puériculture territoriale 1 ^{ère} classe	1 413	51	6 147	6 198	43	5 256	5 299	13	1 398	1 411	16	1 383	1 399	98,9
Auxiliaire de soins 1 ^{ère} classe	995	188	2 176	2 364	150	1 798	1 948	98	860	958	65	893	958	93,2
Gardien de police municipale	67	1 870	1 255	3 125	958	1 178	2 136	69	99	168	40	27	67	40,3
Total catégorie C	5 257	6 599	33 874	40 473	4 622	26 249	30 871	1 298	5 317	6 615	808	3 743	4 551	82,2
Total	13 056	21 312	83 706	105 018	12 893	53 991	66 884	3 595 (2)	13 041 (2)	16 841	2 360	8 626	10 986	78,5

Source : Association nationale des directeurs et directeurs adjoints des centres de gestion.

nd : données non disponibles, non communiquées ou manquantes

Champ : France entière.

(1) Fonction publique territoriale hors la Ville de Paris, le Centre d'action sociale de la ville de Paris (CASVP), la Direction de l'Action Sociale de l'Enfance et de la Santé (Dases), et les corps de Sapeurs-Pompiers.

(2) hors catégorie A+

(3) La répartition par sexe n'est pas connue pour 6% des candidats inscrits, 26% des présents, 14% des admissibles et 6% des admis. Les données du tableau correspondent à une estimation au prorata des données disponibles.

Figure 3.3-3 : Recrutements par la voie du 3ème concours dans la fonction publique territoriale (1) et par cadre d'emploi en 2013

	Postes offerts	Inscrits			Présents			Admissibles			Admis		
		H	F	Total	H	F	Total	H	F	Total	H	F	Total
Catégorie A+													
Administrateur territorial	4	33	40	73	21	18	39	6	6	12	2	2	4
Total catégorie A+	4	33	40	73	21	18	39	6	6	12	2	2	4
Catégorie A													
Attaché de conservation de patrimoine	9	13	26	39	10	15	25	1	13	14	0	7	7
Total catégorie A	9	13	26	39	10	15	25	1	13	14	0	7	7
Catégorie B													
Animateur territorial	138	178	183	361	149	132	281	69	73	142	56	58	114
Animateur principal 2è classe bibliothèques	14	13	18	30	8	17	25	0	13	13	0	10	10
classe	35	30	101	131	27	77	104	3	42	45	0	24	24
Rédacteur	57	60	54	114	15	55	70	4	22	26	2	18	20
Rédacteur principal 2è classe	457	366	2 618	2 984	283	1 995	2 278	94	584	678	61	357	418
Total catégorie B	296	127	526	653	68	280	348	18	102	120	11	70	81
Total catégorie B	997	750	3 523	4 273	550	2 556	3 106	188	836	1 024	131	536	667
Catégorie C													
Adjoint administratif 1ère classe	8	nd	nd	25	nd	nd	21	1	10	11	1	6	7
Adjoint d'animation 1ère classe	122	23	41	64	12	41	53	4	25	29	6	15	21
Adjoint du patrimoine 1ère classe	56	18	54	72	8	50	58	4	39	43	5	27	32
Adjoint technique 2è classe des établissements d'enseignement	25	11	3	14	8	3	11	5	0	5	5	0	5
Agent de maîtrise	167	223	16	239	184	10	194	89	10	99	64	8	72
Agent social 1ère classe	1	0	12	12	0	7	7	0	0	0	0	0	0
Agent territorial spécialisé des écoles maternelles	18	0	54	54	0	41	41	0	33	33	0	15	15
Agent territorial spécialisé des écoles maternelles 1ère classe	72	2	263	265	2	216	218	1	128	129	0	55	55
Total catégorie C	469	277 (3)	442(3)	745	213(3)	369 (3)	603	104	245	349	81	126	207
Total	1 479	1 073 (3)	3 866(3)	5 130	794 (3)	2 958 (3)	3 773	299	1100	1 399	214	671	885

Source : Association nationale des directeurs et directeurs adjoints des centres de gestion.

Champ : France entière.

(1) Fonction publique territoriale hors la Ville de Paris, le Centre d'action sociale de la ville de paris (CASVP), la Direction de l'Action Sociale de l'Enfance et de la Santé (Dases), et les corps de Sapeurs-Pompiers.

NB : Depuis 2012 Le concours d'attaché territorial ne s'organise que tous les 2 ans

nd : données non disponibles, non communiquées ou manquantes

(2) La répartition par sexe n'est pas connue pour 7% des candidats inscrits, 27% des présents, 12% des admissibles et 6% des admis. Les données du tableau correspondent à une estimation au prorata des données disponibles.

(3) Total hors adjoint administratif 1ère classe

Tableau 3.5-2 : Résultats du concours externe et 3ème concours d'entrée à l'INET en 2013

	Postes offerts			Présents						Admis					
	nombre	Evolution		nombre	Evolution		dont femmes		nombre	Evolution		dont femmes			
		2012/2013	Evolution 2003/2013		2012/2013	Evolution 2003/2013	nombre	Evolution 2011/2012		nombre	Evolution 2012/2013	Evolution 2003/2013	nombre	Evolution 2011/2012	
Externe	29	-3,3	26,1	269	-15,7	-30,8	117	-23,5	21	-30,0	-8,7	11	-42,1		
Troisième concours	4	-33,3	-20,0	39	21,9	11,4	18	20,0	4	-33,3	-20,0	2	100,0		
Total	33	-8,3	17,9	308	-12,3	-27,4	135	-19,6	25	-30,6	-10,7	13	-35,0		

Source : Centre national de la fonction publique territoriale, CNFPT.

Figure 3.3-4 bis: Recrutements directs sans concours en catégorie C (1) au Centre d'Action Social de la Ville de Paris en 2013

	Postes offerts	Inscrits			Présents			Admis		
		Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total
Corps et grades ouverts au recrutement										
Adjoint administratif 2ème classe (CASVP)	18	543	2288	2831	266	1331	1597	4	14	18

Source : Centre d'action social de la Ville de Paris.

Figure 3.3-5 : Recrutement par concours externe de la Ville de Paris et du Centre d'Action Sociale de la Ville de Paris (CASVP) en 2013

	Postes offerts	Inscrits			Présents			Admis		
		Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total
Total catégorie A dont :	28	nd	nd	2 216	nd	nd	639	7	18	25
Attaché d'administration parisienne	9	nd	nd	2 132	nd	nd	597	3	6	9
Autres concours (1)	4	nd	nd	65	nd	nd	26	2	2	4
Infirmier de soins généraux (CASVP)	15	2	17	19	2	14	16	2	10	12
Total catégorie B dont :	89	nd	nd	8 159	nd	nd	2 632	37	58	95
Assistant spécialisé des bibliothèques et des musées, classe normale	20	nd	nd	1 884	nd	nd	743	4	16	20
Secrétaire administratif administration générale	15	nd	nd	3 232	nd	nd	815	3	12	15
Secrétaire médico social	5	nd	nd	969	nd	nd	284	1	4	5
Technicien des services opérationnels, spécialité nettoyage	10	nd	nd	306	nd	nd	152	8	2	10
Technicien supérieur principal, spécialité informatique	7	nd	nd	236	nd	nd	158	6	1	7
Autres concours (1)	23	nd	nd	1 135	nd	nd	446	15	8	23
Assistant de service social (CASVP)	7	6	84	90	1	19	20	0	11	11
Autres concours (CASVP) (1)	2	61	246	307	1	13	14	0	4	4
Total catégorie C dont :	91	nd	nd	1 900	nd	nd	768	52	31	83
Adjoint d'animation 1ère classe activités périscolaires	30	nd	nd	477	nd	nd	215	9	21	30
Jardinier Adjoint technique principal	12	nd	nd	333	nd	nd	140	9	3	12
Bûcheron élagueur Adjoint technique principal	10	nd	nd	72	nd	nd	32	12	0	12
Autres concours (1)	5	nd	nd	692	nd	nd	264	4	1	5
Adjoint technique 1ère classe-Cuisinier (CASVP)	20	53	19	72	30	12	42	6	3	9
Autres concours (CASVP) (1)	14	196	58	254	59	16	75	12	3	15
Total	208	nd	nd	12 275	nd	nd	4 039	96	107	203

Source : Bureau du recrutement et des concours de la Ville de Paris, et Centre d'action social de la Ville de Paris.

nd : données non disponibles, non communiquées ou manquantes

(1) Concours offrant moins de 5 postes.

Figure 3.3-6 : Recrutement par concours unique de la Ville de Paris en 2013

	Postes offerts	Inscrits	Présents	Admis		
				Hommes	Femmes	Total admis
Total catégorie A	134	1 039	608	14	108	122
Professeur de la Ville de Paris (arts plastiques, éducation musicale et des conservatoires)	11	389	209	3	8	11
Conseiller socio éducatif	5	172	47	1	4	5
Infirmier	32	165	124	2	30	32
Médecin généraliste	9	28	24	1	8	9
Médecin de PMI	10	14	10	0	3	3
Puéricultrice	48	107	77	1	42	43
Puéricultrice cadre de santé	9	19	14	0	9	9
Maître de conférence de l'ESCPI	6	78	74	3	3	6
Autres concours (1)	4	67	29	3	1	4
Total catégorie B	102	1 105	698	5	97	102
Educateur de jeunes enfants	80	372	245	1	79	80
Educateur spécialisé	7	228	161	0	7	7
Assistant de service social	9	408	239	0	9	9
Autres concours (1)	6	97	53	4	2	6
Total catégorie C	109	1 967	1 280	38	71	109
Agent spécialisé des écoles maternelles	60	1 479	1 010	0	60	60
Métallier (Adjoint technique de 1ère classe)	4	102	45	4	0	4
Jardinier Adjoint technique de 1ère classe	45	386	225	34	11	45
Total	345	4 111	2 586	57	276	333

Source : Bureau du recrutement et des concours de la Ville de Paris.

(1) Concours offrant moins de 5 postes.

Figure 3.3-7 : Recrutement par la voie du 3^e concours de la Ville de Paris en 2013

	Postes offerts	Inscrits	Présents	Admis		
				Hommes	Femmes	Total
Catégorie A						
Attaché d'administration parisienne	2	77	15	1	1	2
Catégorie B						
Secrétaire administratif d'administration générale	2	117	9	0	1	1
Total	4	194	24	1	2	3

Source : Bureau du recrutement et des concours de la Ville de Paris.

Figure 3.3-8 : Recrutements externes sans concours de la Ville de Paris en 2013

	Postes offerts	Inscrits	Présents	Admis		
				Hommes	Femmes	Total admis
Catégorie C						
Adjoint administratif 2 ^e ème classe	6	8	8	2	4	6
Adjoint d'accueil de surveillance et de magasinage 2 ^e ème classe (magasinier de bibliothèques)	40	1 296	1 296	13	28	41
Adjoint d'accueil de surveillance et de magasinage 2 ^e ème classe (accueil et surveillance des musées)	19	312	312	12	13	25
Auxiliaire de puériculture et de soins	200	413	307	2	220	222
Agent technique de la petite enfance	140	1 138	717	20	144	164
Eboueur	205	2 735	1 752	258	21	279
Adjoint technique 2 ^e ème classe, installations sportives	59	619	352	50	9	59
Adjoint technique 2 ^e ème classe, entretien d'espaces	30	508	182	30	0	30
Agent technique des écoles	60	339	314	14	48	62
Total	759	7 368	5 240	401	487	888

Source : Bureau du recrutement et des concours de la ville de Paris.

2.2 Les recrutements internes, examens professionnels et concours réservés dans la fonction publique

Fonction publique de l'Etat

Figure 4.1-1 : Concours internes dans la fonction publique de l'Etat : nombre de candidats admis sur liste principale et effectivement recrutés en 2013

		nombres			Evolution (en %)	Evolution en moyenne annuelle (en %)
		2003	2012	2013	2013/2012	2013/2003
Postes offerts		18 927	8 817	8 181	-7,2	-8,0
Admis	Total	17 172	8 273	7 874	-4,8	-7,5
	dont femmes	10 789	4 677	4 437	-5,1	-8,5
	Part des femmes (en %)	62,8	56,5	56,4	-	-
Recrutés	Total	18 022	8 581	8 028	-6,4	-7,8
	dont femmes	11 451	4 860	4 537	-6,6	-8,8
	Part des femmes (en %)	63,5	56,6	56,5	-	-

Source : enquêtes annuelles Bilan des recrutements dans la fonction publique de l'Etat, DGAFP, département des études et des statistiques.

(1) Certains ministères n'ont pas pu fournir tous les résultats de concours en 2012 (Éducation nationale et Intérieur). Les résultats sont estimés à partir des données partielles portant sur 489 concours internes pour 491 organisés. Les résultats globaux estimés prennent en compte le nombre de postes offerts aux concours pour lesquels les résultats n'ont pas été obtenus, en faisant l'hypothèse qu'ils ont été pourvus en nombre équivalent.

Figure 4.1-4 : Recrutements internes, examens professionnels et concours réservés (loi dite Sauvadet) dans la fonction publique de l'Etat en 2013

Figure 4.1-4 : Recrutements internes, examens professionnels et concours réservés (loi dite Sauvadet) dans la fonction publique de l'Etat en 2013																					
	Résultats globaux estimés			Résultats partiels																Taux de sélectivité	Part des recrutements (en %)
	Postes estimés (3)	Recrutés estimés (3)	Part de recrutement résultats estimés (en %) (3)	Postes	Présents			Admissibles			Admis			Recrutés							
				H	F	Total	H	F	Total	H	F	Total	H	F	Total						
Concours internes, examens professionnels et concours réservés																					
Concours internes	A	4 820	4 527	4 820	21 911	31 991	53 902	5 582	7 613	13 195	1 955	2 646	4 601	1 908	2 619	4 527	11,7				
	B	2 557	2 595	2 557	11 879	21 512	33 391	3 060	3 952	7 012	1 203	1 286	2 489	1 268	1 327	2 595	13,4				
	C	809	906	804	3 174	6 443	9 617	1 000	1 693	2 693	279	505	784	310	591	901	12,3				
Total concours internes		8 186	8 028	38,3	8 181	36 964	59 946	9 642	13 258	22 900	3 437	4 437	7 874	3 486	4 537	8 023	12,3	41,8			
Examens professionnels changement de corps	A	599	631	599	3 671	4 444	8 115	554	798	1 352	239	348	587	260	371	631	13,8				
	B	382	433	382	2 025	3 872	5 897	423	781	1 204	119	258	377	145	288	433	15,6				
Total		981	1064	5,1	981	5 696	8 316	977	1 579	2 556	358	606	964	405	659	1064	14,5	5,5			
Examens professionnels changement de grade	A	1 221	1 160	1 221	3 651	3 653	7 304	477	515	992	549	611	1 160	542	618	1 160	6,3				
	B	3 335	3 263	3 335	7 709	13 979	21 688	1 277	3 135	4 412	1 166	2 097	3 263	1 164	2 099	3 263	6,6				
	C	393	383	393	378	630	1 008	344	606	950	147	234	381	149	234	383	2,6				
Total		4 949	4 806	22,9	4 949	11 738	18 262	2 098	4 256	6 354	1 862	2 942	4 804	1 855	2 951	4 806	6,2	25,1			
Total examens professionnels		5 930	5 870	28,0	5 930	17 434	26 578	3 075	5 835	8 910	2 220	3 548	5 768	2 260	3 610	5 870	7,6	30,6			
Concours réservés (2)	A	4 147	3 656	4 147	4 003	5 665	9 668	1 528	2 747	4 275	1 474	2 244	3 718	1 463	2 193	3 656	2,6				
	B	960	715	960	255	1 055	1 310	109	259	368	167	543	710	167	548	715	1,8				
	C	2 827	2 704	1 036	219	1 233	1 452	117	631	748	155	750	905	156	757	913	1,6				
Total concours réservés (2)		7 934	7 075	33,7	6 143	4 477	7 953	1 754	3 637	5 391	1 796	3 537	5 333	1 786	3 498	5 284	2,3	27,6			
Total concours internes, examens professionnels et concours réservés		22 050	20 973	100,0	20 254	58 875	94 477	14 471	22 730	37 201	7 453	11 522	18 975	7 532	11 645	19 177	8,1	100,0			

Source : enquêtes annuelles Bilan des recrutements dans la fonction publique de l'Etat, DGAFP, département des études et des statistiques.

Définition : Taux de sélectivité : présents/admis.

(1) Certains ministères n'ont pas pu fournir tous les résultats de concours réservés en 2013 (Éducation nationale et ministère économique et financier). Les résultats globaux estimés prennent en compte le nombre de postes offerts aux concours pour lesquels les résultats n'ont pas été obtenus, en faisant l'hypothèse qu'ils ont été pourvus en nombre équivalent.

(2) loi n°2012-347 du 12 mars 2012 (dite loi Sauvadet)

Figure 4.1-8 : Nombre de candidats effectivement recrutés par voie interne dans la fonction publique de l'Etat par catégorie et par sexe selon le type de sélection en 2013

	Catégorie A		Catégorie B	Catégorie C	Ensemble	
	<i>Dont enseignement (1)</i>				<i>Dont enseignement (1)</i>	
	Total		Total	Total	Total général	
Postes offerts (résultats estimés) (2)	10 787	5 116	7 234	4 029	22 050	5 116
Postes offerts (résultats partiels) (2)	10 787	5 116	7 234	2 233	20 254	5 116
Total recrutés (résultats estimés) (2)	9 974	4 658	7 006	3 993	20 973	4 658
Total recrutés (résultats partiels)(2)	9 974	4 658	7 006	2 197	19 177	4 658
Hommes	4 173	1 931	2 744	615	7 532	1 931
Femmes	5 801	2 727	4 262	1 582	11 645	2 727
Taux de sélectivité	7,8	5,7	9,1	5,8	8,1	5,7
<i>Dont Concours interne</i>						
Postes offerts (résultats estimés) (2)	4 820	2 141	2 557	809	8 186	2 141
Postes offerts (résultats partiels) (2)	4 820	2 141	2 557	804	8 181	2 141
Total recrutés (résultats estimés) (2)	4 527	1 936	2 595	906	8 028	1 936
Total recrutés (résultats partiels)(2)	4 527	1 936	2 595	901	8 023	1 936
Hommes	1 908	755	1 268	310	3 486	755
Femmes	2 619	1 181	1 327	591	4 537	1 181
Taux de sélectivité	11,7	9,7	13,4	12,3	12,3	9,7
<i>Dont Concours réservés</i>						
Postes offerts (résultats estimés) (2)	4 147	2 975	960	2 827	7 934	2 975
Postes offerts (résultats partiels) (2)	4 147	2 975	960	1 036	6 143	2 975
Total recrutés (résultats estimés) (2)	3 656	2 722	715	2 704	7 075	2 722
Total recrutés (résultats partiels)(2)	3 656	2 722	715	913	5 284	2 722
Hommes	1 463	1 176	167	156	1 786	1 176
Femmes	2 193	1 546	548	757	3 498	1 546
Taux de sélectivité	2,6	2,7	1,8	1,6	2,3	2,7
<i>Dont Examen professionnel</i>						
Postes offerts	1 820	0	3 717	393	5 930	0
Total recrutés	1 791	0	3 696	383	5 870	0
Hommes	802	0	1 309	149	2 260	0
Femmes	989	0	2 387	234	3 610	0
Taux de sélectivité	8,8	0,0	7,6	2,6	7,6	0,0
<i>Examen professionnel (avec changement de corps) - loi 84-16 art. 26</i>						
Postes offerts	599	0	382	0	981	0
Total recrutés	631	0	433	0	1 064	0
Hommes	260	0	145	0	405	0
Femmes	371	0	288	0	659	0
Taux de sélectivité	13,8	0,0	15,6	0,0	14,5	0,0
<i>Examen professionnel (avec changement de grade) - loi 84-16 art. 58</i>						
Postes offerts	1 221	0	3 335	393	4 949	0
Total recrutés	1 160	0	3 263	383	4 806	0
Hommes	542	0	1 164	149	1 855	0
Femmes	618	0	2 099	234	2 951	0
Taux de sélectivité	6,3	0,0	6,6	2,6	6,2	0,0

Source : enquêtes annuelles Bilan des recrutements dans la fonction publique de l'État, DGAFP, département des études et des statistiques.

Définition : Taux de sélectivité : présents/admis.

(1) Postes d'enseignants.

(2) Certains ministères n'ont pas pu fournir tous les résultats de concours réservés en 2013 (Éducation nationale et ministère économique et financier). Les résultats globaux estimés prennent en compte le nombre de postes offerts aux concours pour lesquels les résultats n'ont pas été obtenus, en faisant l'hypothèse qu'ils ont été pourvus en nombre équivalent.

Figure 4.1-9 : Ensemble des recrutements et sélections internes dans la fonction publique de l'Etat dont le nombre de candidats admis sur liste principale est supérieur à 200 en 2013

	Postes offerts	Inscrits			Présents			Admissibles			Admis			Recrutés			Taux de sélectivité
		H	F	Total	H	F	Total	H	F	Total	H	F	Total	H	F	Total	
Catégorie A																	
Professeurs du second degré	1 711	6 132	11 823	17 955	3 133	6 514	9 647	994	2 480	3 474	494	1 158	1 652	465	1 078	1 543	5,8
Professeur de lycée professionnel	1 188	2 650	2 633	5 283	960	947	1 907	-	-	(3)	588	575	1 163	576	567	1 143	1,6
Professeurs agrégés	831	6 905	9 004	15 909	4 245	5 766	10 011	792	1 026	1 818	361	469	830	356	463	819	12,1
Personnels de direction de 2ème classe	650	1 995	2 172	4 167	1 865	2 008	3 873	582	721	1 303	285	365	650	278	356	634	6,0
Attaché d'administration	569	6 796	2 354	8 341	10 695	1 549	5 247	222	645	867	137	394	531	143	404	547	9,9
Ingénieur d'études 2ème classe	482	2 110	2 641	4 751	1 768	2 277	4 045	835	967	1 802	173	210	383	169	209	378	10,6
Inspecteur des Finances publiques	450	4 117	4 859	8 976	3 474	4 113	7 587	323	561	884	164	286	450	174	276	450	16,9
Attaché principal d'administration	451	1274	1547	2821	1148	1389	2537	236	236	472	199	230	429	199	230	429	5,9
Assistant ingénieur	394	2 376	4 254	6 630	2 144	3 799	5 943	902	1 239	2141	137	180	317	136	187	323	18,7
Professeur des écoles	332	597	1 816	2 413	243	598	841	135	286	421	75	174	249	75	174	249	3,4
Attaché principal d'administration (APAENES)	286	460	600	1 060	373	486	859	-	-	(3)	125	161	286	118	168	286	3,0
Professeurs de l'enseignement technique	270	1141	1237	2378	551	395	946	237	190	427	125	122	247	123	117	240	3,8
Professeur de lycée professionnel agricole	268	224	266	490	224	266	490	160	210	370	96	126	222	93	98	191	2,2
Attaché, élève d'Institut régional d'administration	250	1534	2905	4439	1107	2120	3227	215	406	621	102	148	250	102	148	250	12,9
Catégorie B																	
Gardien de la paix de la police nationale	1 035	4 305	1 936	6 241	3 645	1 579	5 224	1 721	859	2 580	752	286	1 038	752	286	1 038	5,0
Secrétaire administratif classe supérieure	903	1 902	8 528	10 430	1 473	6 421	7 894	245	1 528	1 773	144	755	899	144	755	899	8,8
Secrétaire administratif classe normale	945	2 672	18 627	21 299	1 868	13 457	15 325	195	1 611	1 806	102	778	880	96	734	830	17,4
Technicien recherche et formation classe normale	568	829	2 607	3 436	801	2 552	3 353	282	735	1 017	139	340	479	144	347	491	7,0
Secrétaire administratif de classe exceptionnelle	365	287	1 293	1 580	272	1 231	1 503	105	601	706	46	284	330	46	284	330	4,6
Contrôleur des Finances publiques 2ème classe	308	2 850	4 688	7 538	2 535	4 127	6 662	219	472	691	90	218	308	131	288	419	21,6
Technicien recherche et formation classe supérieure	287	482	542	1 024	369	404	773	1	14	15	144	143	287	144	143	287	2,7
Contrôleur principal des Finances publiques	216	704	894	1 598	597	742	1 339	-	-	(3)	87	129	216	85	129	214	6,2
Catégorie C																	
Adjoint administratif 1ère classe	732	720	5 991	6 711	426	3 908	4 334	75	817	892	50	625	675	50	624	674	6,4
Adjoint technique principal recherche et formation 2ème classe (Education nationale)	822	790	2 475	3 265	742	2 366	3 108	563	1 398	1 961	226	537	763	226	537	763	4,1

Source : enquêtes annuelles Bilan des recrutements dans la fonction publique de l'Etat, DGAFP, département des études et des statistiques.

Définition : Recrutements et sélections internes : concours internes, examens professionnels et concours réservés (loi Sauvadet).

Définition : Taux de sélectivité : présents/admis.

Figure 4.2-1 : Recrutements déconcentrés (1) par voie interne (3) dans la fonction publique de l'Etat en 2013

	Postes offerts	Présents			Admis			Recrutés			Taux de sélectivité
		H	F	Total	H	F	Total	H	F	Total	
Concours internes dont :	2 449	9 080	21 219	30 299	982	1 304	2 286	986	1 320	2 306	13,3
Éducation nationale	1 671	6 456	19 997	26 453	435	1 080	1 515	439	1 096	1 535	17,5
Intérieur, Outre-mer et Collectivités locales	776	2 617	1 221	3 838	545	224	769	545	224	769	5,0
Agriculture	2	7	1	8	2	0	2	2	0	2	4,0
Examens professionnels dont :											
Éducation nationale	887	760	3 067	3 827	180	679	859	180	679	859	4,5
Concours réservés dont :											
Éducation nationale	1 559	402	1 691	2 093	255	924	1 179	254	919	1 173	1,8
Total déconcentrés résultats partiels (2) (3)	4 895	10 242	25 977	36 219	1 417	2 907	4 324	1 420	2 918	4 338	11,9
Total recrutements internes (résultats partiels) (2)(3)	20 254	58 875	94 477	153 352	7 453	11 522	18 975	7 532	11 645	19 177	8,1
Part des recrutements par voie déconcentrée (en %)	24,2	17,4	27,5	23,6	19,0	25,2	22,8	18,9	25,1	22,6	
Total déconcentrés résultats globaux estimés (2)	5 621	nd	nd	nd	nd	nd	nd	nd	nd	5 064	nd
Total recrutements internes (résultats globaux estimés) (2)(3)	22 050	nd	nd	nd	nd	nd	nd	nd	nd	20 973	nd
Part des recrutements par voie déconcentrée (résultats globaux estimés) (en %)	25,5	nd	nd	nd	nd	nd	nd	nd	nd	24,1	nd

Source : enquêtes annuelles Bilan des recrutements dans la fonction publique de l'Etat, DGAFP, département des études et des statistiques.

Définition : Taux de sélectivité : présents/admis.

(1) Concours déconcentrés (organisés au niveau local : académie, région, département...) et concours nationaux à affectation locale (organisés au niveau national pour affectation dans les services déconcentrés de l'Etat).

(2) Le ministère de l'Education nationale n'a pas pu fournir tous les résultats des concours déconcentrés internes. Les résultats manquants représentent 30 postes en interne. Les résultats globaux estimés prennent en compte le nombre de postes offerts aux concours pour lesquels les résultats n'ont pas été obtenus, en faisant l'hypothèse qu'ils ont été pourvus en nombre équivalent.

(3) Ensemble des recrutements internes et examens professionnels.

nd : données non disponibles, non communiquées ou manquantes.

Figure 4.2-2 : Nombre de recrutés par voie de concours déconcentrés (1) internes (2) par catégorie hiérarchique et type de sélection en 2013

	Catégorie A			Catégorie B			Catégorie C			Total
	H	F	Total	H	F	Total	H	F	Total	
Concours interne	242	318	560	661	646	1 307	83	356	439	2 306
Examen professionnel	-	-	-	67	491	558	113	188	301	859
Concours réservé	100	149	249	72	293	365	82	477	559	1 173
Total déconcentrés résultats partiels (3)	342	467	809	800	1 430	2 230	278	1 021	1 299	4 338
Total recrutements internes (2) (résultats partiels) (3)	4 173	5 801	9 974	2 744	4 262	7 006	615	1 582	2 197	19 177
Part des recrutements par voie déconcentrée (résultats partiels) (en %)	8,2	8,1	8,1	29,2	33,6	31,8	45,2	64,5	59,1	22,6
Total déconcentrés résultats globaux estimés (3)	342	467	809	800	1 430	2 230	nd	nd	2 025	5 064
Total recrutements internes (2) (résultats globaux estimés) (3)	4 173	5 801	9 974	2 744	4 262	7 006	nd	nd	3 993	20 973
Part des recrutements par voie déconcentrée (résultats globaux estimés) (en %)	8,2	8,1	8,1	29,2	33,6	31,8	nd	nd	50,7	24,1

Source : enquêtes annuelles Bilan des recrutements dans la fonction publique de l'Etat, DGAFP, département des études et des statistiques.

Définition : taux de sélectivité : présents/admis.

(1) Concours déconcentrés (organisés au niveau local : académie, région, département...) et concours nationaux à affectation locale (organisés au niveau national pour affectation dans les services déconcentrés de l'Etat).

(2) Ensemble des recrutements internes, examens professionnels et concours réservés.

(3) Le ministère de l'Education nationale n'a pas pu fournir tous les résultats des concours déconcentrés internes. Ces recrutements représentent 726 postes ouverts en catégorie C aux concours réservés. Les résultats globaux estimés prennent en compte le nombre de postes offerts aux concours pour lesquels les résultats n'ont pas été obtenus, en faisant l'hypothèse qu'ils ont été pourvus en nombre équivalent.

nd : données non disponibles, non communiquées ou manquantes.

Fonction publique territoriale

Figure 4.3-2 : Recrutements par concours interne dans la fonction publique territoriale (1) et par cadre d'emploi en 2013

	Postes offerts	Inscrits			Présents			Admissibles			Admis			Part des femmes (en %)
		H	F	Total	H	F	Total	H	F	Total	H	F	Total	
Catégorie A+														
Administrateur territorial	27	236	177	413	133	98	231	31	35	66	17	9	26	34,6
Conservateur des bibliothèques	7	55	104	159	39	80	119	2	13	15	0	8	8	100,0
Conservateur du patrimoine	6	41	79	120	24	51	75	nd	nd	25	2	4	6	66,7
Ingénieur en chef territorial	16	167	114	281	120	79	199	16	25	41	5	6	11	54,5
Total catégorie A+	56	499	474	973	316	308	624	nc	nc	147	24	27	51	52,9

	Postes offerts	Inscrits				Présents				Admissibles				Admis									
		H	F	Sexe non connu	Total	H	F	Sexe non connu	Total	H	F	Sexe non connu	Total	H	F	Sexe non connu	Total						
Catégorie A																							
Attaché de conservation de patrimoine	73	198	549	747	133	880	137	312	449	90	539	32	84	116	15	131	19	45	64	70,3	7	71	
Professeur d'enseignement artistique	289	593	782	1 375	97	1 472	559	728	1 287	152	1 439	193	254	447	28	475	108	106	214	49,5	12	226	
Conseiller socio éducatif	163	127	936	1 063	348	1 411	92	695	787	353	1 140	91	696	787	52	839	20	100	120	83,3	43	163	
Directeur d'établissement de l'enseignement artistique 2ème catégorie	7	8	11	19	0	19	8	10	18	0	18	8	10	18	0	18	3	1	4	25,0	0	4	
Ingénieur	295	892	296	1 188	0	1 188	355	104	459	185	644	125	50	175	14	189	93	32	125	25,6	0	125	
Total catégorie A	827	1 818	2 574	4 392	578	4 970	1 151	1 745	3 000	780	3 780	449	1 094	1 543	109	1 652	243	284	527	53,9	62	589	
Catégorie B																							
Animateur territorial	629	1 642	2 557	4 199	239	4 438	1 225	1 891	3 116	583	3 699	392	634	1 026	79	1 105	252	331	583	56,8	40	623	
Animateur territorial principal 2è classe	75	119	160	279	204	483	61	80	141	240	381	32	47	79	85	164	24	24	48	50,0	54	102	
Assistant du patrimoine et des bibliothèques	269	420	1 614	2 034	754	2 788	300	1 071	1 371	757	2 128	76	287	363	132	495	44	155	199	77,9	55	254	
Assistant conservateur principal de 2è classe	158	253	1 129	1 382	302	1 684	129	499	628	398	1 016	38	231	269	49	318	24	115	139	82,7	27	166	
Rédacteur	2 429	3 632	28 912	32 544	384	32 928	1 955	15 400	17 355	7 094	24 449	414	3 590	4 004	446	4 450	264	2 133	2 397	89,0	33	2 430	
Rédacteur principal 2è classe	630	781	4 863	5 644	845	6 489	335	2 060	2 395	1 021	3 416	112	688	800	243	1 043	75	489	564	86,7	62	626	
Total catégorie B	4 190	6 847	39 235	46 082	2 728	48 810	4 005	21 001	25 006	10 083	35 089	1 064	5 477	6 541	1 034	7 575	683	3 247	3 930	82,6	271	4 201	
Catégorie C																							
Adjoint administratif 1ère classe	20	nd	nd	201	0	201	nd	nd	162	0	162	3	34	37	0	37	0	21	21	100,0	0	21	
Adjoint d'animation 1ère classe	398	747	1 494	2 241	0	2 241	375	814	1 189	561	1 750	188	402	590	81	671	139	242	381	63,5	0	381	
Adjoint du patrimoine 1ère classe	229	144	563	707	0	707	86	336	422	152	574	53	237	290	5	295	37	162	199	81,4	3	202	
Adjoint du patrimoine principal 2ème classe des établissements d'enseignement	131	490	356	846	0	846	336	224	560	129	689	182	73	255	0	255	100	35	135	25,9	0	135	
Agent de maîtrise	1 149	5 229	767	5 996	670	6 666	3 709	487	4 196	1 250	5 446	1 323	215	1 538	174	1 712	780	128	908	14,1	67	975	
Agent social de 1ère classe	6	2	234	236	1	237	1	204	205	1	206	2	234	236	1	237	0	0	0	0,0	0	0	
Agent territorial spécialisé des écoles maternelles (ATSEM)	89	0	850	850	100	950	0	705	705	0	705	0	139	139	90	229	0	80	80	100,0	10	90	
Agent territorial spécialisé des écoles maternelles 1ère classe	372	18	4 335	4 353	0	4 353	10	2 873	2 883	581	3 464	4	1 626	1 630	0	1 630	3	356	359	99,2	0	359	
Total catégorie C	2 394	6 630	8 599	15 430	771	16 201	4 517	5 643	10 322	2 674	12 996	1 755	2 960	4 715	351	5 066	1 059	1 024	2 083	49,2	80	2 163	
Total	7 467	15 794	50 882	66 877	4 077	70 954	9 989	28 697	38 952	13 537	52 489	3 268	9 531	12 946	1 494	14 440	2 009	4 582	6 591	69,5	413	7 004	

Source : Association nationale des directeurs et directeurs adjoints des centres de gestion. nd : données non disponibles, non communiquées ou manquantes. Champ : France entière. (1) Fonction publique territoriale hors la Ville de Paris, le Centre d'action sociale de la ville de paris (CASVP), la Direction de l'action sociale de l'enfance et de la santé (Dases), et les corps de Sapeurs-Pompiers.

Figure 4.3-3 : Examen professionnel dans la fonction publique territoriale (1) par cadre d'emploi en 2013

	Inscrits					Présents					Admissibles					Admis						
	H	F	Total partiel	Sexe non connu	Total	H	F	Total partiel	Sexe non connu	Total	H	F	Total partiel	Sexe non connu	Total	H	F	Total partiel	Sexe non connu	Total	% femme	
Catégorie A																						
Attaché principal	445	825	1 270	670	1 940	404	749	1 153	615	1 768	192	420	612	365	977	129	264	393	295	688	67,2	
Biologiste Vétérinaire Pharmacien classe exceptionnelle	31	26	57	0	57	23	22	45	0	45	-	-	-	-	-	22	19	41	0	41	46,3	
Total	476	851	1 327	670	1 997	427	771	1 198	615	1 813	(2)	(2)	(2)	(2)	(2)	151	283	434	295	729	65,2	
Catégorie B																						
Chef de service de police municipale principal 1ère classe	1	0	1	0	1	1	0	1	0	1	1	0	1	0	1	0	0	0	0	0	0	0,0
Chef de service de police municipale principal 2ème classe	57	8	65	0	65	49	7	56	0	56	33	7	40	8	48	32	7	39	0	39	17,9	
Educateur des activités physiques et sportives principal 1ère classe	73	17	90	30	120	64	12	76	26	102	55	12	67	0	67	36	3	39	12	51	7,7	
Educateur des activités physiques et sportives principal 2ème classe	211	97	308	87	395	189	75	264		339	173	72	245	0	245	107	46	153	37	190	30,1	
Rédacteur principal 1ère classe	85	607	692	55	747	67	451	518	44	562	56	411	467	44	511	29	195	224	27	251	87,1	
Rédacteur principal 2ème classe	440	2 598	3 038	0	3 038	192	1 248	1 440	1 013	2 453	235	1 345	1 580	254	1 834	171	1 008	1 179	0	1 179	85,5	
Technicien principal de 1ère classe	1 977	677	2 654	19	2 673	1 355	425	1 780	684	2 464	1 554	535	2 089	97	2 186	888	306	1 194	287	1 481	25,6	
Technicien principal de 2ème classe	4 465	492	4 957	138	5 095	2 639	223	2 862	1 699	4 561	1 537	172	1 709	168	1 877	883	122	1 005	45	1 050	12,1	
Total	7 309	4 496	11 805	329	12 134	4 556	2 441	6 997	3 541	10 538	3 644	2 554	6 198	571	6 258	2 146	1 687	3 833	408	4 241	44,0	
Catégorie C																						
Adjoint administratif 1ère classe	1 133	11 736	12 869	887	13 756	889	9 234	10 123	2 118	12 241	806	8 414	9 220	2 005	11 225	601	6 058	6 659	816	7 475	91,0	
Adjoint technique 1ère classe	366	179	545	1	546	38	0	38	421	459	36	0	36	305	341	238	96	334	0	334	28,7	
Agent de maîtrise	5 424	899	6 323	145	6 468	3 810	566	4 376	1 341	5 717	2 663	341	3 004	204	3 208	1 815	233	2 048	79	2 127	11,4	
Total	6 923	12 814	19 737	1 033	20 770	4 737	9 800	14 537	3 880	18 417	3 505	8 755	12 260	2 514	14 774	2 654	6 387	9 041	895	9 936	70,6	
Total	14 708	18 161	32 869	2 032	34 901	9 720	13 012	22 732	8 036	30 768	(2)	(2)	(2)	(2)	(2)	4 951	8 357	13 308	1 598	14 906	62,8	

Source : Association nationale des directeurs et directeurs adjoints des centres de gestion.

Champ : France entière.

(1) Fonction publique territoriale hors la Ville de Paris, le Centre d'action sociale de la ville de Paris (CASVP), la Direction de l'Action Sociale de l'Enfance et de la Santé (Dases), et les corps de Sapeurs-Pompiers.

(2) Certaines sélections ne comportent pas d'épreuves d'admissibilité.

Figure 4.3-4 : Recrutement par concours interne de la Ville de Paris et du Centre d'Action Sociale de la Ville de Paris (CASVP) en 2013

	Postes offerts	Inscrits	Présents	Admis			
				H	F	Total	% femme
Catégorie A							
Ville de Paris	11	851	377	2	9	11	81,8
Attaché d'administration parisienne	9	833	366	1	8	9	88,9
Ingénieur des services techniques	2	18	11	1	1	2	50,0
CASVP	2	6	5	0	3	3	100,0
Total	13	857	382	2	12	14	85,7
Catégorie B							
Ville de Paris	93	2 688	1 400	55	38	93	40,9
Assistant spécialisé des bibliothèques et des musées classe normale	20	306	138	8	12	20	60,0
Secrétaire médico-social	10	233	106	0	10	10	100,0
Secrétaire administratif administration générale	15	1 117	515	7	9	16	56,3
Technicien des services opérationnels, spécialité nettoyage	20	309	228	18	2	20	10,0
Technicien supérieur principal, spécialité informatique	6	70	56	5	1	6	16,7
Autres concours (1)	22	653	357	17	4	21	19,0
Total	93	2 688	1 400	55	38	93	40,9
Catégorie C							
Ville de Paris	75	584	380	35	38	73	52,1
Adjoint d'animation 1ère classe activités périscolaires	50	323	234	14	36	50	72,0
Manipulateur de laboratoire Adjoint technique principal	2	32	11	2	0	2	0,0
Bûcheron élagueur - Adjoint technique principal	5	13	5	3	0	3	0,0
Jardinier - Adjoint technique principal	13	72	52	13	0	13	0,0
Agent d'accueil et de surveillance principal (spécialité médiation sociale)	5	144	78	3	2	5	40,0
CASVP	17	147	110	4	13	17	76,5
Total	92	731	490	39	51	90	56,7
Total	198	4 276	2 272	96	101	197	51,3

Source : Bureau du recrutement et des concours de la ville de Paris et Centre d'Action Sociale de la ville de Paris.

(1) Concours offrant moins de 5 postes.

Figure 4.3-5 : Examen professionnel de la Ville de Paris et du Centre d'Action Sociale de la Ville de Paris en 2013

	Postes offerts	Inscrits				Présents	Admis			
		Hommes	Femmes	Total inscrits	Part des femmes (en %)		Hommes	Femmes	Total admis	Part des femmes (en %)
Examen professionnel Ville de Paris										
Catégorie A	30	44	50	94	53,2	nd	11	19	30	63,3
Attaché d'administrations parisiennes principal	30	44	50	94	53,2	nd	11	19	30	63,3
Catégorie B	233	376	339	715	47,4	nd	83	107	190	56,3
Secrétaire administratif d'administrations parisiennes de classe supérieure	78	72	116	188	61,7	nd	19	43	62	69,4
Secrétaire administratif d'administrations parisiennes de classe exceptionnelle	44	22	61	83	73,5	nd	11	26	37	70,3
Technicien supérieur en chef	14	22	19	41	46,3	nd	8	6	14	42,9
Agent supérieur d'exploitation	27	158	24	182	13,2	nd	23	4	27	14,8
Assistant spécialisé des bibliothèques et des musées de classe supérieure	15	14	26	40	65,0	nd	6	9	15	60,0
Assistant spécialisé des bibliothèques et des musées de classe exceptionnelle	7	6	21	27	77,8	nd	2	5	7	71,4
Technicien de tranquillité publique et de surveillance principale	6	14	3	17	17,6	nd	4	2	6	33,3
Educateur des activités physiques et sportives principal de 2è classe	7	41	12	53	22,6	nd	6	1	7	14,3
Educateur des activités physiques et sportives principal de 1ère classe	5	23	2	25	8,0	nd	4	1	5	20,0
Secrétaire médicale et social de classe supérieure	22	4	39	43	90,7	nd	0	8	8	100,0
Secrétaire médicale et social de classe exceptionnelle	8	0	16	16	100,0	nd	0	2	2	100,0
Total Ville de Paris	263	420	389	809	48,1	nd	94	126	220	57,3
Examen professionnel du CASVP										
Catégorie B										
Secrétaire administratif classe exceptionnelle (CASVP)	14	4	15	19	78,9	19	2	7	9	77,8
Secrétaire administratif classe supérieure (CASVP)	24	19	30	49	61,2	39	7	15	22	68,2
Secrétaire médicale et sociale de classe exceptionnelle (CASVP)	2	0	4	4	100,0	4	0	2	2	100,0
Secrétaire médicale et sociale de classe supérieure (CASVP)	8	0	17	17	100,0	13	0	7	7	100,0
Catégorie C										
Agent social 1ère classe	130	16	55	71	77,5	59	6	52	58	89,7
Total CASVP	178	39	121	160	75,6	134	15	83	98	84,7
Total	441	459	510	969	52,6	nd	109	209	318	65,7

Source : Bureau du recrutement et des concours de la ville de Paris et Centre d'Action Sociale de la ville de Paris.
nd : données non disponibles, non communiquées ou manquantes.

2.3 La mobilité professionnelle des agents de la fonction publique

Figure 4.6-1 : Taux de changement d'employeur en 2013 en fonction des caractéristiques des agents

	Présents en 2012 et 2013	Versant de départ (en %)			
		FPE	FPT	FPH	3 FP
Statut de départ					
Fonctionnaires	3 756 012	1,5	2,3	3,2	2,2
Contractuels	945 008	9,3	9,5	9,6	9,5
Autres catégories et statuts	351 979	0,7	3,1	16,6	6,2
Bénéficiaires de contrats aidés	132 476	19,8	9,1	10,2	14,7
Sexe					
Femmes	3 334 636	3,3	4,2	5,6	4,3
Hommes	1 850 839	3,4	3,6	6,3	3,9
Age					
Moins de 25 ans	261 248	13,6	14,1	13,0	13,6
25 à 29 ans	475 451	8,6	8,2	11,7	9,5
30 à 39 ans	1 266 061	3,2	4,7	5,4	4,2
40 à 49 ans	1 556 956	2,2	3,0	3,8	2,8
50 à 59 ans	1 411 501	1,9	2,0	3,3	2,2
60 ans et plus	214 258	2,4	1,8	4,0	2,4
Catégorie hiérarchique de départ					
A+	118 249	3,7	3,9	10,3	4,0
A	1 613 019	1,6	5,2	8,9	3,5
B	892 917	4,4	4,9	4,3	4,5
C	2 471 732	5,8	3,6	4,4	4,2
Indéterminée	89 558	13,2	7,6	9,5	10,2
Total	5 185 475	3,4	4,0	5,7	4,1

Sources : SIASP, Insee. Traitement DGAFF, département des études et des statistiques.

Champ: agents de la fonction publique présents dans un emploi principal en France en 2012 et en 2013, y compris bénéficiaires de contrats aidés et hors militaires.

Lecture : 3,4 % des hommes agents civils présents dans la FPE en 2012 et toujours présents dans la fonction publique en 2013 ont changé d'employeur en 2013.

Figure 4.6-2 : Taux de changement de zone d'emploi en 2013 en fonction des caractéristiques des agents

	Présents en 2012 et 2013	Versant de départ (en %)			
		FPE	FPT	FPH	3 FP
Statut de départ					
Fonctionnaires	3 756 012	5,7	0,8	1,1	2,9
Contractuels	945 008	9,4	3,7	4,5	6,0
Autres catégories et statuts	351 979	5,1	1,4	13,0	7,0
Bénéficiaires de contrats aidés	132 476	8,8	2,3	3,5	5,8
Sexe					
Femmes	3 334 636	6,3	1,5	2,7	3,7
Hommes	1 850 839	6,5	1,4	3,7	4,0
Age					
Moins de 25 ans	261 248	17,3	5,5	7,6	9,4
25 à 29 ans	475 451	14,9	3,8	8,1	9,6
30 à 39 ans	1 266 061	7,5	1,9	2,6	4,6
40 à 49 ans	1 556 956	4,6	0,9	1,4	2,5
50 à 59 ans	1 411 501	3,6	0,5	1,0	1,8
60 ans et plus	214 258	2,4	0,4	1,5	1,5
Catégorie hiérarchique de départ					
A+	118 249	4,1	2,0	7,4	4,1
A	1 613 019	6,6	2,6	6,1	6,1
B	892 917	6,3	2,2	1,6	4,0
C	2 471 732	6,1	1,1	1,5	2,1
Indéterminée	89 558	9,7	3,1	7,0	6,1
Total	5 185 475	6,4	1,4	2,9	3,8

Sources : SIASP, Insee. Traitement DGAFF, département des études et des statistiques.

Champ: agents de la fonction publique présents dans un emploi principal en France en 2012 et en 2013, y compris bénéficiaires de contrats aidés et hors militaires.

Lecture : 6,5 % des hommes agents civils présents en France dans la FPE en 2012 et toujours présents dans la fonction publique en 2013 ont changé de zone d'emploi en 2013.

Figure 4.6-3 : Taux de changement de statut ou de situation d'emploi en 2013 en fonction des caractéristiques des agents

	Présents en 2012 et 2013	Versant de départ (en %)			
		FPE	FPT	FPH	Ensemble
Statut de départ					
Fonctionnaires	3 756 012	0,2	0,3	0,3	0,3
Contractuels	945 008	6,3	16,3	16,3	12,5
Autres catégories et statuts	351 979	1,4	6,1	1,4	2,2
Bénéficiaires de contrats aidés	132 476	16,1	19,0	25,5	18,3
Sexe					
Femmes	3 334 636	2,0	4,5	3,7	3,3
Hommes	1 850 839	1,6	3,7	2,9	2,7
Age					
Moins de 25 ans	261 248	10,2	14,2	13,5	12,9
25 à 29 ans	475 451	5,2	9,5	6,2	6,7
30 à 39 ans	1 266 061	1,8	5,1	3,4	3,2
40 à 49 ans	1 556 956	1,0	3,1	2,1	2,1
50 à 59 ans	1 411 501	0,7	1,9	1,3	1,3
60 ans et plus	214 258	1,3	2,0	2,0	1,7
Catégorie hiérarchique de départ					
A+	118249	0,6	2,3	0,6	0,8
A	1 613 019	1,0	4,1	2,6	1,6
B	892 917	1,7	4,1	2,5	2,6
C	2 471 732	3,9	4,1	4,5	4,2
X	89 558	8,3	7,5	14,0	7,9
Total	5 185 475	1,9	4,2	3,5	3,1

Sources : SIASP, Insee. Traitement DGAFP, département des études et des statistiques.

Champ: agents de la fonction publique présents dans un emploi principal en France en 2012 et en 2013, y compris bénéficiaires de contrats aidés et hors militaires.

Lecture : 1,6 % des hommes agents civils présents en France dans la FPE en 2012 et toujours présents dans la fonction publique en 2013 ont changé de statut ou de situation d'emploi en 2013.

Figure 4.7-1 : Taux de changement de catégorie hiérarchique en fonction des changements de versant de la fonction publique et de zone d'emploi en 2013 (en %)

	Total	N'ayant pas changé de versant de la fonction publique ⁽¹⁾			Ayant changé de versant de la fonction publique ⁽²⁾		
		Total	Ayant changé de zone d'emploi	N'ayant pas changé de zone d'emploi	Total	Ayant changé de zone d'emploi	N'ayant pas changé de zone d'emploi
		Taux de changement de catégorie hiérarchique (en %)					
Sexe							
Femmes	0,9	0,9	4,7	0,8	13,3	16,7	9,8
Hommes	1,0	1,0	4,5	0,9	14,7	18,4	9,9
Age							
Moins de 25 ans	0,5	0,5	1,5	0,3	11,4	14,9	4,3
25 à 29 ans	0,9	0,9	3,6	0,7	19,3	26,2	7,3
30 à 39 ans	1,0	1,0	5,2	0,8	14,3	17,1	11,2
40 à 49 ans	1,0	1,0	5,4	0,9	11,1	12,8	9,5
50 à 59 ans	0,9	0,9	4,7	0,9	12,5	17,1	8,2
60 ans et plus	0,9	0,8	3,7	0,8	39,3	75,0	25,0
Catégorie hiérarchique de départ							
A	0,2	0,2	1,4	0,2	10,8	16,9	2,7
B	1,6	1,6	8,8	1,4	25,1	27,2	22,6
C	1,2	1,2	10,0	1,1	9,5	10,1	9,0
Total	1,0	0,9	4,6	0,8	13,7	17,2	9,8

Source : SIASP, Insee. Traitement DGAFP, département des études et des statistiques.

Champ: agents fonctionnaires civils des trois versants de la fonction publique présents dans un emploi principal final en 2012 et en 2013. Les agents dont les catégories hiérarchiques sont indéterminées et les agents de catégorie A+ en 2012 ne sont pas inclus.

Lecture: 0,9 % des femmes fonctionnaires civiles présentes en 2012 et en 2013 ont changé de catégorie hiérarchique en 2013. Parmi les femmes ayant changé de versant de la fonction publique, 13,3 % ont changé également de catégorie hiérarchique en 2013. Parmi les femmes ayant changé de versant de la fonction publique et de zone d'emploi, 16,7 % ont changé également de catégorie hiérarchique.

(1) Il n'est pas procédé à ce stade à une analyse au sein de chacun des versants mais à une analyse globale sur les 3 610 651 agents fonctionnaires civils n'ayant pas changé de versant de la fonction publique (voir schéma illustratif).

(2) Il n'est pas procédé à ce stade à une analyse par versant de départ mais à une analyse globale sur les 5 060 agents fonctionnaires civils ayant changé de versant de la fonction publique (voir schéma illustratif).

Figure 4.8-2 : Répartition par sexe des fonctionnaires civils des ministères, en poste en dehors de leur administration ou de leur corps d'origine de 2010 à 2013

		2010 ⁽¹⁾	2011 ⁽¹⁾	2012 ⁽¹⁾	2013 ⁽¹⁾
Mise à disposition	Hommes	46,6		50,4	48,9
	Femmes	53,4		49,6	51,1
Fonctionnaires affectés en Position Normale d'Activité (PNA) ⁽²⁾	Hommes	51,5 ⁽³⁾	52,3 ⁽³⁾	40,7 ⁽³⁾	59,9 ⁽³⁾
	Femmes	48,5 ⁽³⁾	47,7 ⁽³⁾	59,3 ⁽³⁾	40,1 ⁽³⁾
Détachement	Hommes	51,5		54,4 ⁽⁴⁾	54,6
	Femmes	48,5		45,6 ⁽⁴⁾	45,4
Disponibilité	Hommes		33,8		34,2
	Femmes		66,2		65,8
Hors cadres	Hommes		69,3		66,6
	Femmes		30,7		33,4

Sources : enquêtes annuelles Transparence de l'emploi et mobilité statutaire, DGAFP, département des études et des statistiques.

Lecture : au 31 décembre 2013, 48,9 % des fonctionnaires mis à disposition sont des hommes.

(1) Résultats partiels : les résultats ne sont pas connus en 2009 et 2010 pour le ministère du Travail, Relations sociales, Famille, Solidarité et Ville, Jeunesse et Sports, en 2011 pour le ministère du Travail, Relations sociales, Famille, Solidarité et Ville ; en 2012 pour le ministère du Travail, Relations sociales, Famille, Solidarité et Ville et pour la Direction des services administratifs et financiers des services du Premier ministre (DSAF) ; en 2013 pour le ministère de la Culture et pour la Direction des services administratifs et financiers des services du Premier ministre (DSAF).

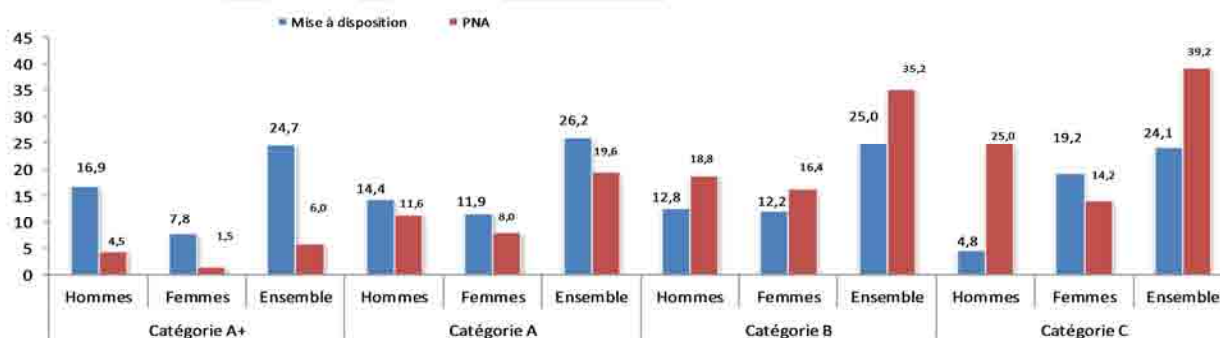
(2) L'affectation en Position Normale d'Activité (PNA) a été instaurée par le décret n° 2008-370 du 18 avril 2008, et mise en œuvre par la circulaire n°2179 du 28 janvier 2009.

(3) En 2009 deux ministères n'ont pas pu donner la répartition H/F pour l'affectation en PNA ; ils représentent 5,9% du total des effectifs affectés en PNA. En 2010, un ministère n'a pas donné la répartition H/F ; il représente 4,2% du total des effectifs.

En 2011 trois ministères n'ont pas pu donner la répartition H/F ; ils représentent 6,3 % du total des effectifs affectés en PNA. En 2012, un ministère n'a pas pu donner la répartition H/F ; il représente 3,7% du total des effectifs affectés en PNA. En 2013, un ministère n'a pas pu donner la répartition H/F ; il représente 14,0% du total des effectifs affectés en PNA.

(4) En 2012 un ministère n'a pas pu donner la répartition des hommes et des femmes pour les détachements ; il représente 0,6% du total des effectifs en détachement.

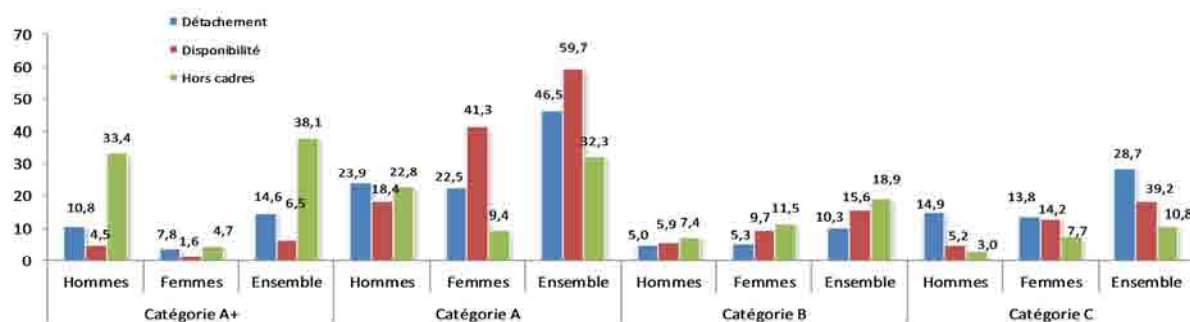
Figure 4.8-5 : Répartition des agents fonctionnaires civils des ministères mis à disposition et en PNA selon le sexe et la catégorie hiérarchique au 31 décembre 2013 (résultats partiels) (en %)



Sources : enquêtes annuelles Transparence de l'emploi et mobilité statutaire, DGAFP, département des études et des statistiques.

Lecture : 11,9 % des fonctionnaires civils des ministères mise à disposition sont des femmes appartenant à la catégorie A (14,4 % d'hommes). (1) Résultats partiels, hors ministères de la Culture et hors la Direction des Services Administratifs et Financiers des services du Premier ministre (DSAF).

Figure 4.8-6 : Répartition des agents fonctionnaires civils des ministères en position de détachement, de disponibilité et hors cadres selon le sexe et la catégorie hiérarchique au 31 décembre 2013 (résultats partiels) (en %)



Sources : enquêtes annuelles Transparence de l'emploi et mobilité statutaire, DGAFP, département des études et des statistiques. Lecture : 41,3 % des fonctionnaires civils des ministères en disponibilité sont des femmes appartenant à la catégorie A (18,4 % d'hommes).

Figure 4.8-9 : Effectifs des agents en dehors de leur administration ou de leur corps d'origine (*) dans la fonction publique territoriale par sexe au 31 décembre 2011

	Total	% femmes
En disponibilité (1)	39 059	67,4
- Hors ceux mis en disponibilité d'office ou bénéficiaires d'un congé équivalent pour les non titulaires (article 72)	35 457	67,8
- dont disponibilité de droit	10 456	78,5
- En disponibilité d'office ou bénéficiaires d'un congé équivalent	3 601	62,7
En position hors cadres (article 70) (2)	115	46,3
En congé spécial (article 99) (2)	338	47,9
Autres positions particulières (2)	2 845	66,6
Détachés dans une autre structure (article 64) (2)	11 272	62,6
. Fonction publique de l'Etat	3 762	66,2
. Fonction publique hospitalière	1 312	84,4
. Autre collectivité	3 257	63,2
. Fonction publique d'un Etat de l'Union européenne	25	54,9
. Autres structures	2 918	47,4
Mis à disposition dans une autre structure (article 61) (2)	13 214	63,6
dont mis à disposition d'une organisation syndicale	634	52,7
Total	66 843	65,7

Source : DGCL-CNFPT, Synthèse nationale des rapports aux CTP sur l'état des collectivités territoriales

(*) Aux fins de comparabilité avec la FPE, ne sont présentées ici que les mobilités statutaires « sortantes ». Note : Ces données ne sont que des estimations provenant de l'exploitation des "bilans sociaux" et ne peuvent pas être considérées comme exactes à l'unité près. (1) Fonctionnaires et contractuels (2) Fonctionnaires uniquement

2.4 Les départs à la retraite dans les trois versants de la fonction publique

En 2014, le nombre de départs à la retraite des fonctionnaires affiliés à la **Caisse nationale de retraite des agents des collectivités locales (CNRACL) et au Service des retraites de l'État (SRE)** ralentit par rapport aux années précédentes. 44 100 nouvelles pensions de droit direct ont ainsi été attribuées **aux fonctionnaires civils de la fonction publique de l'État, hors fonctionnaires de La Poste et Orange (-4 % par rapport à 2013, contre +7 % en 2013 par rapport à 2012), et 11 800 nouvelles pensions de droit direct aux militaires (-0,5 % par rapport à 2013, contre +3,6 % en 2013 par rapport à 2012). À la CNRACL, après la forte baisse en 2012 liée aux contrecoups de la réforme de la retraite anticipée des fonctionnaires parents de trois enfants, et la reprise de 2013, 32 800 nouvelles pensions de droit direct aux fonctionnaires territoriaux (+1,0 % par rapport à 2013) et 21 700 nouvelles pensions de droit direct aux fonctionnaires hospitaliers (+0,2 % par rapport à 2013) ont été attribuées.**

En 2014, la part de fonctionnaires civils de la FPE concernés par la décote diminue et celle de fonctionnaires civils concernés par la surcote reste stable

En 2014, parmi les fonctionnaires civils, les femmes sont un peu plus concernées par la surcote que les hommes. La part des femmes bénéficiant d'une surcote est de 31,7 % (31,4 % en 2013), celle des hommes est de 30,5 % en 2014 (31,1 % en 2013). Les agents de catégories A et B continuent d'être davantage bénéficiaires d'une surcote que les autres.

Les départs anticipés de parents de trois enfants : principalement pour les femmes

Les conditions de départ anticipé pour motifs familiaux chez les agents ayant quinze ans de services effectifs recouvrent trois cas : soit avoir trois enfants vivants ou élevés pendant neuf ans, soit avoir un enfant âgé de plus d'un an et atteint d'une invalidité de plus de 80 %, soit avoir un conjoint invalide. Ce type de départ concerne principalement des femmes. Depuis le 1er janvier 2012, le dispositif de départ anticipé des fonctionnaires parents de trois enfants ayant quinze années de services effectifs est fermé. Le droit au départ anticipé est resté acquis pour les parents remplissant les conditions de parentalité et d'ancienneté avant le 1er janvier 2012. Ces départs constituent le principal cas de départ anticipé pour motif familial.

Les comportements de départ à la retraite des agents de catégories A+ dans les trois versants de la fonction publique

Dans la fonction publique de l'État, les comportements de départ à la retraite des agents civils de catégorie A+ sont spécifiques par rapport à ceux des autres fonctionnaires

L'écart de pension moyenne entre les femmes et les hommes de catégorie A+ au moment de la liquidation (-13,1 %) est sensiblement plus faible que pour l'ensemble des fonctionnaires civils (-17,8 %). Pour les agents de catégorie A+, l'écart de pension entre femmes et hommes relève avant tout de l'écart de rémunération indiciaire atteinte avant la liquidation (-7,1 % d'écart entre indices majorés moyens à la liquidation ; cet écart étant de 14,1 % pour l'ensemble des fonctionnaires civils). La durée d'assurance totale des femmes de catégorie A+ est inférieure de 1,2 % à celles des hommes de même catégorie.

Figure V 2.2-1 : Effectifs et caractéristiques des fonctionnaires civils de l'État (hors La Poste et Orange, hors départs pour invalidité), dont la pension est entrée en paiement en 2014

	Nombre de départs à la retraite (hors invalidité)				Age de départ à la retraite		Indice majoré à la liquidation en 2014				Montant mensuel des pensions de droit direct en 2014 Pension principale et accessoires				
	Nombre de départs en 2014	Evolution 2013/2014 (en %)	Dont nombre de départs pour motifs familiaux en 2014	Evolution 2013/2014 (en %)	Age moyen de première mise en paiement en 2014	Evolution 2013/2014 (en mois)	Moyenne	Premier quartile	Médiane	Troisième quartile	Moyenne	Premier quartile	Médiane	Troisième quartile	
Ensemble	Ensemble titulaires civils dont :	41 449	-4,30%	3 363	-1,40%	61,3	3,00	662	515	658	783	2 261	1 573	2 159	2 745
	Catégories A+	2 735	-3,10%	145	7,40%	65,1	3,12	1 041	821	1 058	1 164	3 955	3 024	3 914	4 958
	Catégories A (hors A+)	21 764	-6,80%	2 590	-4,20%	61,3	3,24	751	658	741	783	2 545	2 104	2 544	2 933
Femmes	Ensemble titulaires civils dont :	22 940	-4,80%	3 243	-1,60%	61,3	3,24	617	443	612	746	2 061	1 478	1 985	2 586
	Catégories A+	797	-3,70%	144	7,50%	64,6	4,20	988	821	963	1 139	3 632	2 770	3 639	4 556
	Catégories A (hors A+)	12 271	-6,50%	2 013	-4,20%	60,9	3,12	725	658	741	783	2 407	1 988	2 444	2 816
Hommes	Ensemble titulaires civils dont :	18 509	-3,60%	120	3,40%	61,4	2,64	718	562	706	813	2 508	1 808	2 369	3 019
	Catégories A+	1 938	-2,80%	1	0,00%	65,3	2,76	1 063	963	1 058	1 270	4 087	3 134	4 079	5 209
	Catégories A (hors A+)	9 493	-7,20%	30	-3,20%	61,9	3,48	785	695	783	821	2 725	2 249	2 658	3 154

Source : DGFIP - Service des retraites de l'État – base des pensions 2014. Tous les chiffres présentés ici sont définitifs.

À la CNRACL, les comportements de départ à la retraite des agents de catégorie A+ sont spécifiques par rapport à ceux des autres catégories statutaires

En 2014, 665 pensions de droit direct (soit 1,2 % de l'ensemble des pensions de droit direct à la CNRACL), dont 8 pensions pour motif d'invalidité, sont entrées en paiement suite au départ à la retraite d'agents de catégorie A+ de la FPT et la FPH. Parmi les femmes de catégorie A+ (221, soit un tiers des départs), 22,6 % ont liquidé leur pension pour motifs familiaux. Cette proportion est supérieure à celle de l'ensemble des femmes (13,1 %) et à celle des autres femmes de catégorie A (10 %)

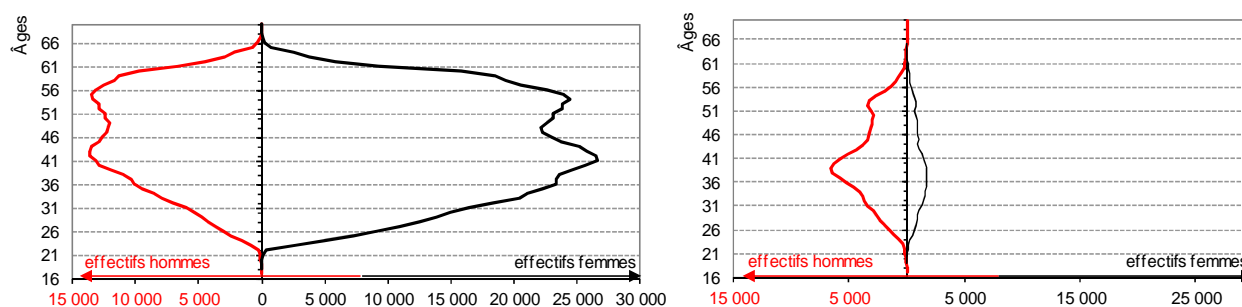
En 2014, l'âge moyen à la date d'effet de la pension des agents de catégorie A+ (63,3 ans) est plus élevé que celui de l'ensemble des départs (60,2 ans), et que celui des autres agents de catégorie A (61,3 ans). Au sein des agents de catégorie A+, l'âge moyen de départs des hommes (63,4 ans) est légèrement supérieur à celui des femmes (63,2 ans). Sur l'ensemble des départs de fonctionnaires de la FPT et la FPH, l'âge moyen de départ est de 60,5 ans pour les hommes contre 60 ans pour les femmes soit un écart légèrement plus important. Par ailleurs, pour les autres agents de catégorie A, on constate un écart de plus d'un an : 62,1 ans pour les hommes et 61 ans pour les femmes.

En 2014, l'indice majoré moyen à la liquidation des agents de catégorie A+ est de 931 (942 pour les femmes et 926 pour les hommes).

Le montant mensuel moyen (montant principal et accessoires) des pensions entrées en paiement en 2014 s'élève à 3 248 euros pour les catégories A+ (3 014 euros pour les femmes et 3 364 euros pour les hommes). La durée d'assurance totale des femmes de catégorie A+ est inférieure à celles des hommes de même catégorie de 1,8 %.

Effectifs et principales caractéristiques des agents dans les trois versants de la fonction publique

Figure V 2.2-2 : Pyramide des âges des fonctionnaires civils des ministères avec la distinction actifs/sédentaires au 31 décembre 2013



Source : SIASP, Insee. Traitement DGAFP, département des études et des statistiques.

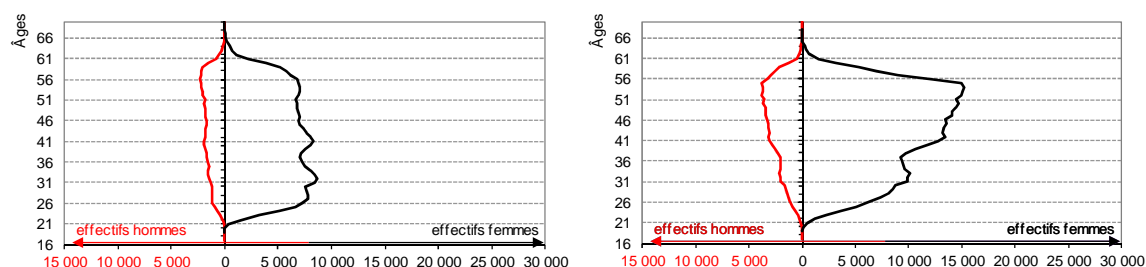
Champ : France hors collectivités d'Outre-Mer. Agents fonctionnaires civils des ministères au 31 décembre 2013.

Note de lecture : 156 300 agents fonctionnaires civils occupaient un emploi classé en catégorie active au 31 décembre 2013, soit 11,8 % de l'ensemble des agents fonctionnaires des ministères. Ces chiffres constituent une estimation plafond.

Dans la FPT, la DGCL (Département des études et statistiques locales) estime que les fonctionnaires territoriaux susceptibles d'occuper un emploi classé en catégorie active seraient de l'ordre de 5 à 10 % des effectifs.

Dans la FPH, le classement en catégorie active concerne essentiellement les personnels infirmiers et paramédicaux en contact avec les malades et les autres personnels hospitaliers (soit environ 416 000 agents). Au total, 498 500 agents fonctionnaires étaient susceptibles d'occuper un emploi classé en catégorie active au 31/12/2013, soit 59,6 % de l'ensemble des agents fonctionnaires de la FPH, en très léger recul de plus par rapport à 2012 (60,1 %). La part des 50 ans et plus est plus importante chez les fonctionnaires de catégorie active que chez les fonctionnaires de catégorie sédentaire (respectivement 33,0 % et 29,1 %). Ce résultat transitoire provient du choix offert aux infirmiers de garder leur « statut actif » en restant classé en catégorie B, ou de passer en catégorie A avec perte du caractère de catégorie active. Parmi les personnes proches de la retraite, peu ont choisi de passer en catégorie A.

Figure V 2.2-3 : Pyramide des âges des fonctionnaires de la fonction publique hospitalière avec la distinction actifs/sédentaires au 31 décembre 2013



Source : SIASP, Insee. Traitement DGAFP, département des études et des statistiques.

Champ : France hors collectivités d'Outre-Mer. Agents fonctionnaires au 31 décembre 2013.

Note de lecture : 498 500 agents fonctionnaires civils occupaient un emploi classé en catégorie active au 31 décembre 2013, soit 59,6 % de l'ensemble des agents fonctionnaires. Ces chiffres constituent une estimation plafond.

Figure 5.1-2 : Effectifs, et principales caractéristiques par genre des bénéficiaires, des pensions de droit direct au SRE, à la CNRACL et au FSPOEIE entrées en paiement en 2014

	SRE (fonction publique de l'État) (1)				FSPOEIE (ouvriers d'État)		CNRACL (fonction publique territoriale et hospitalière)			
	Pensions civiles y compris La Poste et Orange		Pensions militaires		Hommes	Femmes	Fonction publique territoriale		Fonction publique hospitalière	
	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes			Hommes	Femmes	Hommes	Femmes
Effectifs de pensions pour l'ensemble des départs de droit direct	25 990	28 316	10 645	1 125	2 054 (9)	342 (9)	15 284	17 498	4 815	16 932
Départs pour invalidité	1 536	2 141	1 507	242	37 (10)	8 (10)	1 633	2 081	392	1 418
Départs pour carrières longues	3 296	4 024	-	-	500 (10)	45 (10)	6 552	3 858	1 575	1 628
Départs pour motifs familiaux (2)	161	3 470	0	4	0 (10)	15 (10)	27	2 102	6	2 425
Départ avec bénéfice d'une catégorie active (3)	8 392	5 234	-	-	nd	nd	1 963	234	1 865	11 008
Âge moyen et durées moyennes acquises des bénéficiaires										
Âge moyen à la radiation des cadres (en années)	60,5	60,8	45,1	42,0	58,9 (11)	58,6 (11)	60,5	61,2	59,7	58,6
Part des agents encore rémunérés dans la fonction publique moins d'un an avant la liquidation (en %)	96,8	98,6	99,4	99,6	75,5 (10)	52,4 (10)	98,7	99,0	97,9	98,1
Durée de services acquis (en trimestres)	143,9	136,2	99,4	82,3	nd	nd	119,4	102,8	135,0	123,7
Durée de bonifications acquises (en trimestres)	4,7	7,5	36,1	24,5	nd	nd	1,9	5,8	1,4	6,7
Durée d'assurance tous régimes (en trimestres)	168,5	168,0	135,1	108,1	nd	nd	170,5	169,6	170,7	168,9
Décote et surcote										
Part des pensions avec décote (en %) (4)	14,4	14,0	10,4	17,7	5,5	13,4	4,4	8,5	7,5	8,6
Perte mensuelle moyenne liée à la décote (en euros) (4)	-139,0	-137,8	-57,9	-48,3	-108,7	-108,6	-92,3	-87,8	-103,9	-110,6
Taux moyen de décote (en %) (4)	7,5	9,1	6,4	7,0	7,3	10,2	7,1	10,7	7,4	10,5
Coût induit par la décote (en millions d'euros) (4)(5)	-6,3	-6,5	-0,8	-0,1	-0,1	-0,1	-0,7	-1,6	-0,4	-1,9
Part des pensions avec surcote (en %) (4)	30,5	31,7	-	-	7,1	2,4	21,1	25,7	16,6	11,4
Bénéfice mensuel moyen lié à la surcote (en euros) (4)	383,5	268,7	-	-	163,2	126,0	219,9	179,2	242,5	188,7
Taux moyen de surcote (en %) (4)	13,7	12,4	-	-	10,7	10,6	13,5	13,1	11,7	10,7
Coût induit par la surcote (en millions d'euros) (4)(5)	36,5	28,9	-	-	0,3	0,0	8,5	9,7	2,3	4,4
Taux de liquidation										
Taux moyen de liquidation (en %)	69,5	67,6	60,5	49,6	64,0	58,8	57,2	52,0	63,3	60,7
Part des pensions au taux plein (en %) (6)	27,2	31,2	48,3	21,2	11,5	8,5	14,2	13,7	14,2	17,8
Indice moyen à la liquidation	662,3	597,0	513,5	437,3	- (12)	- (12)	453,6	425,8	478,6	469,0
Part des pensions au minimum garanti (en %)	5,8	7,0	20,0	24,2	1,5	3,1	34,3	34,4	21,5	18,2
Supplément apporté par la majoration de pension pour enfant au montant principal de la pension (en euros) (7)	263,5	207,0	295,6	201,0	206,7	165,6	157,9	107,1	175,1	139,9
Part des pensions bénéficiant de cette majoration (en %)	25,7	13,1	14,1	3,6	25,0	10,7	29,6	21,7	30,3	16,2
Pension mensuelle moyenne										
Avantage principal et accessoire (en euros) (8)	2 280	1 968	1 628	1 117	1 981 (13)	1 573 (13)	1 374	1 174	1 567	1 466

Sources : DGFIP - Service des retraites de l'État, CNRACL et FSPOEIE. Tous les chiffres présentés ici sont des chiffres définitifs, sauf mention explicite.

Champ : Pour la FPE : pensions civiles et militaires de retraite, hors pensions temporaires d'orphelins et pensions des agents antérieurement affiliés aux collectivités publiques de Mayotte (CRFM).

Pour la FPT et la FPH : fonctionnaires de la FPT et FPH affiliés à la CNRACL, dont la durée hebdomadaire de travail est d'au minimum 28 heures. Les médecins hospitaliers, qui relèvent du régime général et de l'Ircantec, ne sont pas pris en compte.

(1) Les effectifs des pensions militaires entrées en paiement comprennent les soldes de réserve et les pensions anciennement cristallisées. Les effectifs de pensions civiles entrées en paiement comprennent les pensions anciennement cristallisées. Tous les autres indicateurs (âge moyen et durées moyennes acquises, décote et surcote, taux de liquidation, pension mensuelle moyenne) sont calculés hors pensions anciennement cristallisées, le calcul de ces indicateurs est donc réalisé sur des effectifs très légèrement inférieurs.

NB : Il n'existe pas de notion de catégorie active pour les militaires, ni de dispositif de départ pour carrière longue. Par ailleurs, les militaires ne sont pas concernés par la surcote..

(2) Sur les 3 631 départs pour motifs familiaux de fonctionnaires civils de l'Etat en 2014, 1 555 correspondent réellement à des départs anticipés, c'est-à-dire avant l'âge d'ouverture des droits. De même, sur les 4 560 départs pour motifs familiaux à la CNRACL, 2 879 correspondent réellement à des départs avant l'âge légal des sédentaires (60 ans ou plus selon les générations).

Les données transmises par la CNRACL excluent les départs pour handicap, celles transmises par la SRE les incluent. Pour le régime de la CNRACL, les départs pour handicap sont classés parmi les départs pour ancienneté et non pas avec les départs pour motifs familiaux.

(3) Fonctionnaires comptant au moins 16 ans et 7 mois de services actifs au moment de leur départ à la retraite en 2014. Les agents fonctionnaires ayant accompli cette durée de services dans un emploi de catégorie active peuvent partir à la retraite à un âge plus précoce.

(4) Hors pensions portées au minimum garanti. Le taux et les perte/bénéfice sont calculés sur les seuls bénéficiaires de la surcote ou de la décote. Pour les indicateurs concernant la décote, les départs pour motifs d'ancienneté et familiaux (hors invalidité) ont été pris en compte.

(5) Le coût présenté ici ne prend pas en compte les effets induits des modifications de comportements consécutifs aux incitations de la décote et la surcote. En effet, la décote et la surcote incitent au report d'activité, qui a pour effet de diminuer la charge de pension et d'augmenter les recettes de cotisations. Ces effets financiers induits n'ont pas été quantifiés et ne sont pas pris en compte dans les coûts et économies présentées.

(6) Taux de liquidation de 75 % et plus, sans tenir compte de la surcote ni de la décote, ni des pensions portées au minimum garanti.

(7) Le montant de ce supplément est calculé pour les seuls bénéficiaires d'une majoration pour enfant.

(8) Les accessoires de pension comprennent la majoration de pension pour enfants, la majoration pour tierce personne, la rente viagère d'invalidité ; et la prise en compte de la nouvelle bonification indiciaire (NBI) et de l'indemnité mensuelle de technicité (IMT).

(9) L'effectif total de pensionnés et les effectifs de calcul de l'âge moyen de première mise en paiement prennent en compte l'ensemble des pensionnés en titre définitif et en état d'avances.

(10) Les effectifs de départs pour invalidité, carrières longues, motifs familiaux et pour service actif, ainsi que la part des agents encore rémunérés dans la fonction publique moins d'un an avant la liquidation ont été calculés sur la base des titres définitifs uniquement (1 549 départs de droit direct pour les hommes et 252 pour les femmes).

(11) Les effectifs de calcul de l'âge moyen à la radiation des cadres comprennent les pensionnés en titre définitif et en état d'avances (1 817 départs de droit direct pour les hommes et 299 pour les femmes), dont la date de radiation des cadres est présente dans la base du FSPOEIE.

(12) Seul 1% des retraités du FSPOEIE a sa pension calculée sur une base indiciaire.

(13) Les effectifs de calcul de la pension mensuelle moyenne comprennent uniquement les pensionnés en titre définitif dont la pension est en paiement (la mise en paiement de la pension peut demander un délai) (ce qui représente 1 532 départs de droit direct pour les hommes et 241 pour les femmes).

nd : données non disponibles, non communiquées ou manquantes.

Figure 5.1-4 : Effectifs et principales caractéristique, suivant la distinction actifs/sédentaires/carières longues pour les départs pour ancienneté pour les civils, et suivant l'armée pour les militaires, des pensions de droit direct au SRE et à la CNRACL entrées en paiement en 2014

	SRE (fonction publique de l'État) (1)								CNRACL (fonction publique territoriale et hospitalière)					
	Pensions civiles y compris La Poste et Orange : départs pour ancienneté (2)				Pensions militaires : tous motifs de départ				Fonction publique territoriale : départs pour ancienneté (2)			Fonction publique hospitalière : départs pour ancienneté (2)		
	Catégorie sédentaire (3)	Catégorie active (4)		Carrières longues	Terre, Mer et Air		Gendarmerie		Catégorie sédentaire (3)	Catégorie active (4)	Carrières longues	Catégorie sédentaire (3)	Catégorie active (4)	Carrières longues
		Départ à 55 ans	Départ à 50 ans		Non officiers	Officiers	Non officiers	Officiers						
Effectifs de pensions pour l'ensemble des départs de droit direct	27 654	11 070	954	7 320	7 681	1 549	2 130	410	14 336	2 001	10 410	4 272	9 974	3 203
Hommes (en %)	47,2	63,8	91,2	45,0	87,2	94,9	97,1	99,0	35,6	91,9	62,9	26,0	17,1	49,2
Femmes (en %)	52,8	36,2	8,8	55,0	12,8	5,1	2,9	1,0	64,4	8,1	37,1	74,0	82,9	50,8
Âge moyen et durées moyennes acquises des bénéficiaires														
Âge moyen à la radiation des cadres (en années)	62,6	58,5	52,7	60,2	40,7	51,9	52,1	56,2	62,7	59,2	60,4	61,6	58,2	60,3
Part des agents encore rémunérés dans la fonction publique moins d'un an avant la liquidation (en %)	96,2	99,9	86,2	99,6	99,9	96,1	100,0	99,3	98,0	99,5	99,4	94,4	98,4	99,3
Durée de services acquis (en trimestres)	140,7	146,6	125,7	147,4	81,7	126,1	125,9	144,2	103,9	135,1	124,1	114,0	134,1	139,5
Durée de bonifications acquises (en trimestres)	5,0	7,6	19,6	4,1	33,1	54,6	28,3	30,7	3,9	9,7	2,2	4,9	5,3	3,0
Durée d'assurance tous régimes (en trimestres)	170,9	165,7	158,8	175,2	114,7	183,2	155,0	175,9	170,3	175,4	175,8	167,1	173,0	175,6
Décote et surcote														
Part des pensions avec décote (en %) (5)	14,6	28,7	17,6	-	14,3	9,2	2,4	3,4	12,8	8,8	-	13,2	10,1	-
Perte mensuelle moyenne liée à la décote (en euros) (5)	-137,1	-132,3	-130,2	-	-44,5	-145,1	-46,9	-119,1	-83	-89	-	-99	-95	-
Taux moyen de décote (en %) (5)	8,2	7,5	8,4	-	6,3	7,7	6,5	5,7	9,2	6,9	-	8,3	8,2	-
Coût induit par la décote (en millions d'euros) (5)(6)	-6,7	-5,0	-0,3	-	-0,6	-0,2	0,0	0,0	-1,8	-0,2	-	-0,7	-1,1	-
Part des pensions avec surcote (en %) (5)	51,1	11,4	0,0	nd	-	-	-	-	41,3	11,8	7,0	38,7	5,7	6,6
Bénéfice mensuel moyen lié à la surcote (en euros) (5)	324,6	314,7	0,0	nd	-	-	-	-	206,2	217,6	71,8	223,8	183,3	69,9
Taux moyen de surcote (en %) (5)	13,0	13,2	0,0	nd	-	-	-	-	14,1	12,4	4,4	11,8	10,4	0,0
Coût induit par la surcote (en millions d'euros) (5)(6)	55,1	4,8	0,0	nd	-	-	-	-	14,6	0,6	0,6	4,4	1,3	0,2
Taux de liquidation														
Taux moyen de liquidation (en %)	69,8	70,0	66,3	68,5	51,5	75,0	73,4	78,5	52,4	66,3	57,5	56,5	64,0	64,8
Part des pensions au taux plein (en %) (7)	28,2	31,3	16,0	39,3	29,1	79,0	72,4	91,7	12,9	30,9	15,8	20,4	12,5	24,5
Indice moyen à la liquidation	668,5	617,7	619,5	560,3	411,7	802,5	574,0	805,8	453,6	482,4	435,9	495,7	477,8	460,4
Part des pensions au minimum garanti (en %)	5,1	2,1	3,4	8,9	30,8	0,1	1,4	0,0	28,2	17,9	33,6	19,6	14,3	16,5
Supplément apporté par la majoration de pension pour enfant au montant principal de la pension (en euros) (8)	288	220	230	216	201	413	229	355	121,4	197,0	139,2	134,0	171,0	156,5
Part des pensions bénéficiant de cette majoration (en %)	13,6	17,4	28,6	11,3	6,2	33,3	19,4	32,4	20,0	30,5	18,9	16,0	5,9	14,2
Pension mensuelle moyenne														
Avantage principal et accessoire (en euros) (9)	2282	2071	2012	1853	1092	2978	2031	3059	1261,9	1598,4	1280,1	1469,8	1533,8	1462,6

Sources : DGFIP - Service des retraites de l'État et CNRACL. Tous les chiffres présentés ici sont des chiffres définitifs, sauf mention explicite.

Champ : Pour la FPE : pensions civiles et militaires de retraite, hors pensions temporaires d'orphelins et pensions des agents antérieurement affiliés aux collectivités publiques de Mayotte (CRFM). Pour la FPT et la FPH : fonctionnaires de la FPT et FPH affiliés à la CNRACL, dont la durée hebdomadaire de travail est d'au minimum 28 heures. Les médecins hospitaliers, qui relèvent du régime général et de l'Ircantec, ne sont pas pris en compte.

(1) Les effectifs des pensions militaires entrées en paiement comprennent les soldes de réserve et les pensions anciennement cristallisées. Les effectifs de pensions civiles entrées en paiement comprennent les pensions anciennement cristallisées. Tous les autres indicateurs (âge moyen et durées moyennes acquises, décote et surcote, taux de liquidation, pension mensuelle moyenne) sont hors pensions anciennement cristallisées, le calcul de ces indicateurs est donc réalisé sur des effectifs très légèrement inférieurs. NB : Les militaires ne sont pas concernés par la surcote.

(2) A la CNRACL, les départs pour handicap ne sont pas pris en compte (par exemple, en 2013, ceci représentait 156 nouveaux pensionnés pour la FPT et 49 pour la FPH). Au SRE, les départs pour handicap sont pris en compte.

(3) Au SRE, pour les départs pour ancienneté uniquement, hors carrières longues.

A la CNRACL, hors départs anticipés pour carrières longues, hors départs anticipés pour motifs familiaux et hors départs anticipés pour handicap.

(4) Fonctionnaires comptant au moins 16 ans et 7 mois de services actifs au moment de leur départ à la retraite en 2014. Les agents fonctionnaires ayant accompli cette durée de services dans un emploi de catégorie active peuvent partir à la retraite à un âge plus précoce.

(5) Hors pensions portées au minimum garanti. Le taux et les pertes/bénéfices sont calculés sur les seuls bénéficiaires de la surcote ou de la décote. Pour les indicateurs concernant la décote, les départs en invalidité n'ont pas été pris en compte.

(6) Le coût présenté ici ne prend pas en compte les effets induits des modifications de comportements consécutifs aux incitations de la décote et la surcote. En effet, la décote et la surcote incitent au report d'activité, qui a pour effet de diminuer la charge de pension et d'augmenter les recettes de cotisations. Ces effets financiers induits n'ont pas été quantifiés et ne sont pas pris en compte dans les coûts et économies présentés.

(7) Taux de liquidation de 75 % et plus, sans tenir compte de la surcote ni de la décote, ni des pensions portées au minimum garanti.

(8) Le montant de ce supplément est calculé pour les seuls bénéficiaires d'une majoration pour enfant.

(9) Les accessoires de pension comprennent la majoration de pension pour enfants, la majoration pour tierce personne, la rente viagère d'invalidité ; et la prise en compte de la nouvelle bonification indiciaire (NBI) et de l'indemnité mensuelle de technicité (IMT). nd : données non disponibles, non communiquées ou manquantes.

Figure 5.1-5 : Effectifs et principales caractéristique des pensions de droit dérivé au SRE, à la CNRACL et au FSPOEIE, entrées en paiement en 2014

	SRE (fonction publique de l'État)				FSPOEIE (ouvriers d'État)		CNRACL (fonction publique territoriale et hospitalière)			
	Pensions civiles y compris La Poste et Orange		Pensions militaires				Fonction publique territoriale		Fonction publique hospitalière	
	Décès en activité	Décès en retraite	Décès en activité	Décès en retraite	Décès en activité	Décès en retraite	Décès en activité	Décès en retraite	Décès en activité	Décès en retraite
Effectifs de pensions pour l'ensemble des départs de droit dérivé (1)	1 999	16 458	164	6 770	59	1 357	1 329	5 110	531	2 756
Hommes	601	3 876	6	60	5	59	435	1 088	328	1 269
Femmes	1 038	12 504	125	6 644	53	1 295	869	3 995	196	1 467
Orphelins (3)	360	78	33	66	1	3	25	27	7	20
Âge moyen des bénéficiaires										
Âge moyen de première mise en paiement (en années) (2)	54,3	75,7	44,3	74,9	53,9	76,9	54,1	73,0	54,5	72,9
Pension mensuelle moyenne										
Avantage principal (en euros) (2)	745	981	770	867	770	855	490	607	538	640
Avantage principal et accessoire (en euros) (2)	772	1 025	786	916	787	895	511	643	568	677

Sources : DGFIP - Service des retraites de l'État, CNRACL et FSPOEIE. Tous les chiffres présentés ici sont des chiffres définitifs, sauf mention explicite.

Champ : Pour la FPE : pensions civiles et militaires de retraite, hors pensions temporaires d'orphelins et pensions des agents antérieurement affiliés aux collectivités publiques de Mayotte (CRFM). Pour la FPT et la FPH : fonctionnaires de la FPT et FPH affiliés à la CNRACL, dont la durée hebdomadaire de travail est d'au minimum 28 heures. Les médecins hospitaliers, qui relèvent du régime général et de l'Ircantec, ne sont pas pris en compte.

(1) Les effectifs ne comprennent pas les pensions anciennement cristallisées.

(2) L'âge moyen de première mise en paiement, et les avantages principaux et accessoires sont calculés hors pensions anciennement cristallisées et hors pensions principales et temporaires d'orphelins, pour le SRE, la CNRACL et le FSPOEIE.

(3) SRE : pensions principales d'orphelins uniquement. CNRACL et FSPOEIE : pensions principales d'orphelin majeur infirme uniquement.

Figure 5.1-4 : Effectifs et principales caractéristique, suivant la distinction actifs/sédentaires/carières longues pour les départs pour ancienneté pour les civils, et suivant l'armée pour les militaires, des pensions de droit direct au SRE et à la CNRACL entrées en paiement en 2014

	SRE (fonction publique de l'État) (1)								CNRACL (fonction publique territoriale et hospitalière)					
	Pensions civiles y compris La Poste et Orange : départs pour ancienneté (2)				Pensions militaires : tous motifs de départ				Fonction publique territoriale : départs pour ancienneté (2)			Fonction publique hospitalière : départs pour ancienneté (2)		
	Catégorie sédentaire (3)	Catégorie active (4)		Carrières longues	Terre, Mer et Air		Gendarmerie		Catégorie sédentaire (3)	Catégorie active (4)	Carrières longues	Catégorie sédentaire (3)	Catégorie active (4)	Carrières longues
		Départ à 55 ans	Départ à 50 ans		Non officiers	Officiers	Non officiers	Officiers						
Effectifs de pensions pour l'ensemble des départs de droit direct	27 654	11 070	954	7 320	7 681	1 549	2 130	410	14 336	2 001	10 410	4 272	9 974	3 203
Hommes (en %)	47,2	63,8	91,2	45,0	87,2	94,9	97,1	99,0	35,6	91,9	62,9	26,0	17,1	49,2
Femmes (en %)	52,8	36,2	8,8	55,0	12,8	5,1	2,9	1,0	64,4	8,1	37,1	74,0	82,9	50,8
Âge moyen et durées moyennes acquises des bénéficiaires														
Âge moyen à la radiation des cadres (en années)	62,6	58,5	52,7	60,2	40,7	51,9	52,1	56,2	62,7	59,2	60,4	61,6	58,2	60,3
Part des agents encore rémunérés dans la fonction publique moins d'un an avant la liquidation (en %)	96,2	99,9	86,2	99,6	99,9	96,1	100,0	99,3	98,0	99,5	99,4	94,4	98,4	99,3
Durée de services acquis (en trimestres)	140,7	146,6	125,7	147,4	81,7	126,1	125,9	144,2	103,9	135,1	124,1	114,0	134,1	139,5
Durée de bonifications acquises (en trimestres)	5,0	7,6	19,6	4,1	33,1	54,6	28,3	30,7	3,9	9,7	2,2	4,9	5,3	3,0
Durée d'assurance tous régimes (en trimestres)	170,9	165,7	158,8	175,2	114,7	183,2	155,0	175,9	170,3	175,4	175,8	167,1	173,0	175,6
Décote et surcote														
Part des pensions avec décote (en %) (5)	14,6	28,7	17,6	-	14,3	9,2	2,4	3,4	12,8	8,8	-	13,2	10,1	-
Perte mensuelle moyenne liée à la décote (en euros) (5)	-137,1	-132,3	-130,2	-	-44,5	-145,1	-46,9	-119,1	-83	-89	-	-99	-95	-
Taux moyen de décote (en %) (5)	8,2	7,5	8,4	-	6,3	7,7	6,5	5,7	9,2	6,9	-	8,3	8,2	-
Coût induit par la décote (en millions d'euros) (5)(6)	-6,7	-5,0	-0,3	-	-0,6	-0,2	0,0	0,0	-1,8	-0,2	-	-0,7	-1,1	-
Part des pensions avec surcote (en %) (5)	51,1	11,4	0,0	nd	-	-	-	-	41,3	11,8	7,0	38,7	5,7	6,6
Bénéfice mensuel moyen lié à la surcote (en euros) (5)	324,6	314,7	0,0	nd	-	-	-	-	206,2	217,6	71,8	223,8	183,3	69,9
Taux moyen de surcote (en %) (5)	13,0	13,2	0,0	nd	-	-	-	-	14,1	12,4	4,4	11,8	10,4	0,0
Coût induit par la surcote (en millions d'euros) (5)(6)	55,1	4,8	0,0	nd	-	-	-	-	14,6	0,6	0,6	4,4	1,3	0,2
Taux de liquidation														
Taux moyen de liquidation (en %)	69,8	70,0	66,3	68,5	51,5	75,0	73,4	78,5	52,4	66,3	57,5	56,5	64,0	64,8
Part des pensions au taux plein (en %) (7)	28,2	31,3	16,0	39,3	29,1	79,0	72,4	91,7	12,9	30,9	15,8	20,4	12,5	24,5
Indice moyen à la liquidation	668,5	617,7	619,5	560,3	411,7	802,5	574,0	805,8	453,6	482,4	435,9	495,7	477,8	460,4
Part des pensions au minimum garanti (en %)	5,1	2,1	3,4	8,9	30,8	0,1	1,4	0,0	28,2	17,9	33,6	19,6	14,3	16,5
Supplément apporté par la majoration de pension pour enfant au montant principal de la pension (en euros) (8)	288	220	230	216	201	413	229	355	121,4	197,0	139,2	134,0	171,0	156,5
Part des pensions bénéficiant de cette majoration (en %)	13,6	17,4	28,6	11,3	6,2	33,3	19,4	32,4	20,0	30,5	18,9	16,0	5,9	14,2
Pension mensuelle moyenne														
Avantage principal et accessoire (en euros) (9)	2282	2071	2012	1853	1092	2978	2031	3059	1261,9	1598,4	1280,1	1469,8	1533,8	1462,6

Sources : DGFIP - Service des retraites de l'État et CNRACL. Tous les chiffres présentés ici sont des chiffres définitifs, sauf mention explicite.

Champ : Pour la FPE : pensions civiles et militaires de retraite, hors pensions temporaires d'orphelins et pensions des agents antérieurement affiliés aux collectivités publiques de Mayotte (CRFM). Pour la FPT et la FPH : fonctionnaires de la FPT et FPH affiliés à la CNRACL, dont la durée hebdomadaire de travail est d'au minimum 28 heures. Les médecins hospitaliers, qui relèvent du régime général et de l'Ircantec, ne sont pas pris en compte.

(1) Les effectifs des pensions militaires entrées en paiement comprennent les soldes de réserve et les pensions anciennement cristallisées. Les effectifs de pensions civiles entrées en paiement comprennent les pensions anciennement cristallisées. Tous les autres indicateurs (âge moyen et durées moyennes acquises, décote et surcote, taux de liquidation, pension mensuelle moyenne) sont hors pensions anciennement cristallisées, le calcul de ces indicateurs est donc réalisé sur des effectifs très légèrement inférieurs.

NB : Les militaires ne sont pas concernés par la surcote.

(2) A la CNRACL, les départs pour handicap ne sont pas pris en compte (par exemple, en 2013, ceci représentait 156 nouveaux pensionnés pour la FPT et 49 pour la FPH). Au SRE, les départs pour handicap sont pris en compte.

(3) Au SRE, pour les départs pour ancienneté uniquement, hors carrières longues.

A la CNRACL, hors départs anticipés pour carrières longues, hors départs anticipés pour motifs familiaux et hors départs anticipés pour handicap.

(4) Fonctionnaires comptant au moins 16 ans et 7 mois de services actifs au moment de leur départ à la retraite en 2014. Les agents fonctionnaires ayant accompli cette durée de services dans un emploi de catégorie active peuvent partir à la retraite à un âge plus précoce.

(5) Hors pensions portées au minimum garanti. Le taux et les pertes/bénéfices sont calculés sur les seuls bénéficiaires de la surcote ou de la décote. Pour les indicateurs concernant la décote, les départs en invalidité n'ont pas été pris en compte.

(6) Le coût présenté ici ne prend pas en compte les effets induits des modifications de comportements consécutifs aux incitations de la décote et la surcote. En effet, la décote et la surcote incitent au report d'activité, qui a pour effet de diminuer la charge de pension et d'augmenter les recettes de cotisations. Ces effets financiers induits n'ont pas été quantifiés et ne sont pas pris en compte dans les coûts et économies présentées.

(7) Taux de liquidation de 75 % et plus, sans tenir compte de la surcote ni de la décote, ni des pensions portées au minimum garanti. (8) Le montant de ce supplément est calculé pour les seuls bénéficiaires d'une majoration pour enfant.

(9) Les accessoires de pension comprennent la majoration de pension pour enfants, la majoration pour tierce personne, la rente viagère d'invalidité ; et la prise en compte de la nouvelle bonification indiciaire (NBI) et de l'indemnité mensuelle de technicité (IMT). nd : données non disponibles, non communiquées ou manquantes.

Figure 5.1-5 : Effectifs et principales caractéristique des pensions de droit dérivé au SRE, à la CNRACL et au FSPOEIE, entrées en paiement en 2014

	SRE (fonction publique de l'État)				FSPOEIE (ouvriers d'État)		CNRACL (fonction publique territoriale et hospitalière)			
	Pensions civiles y compris La Poste et Orange		Pensions militaires				Fonction publique territoriale		Fonction publique hospitalière	
	Décès en activité	Décès en retraite	Décès en activité	Décès en retraite	Décès en activité	Décès en retraite	Décès en activité	Décès en retraite	Décès en activité	Décès en retraite
Effectifs de pensions pour l'ensemble des départs de droit dérivé (1)	1 999	16 458	164	6 770	59	1 357	1 329	5 110	531	2 756
Hommes	601	3 876	6	60	5	59	435	1 088	328	1 269
Femmes	1 038	12 504	125	6 644	53	1 295	869	3 995	196	1 467
Orphelins (3)	360	78	33	66	1	3	25	27	7	20
Âge moyen des bénéficiaires										
Âge moyen de première mise en paiement (en années) (2)	54,3	75,7	44,3	74,9	53,9	76,9	54,1	73,0	54,5	72,9
Pension mensuelle moyenne										
Avantage principal (en euros) (2)	745	981	770	867	770	855	490	607	538	640
Avantage principal et accessoire (en euros) (2)	772	1 025	786	916	787	895	511	643	568	677

Sources : DGFIP - Service des retraites de l'État, CNRACL et FSPOEIE. Tous les chiffres présentés ici sont des chiffres définitifs, sauf mention explicite.

Champ : Pour la FPE : pensions civiles et militaires de retraite, hors pensions temporaires d'orphelins et pensions des agents antérieurement affiliés aux collectivités publiques de Mayotte (CRFM). Pour la FPT et la FPH : fonctionnaires de la FPT et FPH affiliés à la CNRACL, dont la durée hebdomadaire de travail est d'au minimum 28 heures. Les médecins hospitaliers, qui relèvent du régime général et de l'Ircantec, ne sont pas pris en compte.

(1) Les effectifs ne comprennent pas les pensions anciennement cristallisées.

(2) L'âge moyen de première mise en paiement, et les avantages principaux et principaux et accessoires sont calculés hors pensions anciennement cristallisées et hors pensions principales et temporaires d'orphelins, pour le SRE, la CNRACL et le FSPOEIE. (3) SRE : pensions principales d'orphelins uniquement. CNRACL et FSPOEIE : pensions principales d'orphelin majeur infirme uniquement.

Figure 5.1-11 : Ventilation par âge, suivant le genre et le motif de départ, des bénéficiaires des pensions de droit direct entrées en paiement dans la FPT à la CNRACL en 2014

Âge du bénéficiaire à la date d'effet de la pension	Départs pour motifs d'ancienneté ou familiaux (1)						Départs pour motif d'invalidité				Ensemble des pensions de droit direct de la FPT
	Ensemble des départs pour motifs d'ancienneté ou familiaux	Hommes	Femmes	Dont départs pour carrières longues	Dont départs pour motifs familiaux (1)	Dont départs avec bénéfice d'une catégorie active (2)	Ensemble des départs pour motif d'invalidité	Hommes	Femmes	Dont départs avec bénéfice d'une catégorie active (2)	
Ensemble des bénéficiaires, tous âges confondus	29 068	13 651	15 417	10 410	2 129	2 057	3 714	1 633	2 081	140	32 782
< 55 ans	141	21	120	0	127	4	1 220	534	686	46	1 361
55 ans	76	32	44	0	36	8	209	101	108	13	285
56 ans	408	354	54	0	34	358	225	91	134	10	633
57 ans	345	284	61	20	40	263	249	126	123	21	594
58 ans	551	405	146	174	114	228	290	134	156	7	841
59 ans	731	505	226	323	145	239	345	175	170	16	1 076
60 ans	9 045	5 630	3 415	7 956	338	542	470	226	244	17	9 515
61 ans	8 464	2 819	5 645	1 640	544	182	326	124	202	3	8 790
62 ans	2 718	1 074	1 644	297	212	100	155	53	102	4	2 873
63 ans	1 652	669	983	0	131	51	92	31	61	0	1 744
64 ans	1 257	493	764	0	113	26	70	20	50	0	1 327
65 ans	2 722	1 021	1 701	0	199	47	60	17	43	3	2 782
> 65 ans	958	344	614	0	96	9	3	1	2	0	961
Âge moyen	61,6	61,2	62,0	60,4	61,0	59,4	56,2	56,1	56,3	56,4	61,0

Sources : CNRACL. Tous les chiffres présentés ici sont des chiffres définitifs, sauf mention explicite.

Champ : fonctionnaires de la FPT affiliés à la CNRACL, dont la durée hebdomadaire de travail est d'au minimum 28 heures.

(1) Hors départs anticipés pour handicap, comptés dans les départs pour ancienneté. (2) Fonctionnaires comptant au moins 16 ans et 7 mois de services actifs au moment de leur départ à la retraite en 2014. Les agents fonctionnaires ayant accompli cette durée de services dans un emploi de catégorie active peuvent partir à la retraite à un âge plus précoce

Figure 5.1-12 : Ventilation par âge, suivant le genre et le motif de départ, des bénéficiaires des pensions de droit direct entrées en paiement dans la FPH à la CNRACL en 2014

Âge du bénéficiaire à la date d'effet de la pension	Départs pour motifs d'ancienneté ou familiaux (1)						Départs pour motif d'invalidité				Ensemble des pensions de droit direct de la FPH
	Ensemble des départs pour motifs d'ancienneté ou familiaux	Hommes	Femmes	Dont départs pour carrières longues	Dont départs pour motifs familiaux (1)	Dont départs avec bénéfice d'une catégorie active (2)	Ensemble des départs pour motif d'invalidité	Hommes	Femmes	Dont départs avec bénéfice d'une catégorie active (2)	
Ensemble des bénéficiaires, tous âges confondus	19 937	4 423	15 514	3 203	2 431	12 003	1 810	392	1 418	854	21 747
< 55 ans	360	2	358	0	360	256	730	113	617	374	1 090
55 ans	272	10	262		248	243	174	33	141	115	446
56 ans	4 097	455	3 642		376	4 073	197	35	162	123	4 294
57 ans	1 749	268	1 481	17	218	1 712	150	32	118	74	1 899
58 ans	1 471	280	1 191	78	209	1 330	132	40	92	59	1 603
59 ans	1 228	281	947	100	196	1 067	148	55	93	50	1 376
60 ans	5 001	1 635	3 366	2 518	349	1 859	178	54	124	51	5 179
61 ans	3 239	745	2 494	434	232	775	56	15	41	6	3 295
62 ans	1 054	279	775	56	106	373	22	10	12	0	1 076
63 ans	450	138	312		44	100	9	2	7	1	459
64 ans	343	107	236		34	79	9	3	6	1	352
65 ans	530	169	361		40	116	5	0	5	0	535
> 65 ans	143	54	89		19	20	0	0	0	0	143
Âge moyen	59,4	60,3	59,1	60,3	57,5	58,2	54,9	56,2	54,5	54,6	59,0

Sources : CNRACL. Tous les chiffres présentés ici sont des chiffres définitifs, sauf mention explicite.

Champ : fonctionnaires de la FPH affiliés à la CNRACL, dont la durée hebdomadaire de travail est d'au minimum 28 heures. Les médecins hospitaliers, qui relèvent du régime général et de l'Ircantec, ne sont pas pris en compte.

(1) Hors départs anticipés pour handicap, comptés dans les départs pour ancienneté.

(2) Fonctionnaires comptant au moins 16 ans et 7 mois de services actifs au moment de leur départ à la retraite en 2014. Les agents fonctionnaires ayant accompli cette durée de services dans un emploi de catégorie active peuvent partir à la retraite à un âge plus précoce

Figure 5.1-13 : Ventilation par administration d'origine, suivant la catégorie hiérarchique et le genre, des bénéficiaires des pensions de droit direct entrées en paiement au SRE et la CNRACL en 2014

	Administrations / macro-grades des militaires	Catégorie statutaire										Ensemble des pensions de droit direct toutes catégories statutaires confondues	
		A		B		C		Hors catégories (1)		Indéterminé			
		Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes		
SRE (fonction publique de l'État)	Pensions civiles y compris La Poste et Orange	11 945	13 876	2 718	4 685	2 302	5 799	2 564	310	6 461	3 646	54 306	
	Affaires étrangères et européennes	60	16	13	21	30	67	0	0	0	0	207	
	Agriculture et pêche	336	117	310	159	61	187	0	0	0	0	1 170	
	Culture et communication	81	74	32	31	80	76	0	0	0	0	374	
	Défense (civils) et anciens combattants	148	54	119	173	117	401	0	0	1	0	1 013	
	Écologie, développement durable, transports, logement	349	110	642	262	642	512	5	0	0	0	2 522	
	<i>dont aviation civile et Météo France</i>	104	28	54	1	1	0	2	0	0	0	190	
	Économie, finances et industrie ; budget, comptes publics, fonction publique	1 023	527	926	1 996	423	1 419	0	0	10	2	6 326	
	Éducation nationale - enseignement supérieur	8 590	12 086	304	1 141	595	1 797	0	0	0	0	24 513	
	Établissements publics de recherche (y compris INRA)	579	345	87	124	18	22	0	0	0	0	1 175	
	Intérieur, outre-mer, collectivités territoriales, immigration	153	138	121	304	201	694	2 174	247	0	0	4 032	
	Justice	331	216	61	268	67	392	385	63	0	0	1 783	
	Services du premier ministre	7	8	3	6	6	14	0	0	0	0	44	
	Travail, emploi, santé	241	168	100	198	62	218	0	0	0	0	987	
	La Poste	21	6	0	1	0	0	0	0	4 145	2 198	6 371	
	Orange	26	11	0	1	0	0	0	0	2 305	1 446	3 789	
	Effectifs de pensions militaires de droit direct	Militaires	-	-	-	-	-	-	10 645	1 125	-	-	11 770
		Officiers généraux	-	-	-	-	-	-	1 256	58	-	-	177
Officiers supérieurs		-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	1 137	
Officiers subalternes		-	-	-	-	-	-	620	25	-	-	645	
Sous-officiers		-	-	-	-	-	-	6 251	747	-	-	6 998	
Caporaux et soldats		-	-	-	-	-	-	2 518	295	-	-	2 813	
Ministère de l'Intérieur (gendarmes)		-	-	-	-	-	-	2 475	65	-	-	2 540	
Ministère de la Défense		-	-	-	-	-	-	8 170	1 060	-	-	9 230	
Effectifs de pensions de droit direct dans la fonction publique territoriale	Fonction publique territoriale	1 822	2 402	2 231	2 774	11 186	12 291	-	-	45	31	32 782	
	Régions	57	45	17	37	485	644	-	-	1	0	1 286	
	Départements	324	775	372	1 044	1 206	1 591	-	-	2	5	5 319	
	Service départemental d'incendie et de secours	104	14	257	13	402	56	-	-	1	0	847	
	Communes	847	1 135	1 119	1 199	7 044	7 606	-	-	31	20	19 001	
	Centres d'action sociale	23	114	43	142	162	1 181	-	-	2	2	1 669	
	Communautés urbaines, districts	49	25	53	29	259	70	-	-	0	1	486	
	Syndicats	53	41	46	41	311	203	-	-	0	0	695	
	Communauté de communes, de ville	55	65	72	58	347	216	-	-	0	1	814	
	Offices publics d'habitation	34	25	62	49	302	215	-	-	0	1	688	
	Autres collectivités territoriales	276	163	190	162	668	509	-	-	8	1	1 977	
Effectifs de pensions de droit direct dans la fonction publique hospitalière	Fonction publique hospitalière	657	2 091	1 274	6 001	2 867	8 813	-	-	17	27	21 747	
	Centres hospitaliers régionaux	192	722	397	2 112	1 025	2 474	-	-	9	9	6 940	
	Centres hospitaliers généraux	235	882	440	2 536	1 120	3 741	-	-	4	12	8 970	
	Hôpitaux locaux	46	124	69	328	189	944	-	-	0	1	1 701	
	Centres hospitaliers spécialisés	103	183	250	604	207	402	-	-	0	1	1 750	
	Centres de soin avec ou sans hébergement	12	17	10	47	42	107	-	-	0	1	236	
	Établissements publics à caractère sanitaire et social	23	36	45	107	67	193	-	-	1	1	473	
	Centre d'hébergement de personnes âgées	19	78	25	152	139	806	-	-	1	2	1 222	
	Autres collectivités hospitalières	27	49	38	115	78	146	-	-	2	0	455	

Sources : DGFIP - Service des retraites de l'État, et CNRACL. Tous les chiffres présentés ici sont des chiffres définitifs, sauf mention explicite.

Champ :

Pour la FPE : pensions civiles et militaires de retraite, hors pensions temporaires d'orphelins et pensions des agents antérieurement affiliés aux collectivités publiques de Mayotte (CRFM).

Pour la FPT et la FPH : fonctionnaires de la FPT et FPH affiliés à la CNRACL, dont la durée hebdomadaire de travail est d'au minimum 28 heures. Les médecins hospitaliers, qui relèvent du régime général et de l'Ircantec, ne sont pas pris en compte.

NB : L'appellation des ministères renvoie à la nomenclature d'exécution de la loi de finances initiale de 2012.

(1) Pour les civils : principalement des policiers et des agents de l'administration pénitentiaire.

Il n'y a pas de "hors catégorie" à la CNRACL.

Figure 5.2-2 : Ventilation par genre et type de droit, suivant l'âge, des bénéficiaires des pensions de droit direct et de droit dérivé versées par le SRE, la CNRACL et le FSPOEIE en 2014

Tranches d'âge (en années)		< 40	40-44	45-49	50-54	55-59	60-64	65-69	70-74	75-79	80-84	85-89	> 89	
SRE (fonction publique de l'État) (1)	Pensions civiles y compris La Poste et Orange	Droit direct	197	1 393	5 044	18 276	76 397	280 976	404 486	264 094	201 076	128 360	82 572	51 853
		Hommes	85	279	681	3 399	33 243	129 128	182 977	116 444	89 822	56 883	32 366	18 660
		Femmes	112	1 114	4 363	14 877	43 154	151 848	221 509	147 650	111 254	71 477	50 206	33 193
		<i>dont pensions d'invalidité</i>	182	631	1 636	4 427	11 647	19 906	21 278	13 908	11 778	8 838	6 152	3 926
		Droit dérivé	4 815	1 024	2 270	5 932	12 809	22 809	34 764	34 283	42 085	48 407	49 950	48 360
		Hommes	68	191	454	957	2 099	4 234	6 965	6 941	7 908	7 320	5 965	4 644
		Femmes	359	738	1 664	4 746	10 438	18 210	27 386	27 129	33 974	40 936	43 894	43 644
	Orphelins (2)	4 388	95	152	229	272	365	413	213	203	151	91	72	
	Pensions militaires	Droit direct	16 857	23 730	29 056	41 326	52 844	50 334	46 856	29 242	29 469	35 390	20 163	10 613
		Hommes	14 743	21 541	26 074	37 249	48 784	47 204	45 018	28 104	28 403	33 640	19 256	10 012
		Femmes	2 114	2 189	2 982	4 077	4 060	3 130	1 838	1 138	1 066	1 750	907	601
		<i>dont pensions d'invalidité</i>	10 332	580	449	461	504	401	330	447	1 171	6 090	3 123	1 522
		Droit dérivé	1 579	681	1 279	2 598	4 960	7 602	11 926	15 616	26 465	33 719	29 452	27 240
		Hommes	18	16	31	48	44	84	84	69	77	165	111	49
Femmes		395	633	1 201	2 459	4 783	7 374	11 666	15 440	26 284	33 476	29 294	27 155	
Orphelins (2)	1 166	32	47	91	133	144	176	107	104	78	47	36		
FSPOEIE (ouvriers d'État) (3)	Droit direct	14	42	144	356	2 208	13 668	16 015	10 048	9 253	8 966	5 512	2 946	
	Hommes	8	11	54	163	1 768	11 582	12 801	8 028	7 307	6 978	4 267	2 061	
	Femmes	6	31	90	193	440	2 086	3 214	2 020	1 946	1 988	1 245	885	
	<i>dont pensions d'invalidité</i>	10	12	67	181	467	824	925	611	643	783	529	283	
	Droit dérivé (2)	43	68	178	477	1 001	1 799	2 782	2 800	4 672	7 219	7 222	6 058	
	Femmes	28	49	137	431	941	1 705	2 647	2 693	4 545	7 035	7 075	5 968	
CNRACL (fonction publique territoriale et hospitalière)	Fonction publique territoriale	Droit direct	205	1 370	4 534	10 461	23 716	128 521	138 034	74 568	60 859	42 244	21 748	9 263
		Hommes	87	317	839	1 921	8 111	58 887	58 739	31 449	25 789	17 101	8 448	3 024
		Femmes	118	1 053	3 695	8 540	15 605	69 634	79 295	43 119	35 070	25 143	13 300	6 239
		<i>dont pensions d'invalidité</i>	181	685	1 924	4 269	8 763	14 788	12 532	7 078	5 801	4 208	2 374	1 055
		Droit dérivé (2)	622	866	1 988	4 293	7 539	11 256	13 742	12 466	15 529	17 773	13 815	9 361
		Femmes	241	243	425	811	1 259	1 968	2 379	1 837	2 167	2 066	1 455	679
	Fonction publique hospitalière	Droit direct	267	3 222	7 889	16 072	62 804	124 466	108 814	57 245	49 272	37 135	20 114	8 700
		Hommes	26	71	208	603	5 820	22 964	22 646	11 948	10 018	6 418	3 195	1 079
		Femmes	241	3 151	7 681	15 469	56 984	101 502	86 168	45 297	39 254	30 717	16 919	7 621
		<i>dont pensions d'invalidité</i>	129	473	1 288	3 080	7 723	10 469	8 872	5 080	4 727	3 995	2 436	992
		Droit dérivé (2)	314	422	858	1 869	3 638	5 710	7 060	6 037	7 346	7 844	6 049	3 658
		Femmes	175	201	379	764	1 405	2 477	2 956	2 204	2 417	2 421	1 604	782
Femmes	139	221	479	1 105	2 233	3 233	4 104	3 833	4 929	5 423	4 445	2 876		

Sources : DGFIP - Service des retraites de l'État, CNRACL et FSPOEIE. Tous les chiffres présentés ici sont des chiffres définitifs, sauf mention explicite.

Champ :

Pour la FPE : pensions civiles et militaires de retraite, hors pensions temporaires d'orphelins et pensions des agents antérieurement affiliés aux collectivités publiques de Mayotte (CRFM).

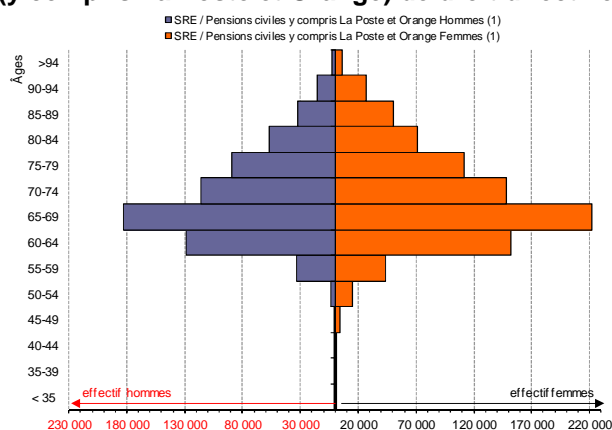
Pour la FPT et la FPH : fonctionnaires de la FPT et FPH affiliés à la CNRACL, dont la durée hebdomadaire de travail est d'au minimum 28 heures. Les médecins hospitaliers, qui relèvent du régime général et de l'Ircantec, ne sont pas pris en compte.

(1) Les effectifs incluent les pensions anciennement cristallisées. Les soldes de réserve sont inclus pour les militaires.

(2) SRE : pensions principales d'orphelins uniquement. CNRACL et FSPOEIE : pensions principales d'orphelins majeurs infirmes uniquement.

(3) Les effectifs prennent en compte l'ensemble des pensionnés en titre définitif et en état d'avance.

Figure 5.2-3 : Ventilation par genre, suivant l'âge, des bénéficiaires des pensions civiles (y compris La Poste et Orange) de droit direct versées par le SRE en 2014

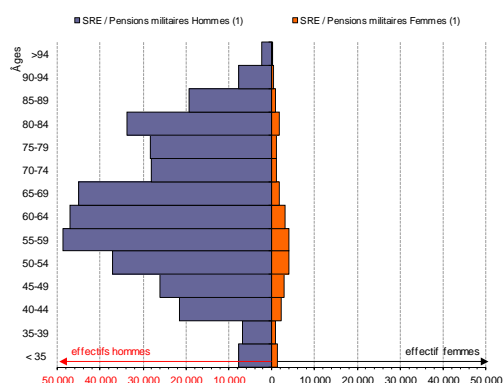


Source : DGFIP - Service des retraites de l'État. Tous les chiffres présentés ici sont des chiffres définitifs, sauf mention explicite. Traitement DGAFP, bureau des statistiques, des études et de l'évaluation.

Champ : pensions civiles de retraite, hors pensions temporaires d'orphelins et pensions des agents antérieurement affiliés aux collectivités publiques de Mayotte (CRFM).

(1) Les effectifs incluent les pensions anciennement cristallisées.

Figure 5.2-4 : Ventilation par genre, suivant l'âge, des bénéficiaires des pensions militaires de droit direct versées par le SRE en 2014

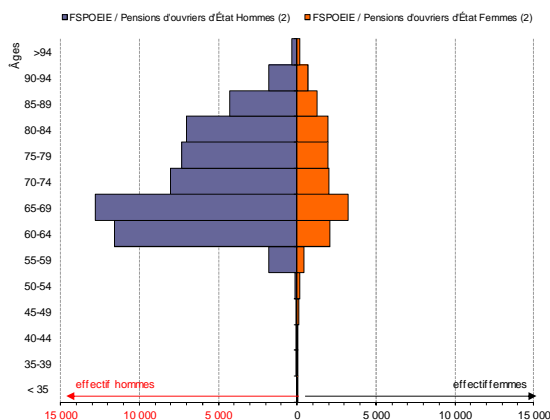


Source : DGFIP - Service des retraites de l'État. Tous les chiffres présentés ici sont des chiffres définitifs, sauf mention explicite. Traitement DGAFP, bureau des statistiques, des études et de l'évaluation.

Champ : pensions militaires de retraite, hors pensions temporaires d'orphelins et pensions des agents antérieurement affiliés aux collectivités publiques de Mayotte (CRFM).

(1) Les effectifs incluent les pensions anciennement cristallisées. Les soldes de réserve sont inclus.

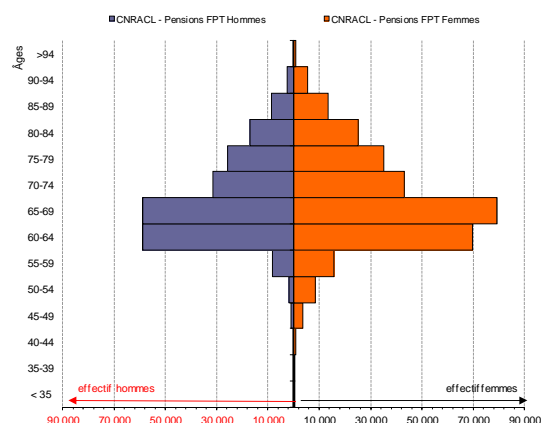
Figure 5.2-5 : Ventilation par genre, suivant l'âge, des bénéficiaires des pensions de droit direct versées par le FSPOEIE en 2014



Source : FSPOEIE. Tous les chiffres présentés ici sont des chiffres définitifs, sauf mention explicite. Traitement DGAFP, bureau des statistiques, des études et de l'évaluation.

(2) Les effectifs prennent en compte l'ensemble des pensionnés en titre définitif et en état d'avance.

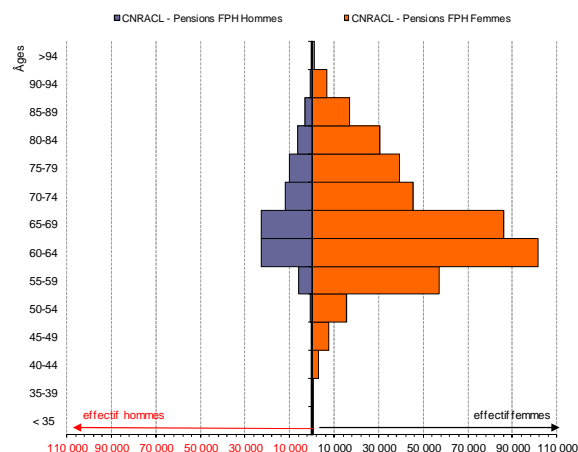
Figure 5.2-6 : Ventilation par genre, suivant l'âge, des bénéficiaires des pensions de droit direct de la FPT versées par la CNRACL en 2014



Source : CNRACL. Tous les chiffres présentés ici sont des chiffres définitifs, sauf mention explicite. Traitement DGAFP, bureau des statistiques, des études et de l'évaluation.

Champ : fonctionnaires de la FPT affiliés à la CNRACL, dont la durée hebdomadaire de travail est d'au minimum 28 heures.

Figure 5.2-7 : Ventilation par genre, suivant l'âge, des bénéficiaires des pensions de droit direct de la FPH versées par la CNRACL en 2014



Sources : CNRACL. Tous les chiffres présentés ici sont des chiffres définitifs, sauf mention explicite. Traitement DGAFP, bureau des statistiques, des études et de l'évaluation.

Champ : fonctionnaires de la FPH affiliés à la CNRACL, dont la durée hebdomadaire de travail est d'au minimum 28 heures. Les médecins hospitaliers, qui relèvent du régime général et de l'Ircantec, ne sont pas pris en compte.

Figure 5.2-10 : Effectifs de décès de bénéficiaires de pensions de droit direct et de droit dérivé au SRE, à la CNRACL et au FSPOEIE, en 2014

		Pensions de droit direct			Pensions de droit dérivé		
		Ensemble	Hommes	Femmes	Ensemble	Hommes	Femmes
SRE (fonction publique de l'État) (1)	Effectifs de décès de bénéficiaires de pensions civiles y compris La Poste et Orange	32 949	17 951	14 998	15 183	2 504	12 679
	<i>Durée moyenne de perception de la pension (en années)</i>	23,6	21,9	25,6	17,1	9,4	18,6
	Effectifs de décès de bénéficiaires de pensions militaires	8 827	8 557	270	7 777	38	7 739
	<i>Durée moyenne de perception de la pension (en années)</i>	36,3	36,4	35,8	21,7	7,9	21,8
FSPOEIE (ouvriers d'État) (2)	Effectifs de décès de bénéficiaires de pensions	2 439	2 059	380	2 047	81	1 966
	<i>Durée moyenne de perception de la pension (en années)</i>	25,24	24,65	28,42	19,54	12,57	19,83
CNRACL (fonction publique territoriale et hospitalière) (3)	Effectifs de décès de bénéficiaires de pensions de la FPT	10 808	6 201	4 607	4 457	760	3 697
	<i>Durée moyenne de perception de la pension (en années)</i>	19,2	17,7	21,1	17,1	9,2	18,8
	Effectifs de décès de bénéficiaires de pensions de la FPH	7 929	2 170	5 759	2 083	800	1 283
	<i>Durée moyenne de perception de la pension (en années)</i>	22,4	19,1	23,6	15,0	9,0	18,7
	Effectifs de décès de bénéficiaires de pensions de la FPT et de la FPH	18 737	8 371	10 366	6 540	1 560	4 980
	<i>Durée moyenne de perception de la pension (en années)</i>	20,5	18,1	22,5	16,5	9,1	18,7

Sources : DGFiP - Service des retraites de l'État, CNRACL et FSPOEIE. Tous les chiffres présentés ici sont des chiffres définitifs, sauf mention explicite.

Figure 5.2-13 : Effectifs de bénéficiaires de bonifications, et durée moyenne acquise, parmi les pensions de droit direct versées au SRE et à la CNRACL en 2014

		SRE (fonction publique de l'État) (1)		CNRACL (fonction publique territoriale et hospitalière)	
		Pensions civiles y compris La Poste et Orange	Pensions militaires	Fonction publique territoriale	Fonction publique hospitalière
Bonifications pour services hors d'Europe ("de dépaysement")	Effectifs de bénéficiaires (1)	190 184	1 016	55 399	28 522
	Durée moyenne (en trimestres) (1)	15,9	4,7	11,5	15,5
Bonifications pour enfant	Effectifs de bénéficiaires (1)	710 505	23 564	197 488	309 865
	Durée moyenne (en trimestres) (1)	8,7	8,1	9,3	9,3
Bonifications pour bénéficiaires de campagne	Effectifs de bénéficiaires (1)	167 635	378 018	2 649	1 130
	Durée moyenne (en trimestres) (1)	5,6	30,1	3,1	3,1
Bonifications pour services aériens ou sous-marins (SASM)	Effectifs de bénéficiaires (1)	8 814	163 760	792	5
	Durée moyenne (en trimestres) (1)	6,4	19,5	9,3	8,2
Bonifications pour enseignement technique	Effectifs de bénéficiaires (1)	17 185	26	0	0
	Durée moyenne (en trimestres) (1)	17,1	12,6	0	0
Bonifications ne relevant pas de l'article L12 du CPCMR (2)	Effectifs de bénéficiaires (1)	105 797	8 666	-	-
	Durée moyenne (en trimestres) (1)	18,8	9,7	-	-

Sources : DGFIP - Service des retraites de l'État, et CNRACL. Tous les chiffres présentés ici sont des chiffres définitifs, sauf mention explicite.

Champ :

Pour la FPE : pensions civiles et militaires de retraite, hors pensions temporaires d'orphelins et pensions des agents antérieurement affiliés aux collectivités publiques de Mayotte (CRFM).

Pour la FPT et la FPH : fonctionnaires de la FPT et FPH affiliés à la CNRACL, dont la durée hebdomadaire de travail est d'au minimum 28 heures. Les médecins hospitaliers, qui relèvent du régime général et de l'Ircantec, ne sont pas pris en compte.

NB : Les durées moyennes sont celles des seuls bénéficiaires. Une personne peut avoir aucune, une ou plusieurs bonifications.

(1) Les effectifs incluent les pensions anciennement cristallisées mais excluent les soldes de réserve pour les militaires. Les durées moyennes sont calculées hors soldes de réserve et hors pensions anciennement cristallisées, le calcul est donc réalisé sur des effectifs très légèrement inférieurs.

(2) Dans la FPE, ces bonifications sont attribuées aux policiers, agents de l'administration pénitentiaire, agents des douanes, et ingénieurs du contrôle aérien.

Figure 5.3-1 : Montant moyen des pensions mensuelles brutes de droit direct et de droit dérivé entrées en paiement au SRE, à la CNRACL et au FSPOEIE en 2013 et 2014 (flux)

	SRE (fonction publique de l'État) (1)				FSPOEIE (ouvriers d'État) (2)		CNRACL (fonction publique territoriale et hospitalière)			
	Pensions civiles y compris La Poste et Orange		Pensions militaires				Fonction publique territoriale		Fonction publique hospitalière	
	2013	2014	2013	2014	2013	2014	2013	2014	2013	2014
Effectifs des bénéficiaires de droit direct dont la pension est entrée en paiement au cours de l'année	55 887	54 306	11 830	11 770	2 470	2 396	32 452	32 782	21 696	21 747
Montant mensuel moyen de l'avantage principal de droit direct (en euros)	2 052	2 055	1 505	1 533	1 666	1 877	1 189	1 220	1 400	1 405
Montant mensuel moyen de la retraite totale de droit direct (en euros) (3)	2 113	2 118	1 555	1 579	1 710	1 926	1 233	1 267	1 480	1 489
Hommes	2 276	2 280	1 604	1 628	1 754	1 981	1 337	1 374	1 544	1 567
Femmes	1 965	1 968	1 054	1 117	1 450	1 573	1 145	1 174	1 463	1 466
Gain mensuel moyen procuré par la surcote (en euros) (4)	304,0	322,6	-	-	130,5	155,1	174,7	196,2	201,7	204,5
Perte mensuelle moyenne occasionnée par la décote (en euros) (4)	-120,7	-138,4	-58,7	-56,4	-116,3	-108,7	-77,9	-89,2	-93,9	-109,2
Effectifs des bénéficiaires de droit dérivé dont la pension est entrée en paiement au cours de l'année(5)	18 480	18 457	7 102	6 934	1 489	1 416	6 402	6 439	3 324	3 287
Montant mensuel moyen de l'avantage principal de droit dérivé (en euros)	950	959	865	865	848	852	582	584	624	624
Montant mensuel moyen de la retraite totale de droit dérivé (en euros)	992	1 002	910	913	884	891	616	617	658	660
Hommes	873	887	613	667	679	698	539	545	588	628
Femmes	1 031	1 039	914	916	896	901	640	639	651	692

Sources : DGFIP - Service des retraites de l'État, CNRACL et FSPOEIE. Tous les chiffres présentés ici sont des chiffres définitifs, sauf mention explicite.

Champ : Pour la FPE : pensions civiles et militaires de retraite, hors pensions temporaires d'orphelins et pensions des agents antérieurement affiliés aux collectivités publiques de Mayotte (CRFM). Pour la FPT et la FPH : fonctionnaires de la FPT et FPH affiliés à la CNRACL, dont la durée hebdomadaire de travail est d'au minimum 28 heures. Les médecins hospitaliers, qui relèvent du régime général et de l'Ircantec, ne sont pas pris en compte.

(1) Les effectifs des pensions sont y compris pensions anciennement cristallisées pour les civils et les militaires, et y compris soldes de réserve pour les militaires. Les autres indicateurs, pour les pensions militaires et civiles, sont hors pensions anciennement cristallisées, le calcul de ces indicateurs est donc réalisé sur des effectifs très légèrement inférieurs.

(2) L'effectif total prend en compte les pensionnés en titre définitif et en état d'avances.

(3) Y compris accessoires. Les accessoires de pension comprennent la majoration de pension pour enfants, la majoration pour tierce personne, la rente viagère d'invalidité ; et la prise en compte de la nouvelle bonification indiciaire (NBI) et de l'indemnité mensuelle de technicité (IMT).

(4) Respectivement pour les bénéficiaires d'une surcote ou décote uniquement, hors pensions portées au minimum garanti, et calculés sur le montant principal de la pension et la majoration pour enfant.

(5) Les effectifs sont y compris pensions d'orphelins, les autres indicateurs hors pensions d'orphelins. A la CNRACL, seules les pensions principales d'orphelins majeurs infirmes sont prises en compte.

Figure 5.3-3 : Montant de la pension mensuelle brute, suivant la catégorie statutaire et le genre (hors pensions d'invalidité), pour les pensions civiles de droit direct entrées en paiement au SRE et à la CNRACL, en 2014 (flux)

	SRE (fonction publique de l'État) (1)		CNRACL (fonction publique territoriale et hospitalière)			
	Pensions civiles y compris La Poste et Orange (hors départs pour invalidité)		Fonction publique territoriale (hors départs pour invalidité)		Fonction publique hospitalière (hors départs pour invalidité)	
	Effectifs de pensions de droit direct entrées en paiement en 2014	Pension mensuelle moyenne totale (en euros) (2)	Effectifs de pensions de droit direct entrées en paiement en 2014	Pension mensuelle moyenne totale (en euros) (2)	Effectifs de pensions de droit direct entrées en paiement en 2014	Pension mensuelle moyenne totale (en euros) (2)
Toutes catégories statutaires confondues	50 629	2 160	29 068	1 301,9	19 937	1 513,9
Hommes	24 454	2 324	13 651	1 406,7	4 423	1 593,5
Femmes	26 175	2 008	15 417	1 209,2	15 514	1 491,2
Catégorie A+ (3)	nd	nd	450	3 103,1	207	3 595,6
Hommes	nd	nd	300	3 223,0	141	3 674,2
Femmes	nd	nd	150	2 863,4	66	3 427,5
Catégorie A	24 563	2 703	3 659	2 273,1	2 448	2 096,8
Hommes	11 478	2 956	1 487	2 487,2	504	2 338,4
Femmes	13 085	2 482	2 172	2 126,5	1 944	2 034,4
Catégorie B	7 053	1 733	4 800	1 617,4	6 894	1 640,2
Hommes	2 597	1 746	2 160	1 704,2	1 224	1 707,4
Femmes	4 456	1 726	2 640	1 546,3	5 670	1 625,8
Catégorie C	7 142	1 259	20 104	1 008,0	10 349	1 249,7
Hommes	2 000	1 209	9 671	1 115,6	2 539	1 269,8
Femmes	5 142	1 278	10 433	908,3	7 810	1 243,1
Hors catégorie (4)	2 744	2 275	450	3 103	207	3 596
Hommes	2 470	2 290	300	3 223	141	3 674
Femmes	274	2 141	150	2 863	66	3 428
Indéterminé (5)	9 127	1 701	55	1 863,5	39	1 790,3
Hommes	5 909	1 741	33	1 967,6	15	2 840,8
Femmes	3 218	1 628	22	1 707	24	1 151

Sources : DGFIP - Service des retraites de l'État, et CNRACL. Tous les chiffres présentés ici sont des chiffres définitifs, sauf mention explicite.

Champ :

Pour la FPE : pensions civiles de retraite, hors pensions temporaires d'orphelins et pensions des agents antérieurement affiliés aux collectivités publiques de Mayotte (CRFM). Pour la FPT et la FPH : fonctionnaires de la FPT et FPH affiliés à la CNRACL, dont la durée hebdomadaire de travail est d'au minimum 28 heures. Les médecins hospitaliers, qui relèvent du régime général et de l'Ircantec, ne sont pas pris en compte.

(1) Les pensions civiles anciennement cristallisées sont incluses.

(2) Pour le SRE et la CNRACL, montant moyen de pension y compris accessoires. Les accessoires de pension comprennent la majoration de pension pour enfants, la majoration pour tierce personne, la rente viagère d'invalidité ; et la prise en compte de la nouvelle bonification indiciaire (NBI) et de l'indemnité mensuelle de technicité (IMT).

(3) Pour la CNRACL : le classement des agents en catégorie A+ reprend celui utilisé dans la publication : Baradji, E., Dorothee, O., et Pouliquen, E., *L'encadrement supérieur et dirigeant dans les trois versants de la fonction publique*, DGAFP, Point Stat, février 2015.

Les agents de catégorie A comprennent les agents de catégorie A, sauf A+.

Pour le SRE : les agents en catégorie A+ sont classés avec les agents en catégorie A.

(4) Pour le SRE, concerne principalement des policiers et des agents de l'administration pénitentiaire.

(5) Pour le SRE, concerne principalement les pensionnés de La Poste et Orange.

nd : données non disponibles, non communiquées ou manquantes.

Figure 5.3-4 : Montant de la pension mensuelle brute, suivant la catégorie statutaire et le genre, pour les pensions civiles de droit direct pour invalidité entrées en paiement au SRE et à la CNRACL, en 2014 (flux)

	SRE (fonction publique de l'État)		CNRACL (fonction publique territoriale et hospitalière)			
	Pensions civiles y compris La Poste et Orange (seuls départs pour invalidité)		Fonction publique territoriale (seuls départs pour invalidité)		Fonction publique hospitalière (seuls départs pour invalidité)	
	Effectifs de pensions de droit direct entrées en paiement en 2014	Pension mensuelle moyenne totale (en euros) (1)	Effectifs de pensions de droit direct entrées en paiement en 2014	Pension mensuelle moyenne totale (en euros) (1)	Effectifs de pensions de droit direct entrées en paiement en 2014	Pension mensuelle moyenne totale (en euros) (1)
Toutes catégories statutaires confondues	3 677	1 527	3 714	983,3	1 810	1 196,9
Hommes	1 536	1 589	1 633	1 083,7	392	1 256,0
Femmes	2 141	1 483	2 081	904,5	1 418	1 180,2
Catégorie A+ (2)	nd	nd	5	1 938,9	3	3 447,7
Hommes	nd	nd	1	2 470,2	2	3 347,6
Femmes	nd	nd	4	1 806,1	1	3 647,8
Catégorie A	1 258	1 927	110	1 941,8	90	1 638,9
Hommes	467	2 016	34	2 212,9	10	1 921,7
Femmes	791	1 875	76	1 815,5	80	1 605,8
Catégorie B	350	1 462	205	1 401,9	381	1 429,7
Hommes	121	1 483	71	1 588,4	50	1 582,0
Femmes	229	1 451	134	1 308,6	331	1 406,2
Catégorie C	959	1 093	3 373	923,8	1 331	1 094,9
Hommes	302	1 101	1 515	1 032,4	328	1 173,9
Femmes	657	1 090	1 858	835,0	1 003	1 068,5
Hors catégorie (3)	130	1 683	5	1 939	3	3 448
Hommes	94	1 818	1	2 470	2	3 348
Femmes	36	1 331	4	1 806	1	3 648
Indéterminé (4)	980	1 440	21	1 035,2	5	1 053,8
Hommes	552	1 479	12	1 167,2	2	1 246,8
Femmes	428	1 391	9	837	3	925

Sources : DGFIP - Service des retraites de l'État, et CNRACL. Tous les chiffres présentés ici sont des chiffres définitifs, sauf mention explicite.

Champ :

Pour la FPE : pensions civiles de retraite, hors pensions temporaires d'orphelins et pensions des agents antérieurement affiliés aux collectivités publiques de Mayotte (CRFM).

Pour la FPT et la FPH : fonctionnaires de la FPT et FPH affiliés à la CNRACL, dont la durée hebdomadaire de travail est d'au minimum 28 heures. Les médecins hospitaliers, qui relèvent du régime général et de l'Ircantec, ne sont pas pris en compte.

(1) Pour le SRE et la CNRACL, montant moyen de pension y compris accessoires. Les accessoires de pension comprennent la majoration de pension pour enfants, la majoration pour tierce personne, la rente viagère d'invalidité ; et la prise en compte de la nouvelle bonification indiciaire (NBI) et de l'indemnité mensuelle de technicité (IMT).

(2) Pour la CNRACL : le classement des agents en catégorie A+ reprend celui utilisé dans la publication : Baradji, E., Dorothee, O., et Pouliquen, E., *L'encadrement supérieur et dirigeant dans les trois versants de la fonction publique*, DGAFP, Point Stat, février 2015.

Les agents de catégorie A comprennent les agents de catégorie A, sauf A+.

Pour le SRE : les agents en catégorie A+ sont classés avec les agents en catégorie A.

(3) Pour le SRE, concerne principalement des policiers et des agents de l'administration pénitentiaire.

(4) Pour le SRE, concerne principalement les pensionnés de La Poste et Orange.

nd : données non disponibles, non communiquées ou manquantes.

Figure 5.3-5 : Montant de la pension mensuelle brute, suivant le regroupement de corps et le genre (hors pensions d'invalidité), pour les pensions militaires de droit direct entrées en paiement au SRE en 2014 (flux)

	SRE (fonction publique de l'État)		
	Pensions militaires (1)		
	Effectifs de pensions de droit direct entrées en paiement en 2014	Avantage principal mensuel moyen (en euros)	Pension mensuelle moyenne totale (en euros) (2)
Ensemble	10 021	1 741	1 795
Officiers généraux	176	4 446	4 861
Officiers supérieurs	1 128	2 913	3 065
Officiers subalternes	628	2 344	2 423
Sous-officiers	6 662	1 609	1 643
Caporaux et soldats	1 427	829	841
Hommes	9 138	1 783	1 841
Officiers généraux et supérieurs	1 247	3 142	3 335
Officiers subalternes	614	2 353	2 434
Sous-officiers	5 989	1 644	1 681
Caporaux et soldats	1 288	838	851
Femmes	883	1 305	1 318
Officiers généraux et supérieurs	57	2 644	2 699
Officiers subalternes	14	1 948	1 954
Sous-officiers	673	1 294	1 305
Caporaux et soldats	139	742	750

Source : DGFIP - Service des retraites de l'État. Tous les chiffres présentés ici sont des chiffres définitifs, sauf mention explicite.
 Champ : Pensions militaires de retraite, hors pensions temporaires d'orphelins et pensions des agents antérieurement affiliés aux collectivités publiques de Mayotte (CRFM).

(1) Hors pensions anciennement cristallisées et y compris soldes de réserve, le calcul est donc réalisé sur des effectifs très légèrement inférieurs.

(2) Montant moyen de pension y compris accessoires. Les accessoires de pension comprennent la majoration de pension pour enfants, la majoration pour tierce personne, la rente viagère d'invalidité ; et la prise en compte de la nouvelle bonification indiciaire (NBI) et de l'indemnité mensuelle de technicité (IMT).

Figure 5.3-6 : Montant de la pension mensuelle brute, suivant le regroupement de corps et le genre, pour les pensions militaires de droit direct pour invalidité entrées en paiement au SRE en 2014 (flux)

SRE (fonction publique de l'État)			
Pensions militaires (1)			
Effectifs de pensions de droit direct entrées en paiement en 2014	Avantage principal mensuel moyen (en euros)	Pension mensuelle moyenne totale (en euros) (2)	
Ensemble	1 749	340	342
Officiers généraux	1	-	-
Officiers supérieurs	9	-	-
Officiers subalternes	17	576	577
Sous-officiers	336	773	779
Caporaux et soldats	1 386	218	220
Hommes	1 507	333	335
Officiers généraux et supérieurs	9	-	-
Officiers subalternes	6	-	-
Sous-officiers	262	804	812
Caporaux et soldats	1 230	216	218
Femmes	242	383	384
Officiers généraux et supérieurs	1	-	-
Officiers subalternes	11	-	-
Sous-officiers	74	660	660
Caporaux et soldats	156	236	236

Source : DGFIP - Service des retraites de l'État. Tous les chiffres présentés ici sont des chiffres définitifs, sauf mention explicite.
 Champ : Pensions militaires de retraite, hors pensions temporaires d'orphelins et pensions des agents antérieurement affiliés aux collectivités publiques de Mayotte (CRFM).

(1) Hors pensions anciennement cristallisées et y compris soldes de réserve, le calcul est donc réalisé sur des effectifs très légèrement inférieurs.

(2) Montant moyen de pension y compris accessoires. Les accessoires de pension comprennent la majoration de pension pour enfants, la majoration pour tierce personne, la rente viagère d'invalidité ; et la prise en compte de la nouvelle bonification indiciaire (NBI) et de l'indemnité mensuelle de technicité (IMT).

Figure 5.3-7 : Répartition par décile des montants mensuels bruts de pensions (avantage principal seulement, hors pensions d'invalidité) de droit direct entrées en paiement en 2014 (flux)

	CNRACL (fonction publique territoriale et hospitalière)											
	Pensions civiles y compris La Poste et Orange			Pensions militaires			Fonction publique territoriale			Fonction publique hospitalière		
	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes
Effectifs de bénéficiaires de droit direct (hors départs pour invalidité) dont la pension est entrée en paiement en 2014	50 629	24 454	26 175	10 021	9 138	883	29 068	13 651	15 417	19 937	4 423	15 514
Montants mensuels bruts de pensions (avantage principal seulement)												
1 ^{er} décile	1 082	1 147	999	760	780	602	379	614	350	775	886	751
2 ^e décile	1 378	1 445	1 319	933	964	751	730	845	670	1 018	1 107	978
3 ^e décile	1 578	1 703	1 511	1 198	1 249	893	889	1 026	794	1 173	1 207	1 160
4 ^e décile	1 788	1 880	1 693	1 489	1 563	1 035	1 054	1 137	925	1 300	1 306	1 297
5 ^e décile	1 955	2 056	1 874	1 741	1 773	1 216	1 181	1 269	1 099	1 395	1 385	1 399
6 ^e décile	2 195	2 310	2 076	1 867	1 889	1 373	1 339	1 395	1 261	1 510	1 491	1 517
7 ^e décile	2 447	2 573	2 340	2 085	2 085	1 619	1 493	1 530	1 457	1 685	1 666	1 690
8 ^e décile	2 719	2 860	2 612	2 311	2 352	1 841	1 735	1 796	1 680	1 854	1 854	1 854
9 ^e décile	3 243	3 446	2 931	2 719	2 760	2 000	2 122	2 202	2 051	2 044	2 133	2 025

Sources : DGFIP - Service des retraites de l'État, et CNRACL. Tous les chiffres présentés ici sont des chiffres définitifs, sauf mention explicite.

Champ :

Pour la FPE : pensions civiles de retraite, hors pensions temporaires d'orphelins et pensions des agents antérieurement affiliés aux collectivités publiques de Mayotte (CRFM).

Pour la FPT et la FPH : fonctionnaires de la FPT et FPH affiliés à la CNRACL, dont la durée hebdomadaire de travail est d'au minimum 28 heures. Les médecins hospitaliers, qui relèvent du régime général et de l'Ircantec, ne sont pas pris en compte.

(1) Hors pensions anciennement cristallisées pour les civils et les militaires, et y compris soldes de réserve pour les militaires, le calcul de ces montants est donc réalisé sur des effectifs très légèrement inférieurs.

Figure 5.3-10 : Pension moyenne annuelle brute des nouveaux retraités de droit direct du régime salarié de l'Ircantec ayant liquidé en 2014 (flux)

	Hommes	Femmes	Total
Effectifs de retraités ayant liquidé en 2014	58 217	95 824	154 041
Évolution 2014/2013 (en %)	3,6	0,5	1,6
Âge moyen à la liquidation	62,9	62,9	62,9
Évolution 2014/2013 (en %)	0,7	0,6	0,7
Durée de cotisation moyenne (3) (en années)	5,6	6,0	5,8
Évolution 2014/2013 (en %)	0,1	-2,3	-1,5
Montant moyen de la pension de droit direct (4) (en €)	1 356	783	1 000
Évolution 2014/2013 (en %)	1,0	-1,5	0,1

Source : Ircantec. Tous les chiffres présentés ici sont des chiffres définitifs, sauf mention explicite.

Champ : l'Ircantec regroupe deux régimes : le régime des salariés et le régime des élus locaux. Les données présentées ici portent sur les liquidations de droit direct à l'Ircantec en 2014, uniquement pour le régime salarié (hors régime des élus locaux donc).

(1) Durée de cotisation tous employeurs confondus, c'est-à-dire en tant qu'agent de la fonction publique ou du secteur semi-public.

(2) Y compris les capitaux uniques (calcul d'une "pension" équivalente au nombre de points acquis).

Note de lecture : En 2014, 154 041 personnes ont liquidé leur retraite de droit direct à l'Ircantec (hors élus), soit une progression de + 1,6% par rapport à 2013.

Figure 5.3-11 : Effectifs de départs et pension moyenne brute par génération des retraités de droit direct du régime salarié de l'Ircantec ayant liquidé en 2014 (flux)

		Effectifs de retraités ayant liquidé en 2014	Durée de cotisation moyenne (3) (en année)	Pension moyenne annuelle (4) (en €)
1946	Hommes	863	9,9	4 422
	Femmes	919	8,5	1 657
1947	Hommes	1655	9,1	2 965
	Femmes	1768	7,7	1 488
1948	Hommes	4525	8,5	2 327
	Femmes	7192	7,0	1 017
1949	Hommes	7804	7,8	2 456
	Femmes	18132	6,0	810
1950	Hommes	4870	5,4	1 483
	Femmes	6107	5,5	799
1951	Hommes	4375	6,0	1 582
	Femmes	5529	6,9	1 109
1952	Hommes	9826	4,6	859
	Femmes	17652	5,7	675
1953	Hommes	15709	4,0	638
	Femmes	31598	5,6	647
1954	Hommes	6434	4,4	716
	Femmes	5214	6,1	766
1955	Hommes	403	4,3	609
	Femmes	143	5,9	537

Source : Ircantec. Tous les chiffres présentés ici sont des chiffres définitifs, sauf mention explicite.

Champ : l'Ircantec regroupe deux régimes : le régime des salariés et le régime des élus locaux. Les données présentées ici portent sur les liquidations de droit direct à l'Ircantec en 2014, uniquement pour le régime salarié (hors régime des élus locaux donc).

NB : Les générations 1946 (68 ans) à 1955 (59 ans) représentent 98% du flux total de départs en 2014. Les départs des générations 1956 et suivantes représentent 271 personnes seulement.

(1) Durée de cotisation tous employeurs confondus, c'est-à-dire en tant qu'agent de la fonction publique ou du secteur semi-public.

(2) Y compris les capitaux uniques (calcul d'une "pension" équivalente au nombre de points acquis).

Figure 5.3-12 : Montant brut mensuel moyen des pensions de droit direct et de droit dérivé versées au SRE, à la CNRACL et au FSPOEIE en 2013 et en 2014 (stock)

	SRE (fonction publique de l'État) (1)				FSPOEIE (ouvriers d'État) (2)		CNRACL (fonction publique territoriale et hospitalière)			
	Pensions civiles y compris La Poste et Orange		Pensions militaires				Fonction publique territoriale		Fonction publique hospitalière	
	2013	2014	2013	2014	2013	2014	2013	2014	2013	2014
Effectifs des bénéficiaires des pensions de droit direct versées au cours de l'année	1 493 463	1 514 724	383 847	385 880	69 163	69 172	494 153	515 523	482 424	496 000
Montant mensuel moyen de l'avantage principal de droit direct (en euros)	2 001	2 006	1 668	1 662	1 728	1 741	1 214	1 215	1 316	1 321
Montant mensuel moyen de la retraite totale de droit direct (en euros) (3)	2 076	2 080	1 741	1 734	1 789	1 801	1 275	1 275	1 391	1 397
Hommes	2 276	2 280	1 775	1 769	1 893	1 905	1 409	1 409	1 531	1 534
Femmes	1 919	1 923	1 260	1 254	1 391	1 402	1 179	1 179	1 362	1 369
Effectifs des bénéficiaires des pensions de droit dérivé versées au cours de l'année (4)	305 297	307 508	167 071	163 117	34 957	34 319	107 707	109 250	49 753	50 805
Montant mensuel moyen de l'avantage principal de droit dérivé (en euros)	891	895	798	800	767	770	567	566	599	599
Montant mensuel moyen de la retraite totale de droit dérivé (en euros) (3)	941	944	841	843	806	808	609	610	636	635
Hommes	822	830	640	639	586	597	528	530	606	607
Femmes	962	966	843	845	812	815	623	622	650	651

Sources : DGFIP - Service des retraites de l'État, CNRACL et FSPOEIE. Tous les chiffres présentés ici sont des chiffres définitifs, sauf mention explicite.

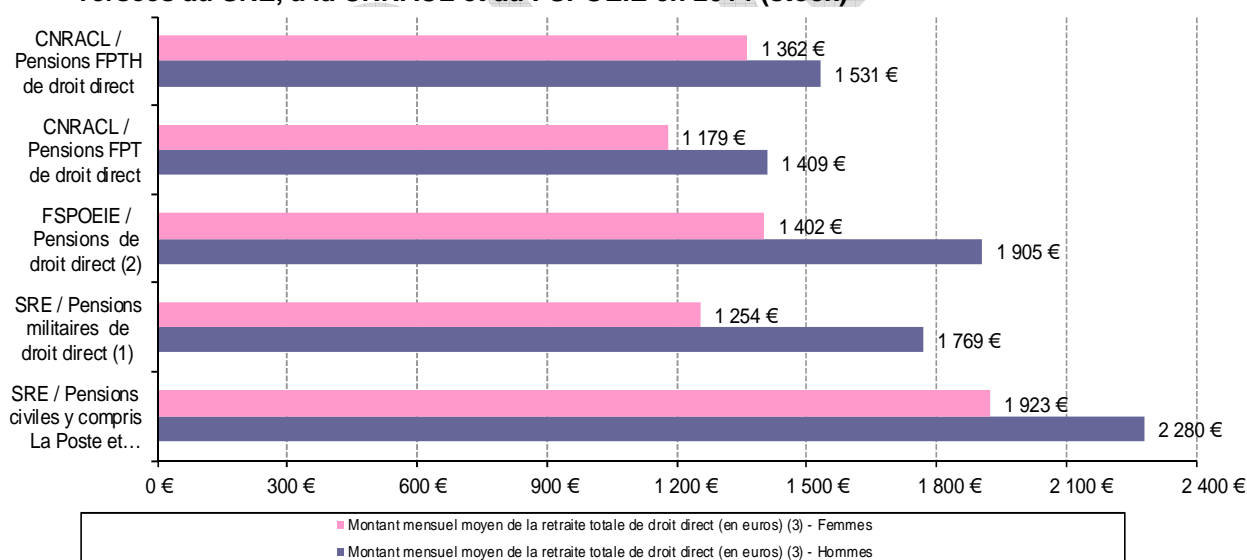
Champ :

Pour la FPE : pensions civiles et militaires de retraite, hors pensions temporaires d'orphelins et pensions des agents antérieurement affiliés aux collectivités publiques de Mayotte (CRFM).

Pour la FPT et la FPH : fonctionnaires de la FPT et FPH affiliés à la CNRACL, dont la durée hebdomadaire de travail est d'au minimum 28 heures. Les médecins hospitaliers, qui relèvent du régime général et de l'Ircantec, ne sont pas pris en compte.

(1) Les effectifs des pensions sont y compris pensions anciennement cristallisées pour les civils et les militaires, et y compris soldes de réserve pour les militaires. Les autres indicateurs, pour les pensions militaires et civiles, sont hors pensions anciennement cristallisées, le calcul de ces indicateurs est donc réalisé sur des effectifs très légèrement inférieurs. (2) L'effectif total prend en compte les pensionnés en titre définitif et en état d'avances. Les montants de pensions sont issus des titres définitifs uniquement, les pensions en état d'avances ne sont pas prises en compte. (3) Y compris accessoires. Les accessoires de pension comprennent la majoration de pension pour enfants, la majoration pour tierce personne, la rente viagère d'invalidité ; et la prise en compte de la nouvelle bonification indiciaire (NBI) et de l'indemnité mensuelle de technicité (IMT). (4) Au SRE, les effectifs sont y compris pensions d'orphelins, les autres indicateurs hors pensions d'orphelins. A la CNRACL, les pensions principales d'orphelins majeurs infirmes sont prises en compte, dans les effectifs comme dans les indicateurs.

Figure 5.3-13 : Montant brut mensuel moyen de la retraite totale des pensions de droit direct versées au SRE, à la CNRACL et au FSPOEIE en 2014 (stock)



Sources : DGFIP - Service des retraites de l'État, CNRACL et FSPOEIE. Tous les chiffres présentés ici sont des chiffres définitifs, sauf mention explicite. Traitement DGAFP, département des études et des statistiques.

Champ :

Pour la FPE : pensions civiles et militaires de retraite, hors pensions temporaires d'orphelins et pensions des agents antérieurement affiliés aux collectivités publiques de Mayotte (CRFM).

Pour la FPT et la FPH : fonctionnaires de la FPT et FPH affiliés à la CNRACL, dont la durée hebdomadaire de travail est d'au minimum 28 heures. Les médecins hospitaliers, qui relèvent du régime général et de l'Ircantec, ne sont pas pris en compte.

(1) Les montants, pour les pensions militaires et civiles, sont hors pensions anciennement cristallisées, le calcul est donc réalisé sur des effectifs très légèrement inférieurs. (2) Les montants de pensions sont issus des titres définitifs uniquement, les pensions en état d'avances ne sont pas prises en compte. (3) Y compris accessoires. Les accessoires de pension comprennent la majoration de pension pour enfants, la majoration pour tierce personne, la rente viagère d'invalidité ; et la prise en compte de la nouvelle bonification indiciaire (NBI) et de l'indemnité mensuelle de technicité (IMT).